

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2013**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**Séance des 8 et 9 janvier 2013**

---

*La transition énergétique : 2020-2050 :  
un avenir à bâtir, une voie à tracer*

---

*Efficacité énergétique : un gisement d'économies ;  
un objectif prioritaire*

---

*La coopération franco-allemande au cœur du projet européen*

---



## SOMMAIRE

<b>MARDI 8 JANVIER 2013.....</b>	<b>7</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>7</b>
Ordre National de la Légion d'Honneur .....	7
Composition du CESE.....	8
Conseil national de la mer et des littoraux.....	8
Saisines .....	8
Représentation du CESE dans des organismes extérieurs .....	9
Ordres du jour des assemblées plénières .....	9
Banc du gouvernement .....	10
Tribune d'honneur .....	10
<b>INTRODUCTION À LA PRÉSENTATION DES DEUX PROJETS</b>	
<b>D'AVIS .....</b>	<b>12</b>
<b>LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 :</b>	
<b>UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER .....</b>	<b>14</b>
<b>EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : UN GISEMENT</b>	
<b>D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE.....</b>	<b>20</b>
<b>ALLOCUTION DE MME CÉCILE DUFLOT, MINISTRE DE</b>	
<b>L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT .....</b>	<b>27</b>
<b>ALLOCUTION DE MME DELPHINE BATHO, MINISTRE DE</b>	
<b>L'ÉCONOMIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE</b>	
<b>L'ÉNERGIE.....</b>	<b>33</b>
<b>MERCREDI 9 JANVIER 2013 .....</b>	<b>43</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>43</b>
Désignation d'un membre du CESE.....	43
Règlement intérieur du CESE.....	43
Divers .....	43
Calendrier des assemblées plénières.....	44
<b>LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE AU CŒUR DU</b>	
<b>PROJET EUROPÉEN .....</b>	<b>44</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>46</b>
<b>LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2020-2050 :</b>	
<b>UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER</b>	
<b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT</b>	
<b>D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE .....</b>	<b>50</b>

<b>DISCUSSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>50</b>
CFE-CGC - M. Artero .....	50
Outre-mer - M. Kanimoa.....	53
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet.....	54
Agriculture - M. Bastian.....	56
Environnement et nature - M. Bonduelle .....	58
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet .....	59
UNAF - Mme Basset.....	60
UNAF - Mme Koné.....	62
Mutualité - Mme Vion.....	63
Artisanat - M. Liebus.....	65
CFTC - Mme Parle .....	67
CFTC - Mme Courtoux .....	68
UNSA - Mme Dupuis.....	69
UNSA - M. Rougier .....	70
CGT - Mme Crosemarie.....	71
CGT - Maryse Dumas .....	72
Associations - M. Leclercq.....	73
CGT-FO - Mme Baltazar.....	75
Entreprises - M. Bailly - Mme Duhamel .....	78
Personnalités qualifiées - Mme Meyer .....	80
Personnalités qualifiées - M. Obadia.....	81
Personnalités qualifiées - Mme de Kerviler.....	82
CFDT - M. Blanc.....	83
CFDT - M. Legrain.....	85
Coopération - M. Verdier .....	86
Coopération - Mme Rafael .....	87
<b>DISCUSSION DES AMENDEMENTS La transition énergétique :</b>	
<b>2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.....</b>	<b>88</b>
<b>VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS La transition</b>	
<b>énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.....</b>	<b>89</b>
<b>DISCUSSION DES AMENDEMENTS Efficacité énergétique :</b>	
<b>un gisement d'économies ; un objectif prioritaire .....</b>	<b>90</b>
<b>VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS Efficacité</b>	
<b>énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire .....</b>	<b>90</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>93</b>
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>La transition énergétique :</i> <i>2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.....</i>	95
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'environnement à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>La transition énergétique : 2020-2050 :</i> <i>un avenir à bâtir, une voie à tracer .....</i>	97
Annexe 3 : Amendements déposés sur le projet d'avis <i>Efficacité énergétique :</i> <i>un gisement d'économies ; un objectif prioritaire .....</i>	99

Annexe 4 :	Suite donnée par la section des activités économiques aux amendements déposés sur le projet d'avis <i>Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire</i> .....	101
Annexe 5 :	- <i>La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer</i> - Diaporama illustrant les propos de Mme Catherine Tissot-Colle et M. Jean Jouzel, rapporteurs .....	103
Annexe 6 :	- <i>Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire</i> - Diaporama illustrant les propos de Mme Anne de Bethencourt et M. Jacky Chorin, rapporteurs .....	111
Annexe 7 :	<i>La coopération franco-allemande au cœur du projet européen</i> - Diaporama illustrant les propos de M. Alain Terrenoire, rapporteur .....	123



**MARDI 8 JANVIER 2013**

**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte. Le secrétaire de séance est François Fondard.

## **COMMUNICATIONS**

### ***Décès d'un ancien Conseiller***

**M. le Président.** Nous avons à déplorer le décès de Maurice Herzog le 13 décembre 2012. Né à Lyon, sa réputation était d'avoir été le premier alpiniste à avoir gravi avec Louis Lachenal le sommet de l'Annapurna. Député du Rhône et de Haute-Savoie, il fut Haut commissaire, puis Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports. Il est nommé au Conseil de 1966 à 1967 au titre du groupe des personnalités qualifiées. Il a été membre de la section de l'agriculture et de la section de la production.

C'est une figure de la région Rhône-Alpes et de la Nation tout entière. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances. Je vous invite à respecter une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée)*

### ***Ordre National de la Légion d'Honneur***

**M. le Président.** Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2012, ont été promus officiers dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, MM. Jean-Louis Jamet et André Marcon, membres du CESE et M. Alain Terrenoire, personnalité associée.

Ont été nommés chevaliers dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur Mme Patricia Ricard, Mme Daourina Romouli-Zouhair et M. Christian Le Lann, membres du CESE, ainsi que Mme Agnès Van Zanten, personnalité associée.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

*(Applaudissements)*

### *Composition du CESE*

**M. le Président.** Lors de la réunion du Bureau de ce matin, j'ai eu l'occasion de préciser que le décret modifiant la représentation des professions libérales au sein du Conseil économique, social et environnemental a été transmis par le Secrétaire général du gouvernement pour avis au Conseil d'État fin décembre. Nous avons donc bon espoir de pouvoir retrouver une représentation de ce groupe au cours des deux prochains mois.

### *Conseil national de la mer et des littoraux*

**M. le Président.** Le CESE accueillera le Conseil national de la mer et des littoraux pour son installation le 18 janvier prochain. Ce choix conforte notre Palais comme lieu de débats et de dialogues républicain.

### *Saisines*

**M. le Président.** Le Bureau a décidé de confier à la section de l'économie et des finances la préparation de deux documents :

- un projet d'avis intitulé *Financer la transition écologique* en demandant d'y intégrer la notion énergétique. Il y a une relation directe entre les projets d'avis que nous allons examiner cet après-midi et la volonté de la section de l'économie et des finances de s'investir sur ce sujet ;
- une étude sur *Les solutions quaternaires pour aider à sortir de la crise*.

Le Bureau a décidé de confier à la section de l'environnement la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis intitulés *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?*

Le Bureau a également entériné la demande de changement du titre du projet d'avis initialement intitulé *Suicides et pratiques préventives* : hier, aujourd'hui, demain, ici et ailleurs, plaider pour une prévention active par Suicide : plaider pour une prévention active, ceci à la demande de M. François Fondard, Président de la section des affaires sociales et de la santé.

Le Bureau a validé la mise en place de la commission temporaire sur le *Rapport annuel sur l'état de la France*. Il en a approuvé les objectifs, la méthode et le calendrier. La présidence de la commission est confiée à M. Philippe Le Clézio. Je vous rappelle que chaque Président de groupe a été sollicité pour désigner ses représentants. Nous attendons leur réponse pour le 11 janvier, afin que la commission puisse démarrer ses travaux dans les plus brefs délais.



### ***Représentation du CESE dans des organismes extérieurs***

**M. le Président.** Le Bureau a désigné Mme Marie-Alice Médeuf-Andrieu pour siéger au CREDOC et Mme Hélène Fauvel et M. Nasser Mansouri-Guilani pour siéger à l'OFCE.

Enfin, le Bureau a validé deux propositions ayant trait à notre fonctionnement :

- une lettre d'information sur l'activité européenne sera élaborée au sein de la section des affaires européennes et internationales et diffusée par courriel chaque mois. Ce sera le meilleur moyen d'appréhender l'actualité européenne à travers le regard de cette section ;
- sur proposition du Président du groupe de la CGT, lors de la prochaine réunion des Présidents de groupe, nous aurons à réfléchir à l'organisation des séances plénières lorsque nous invitons une personnalité - telle, par exemple, M. Louis Gallois, afin que nous puissions fixer les règles d'un débat interactif correspondant à nos attentes.

### ***Ordres du jour des assemblées plénières***

**M. le Président.** Nous avons arrêté l'ordre du jour des deux prochaines séances plénières.

Le mercredi 16 janvier 2013, nous examinerons l'avis relatif à *l'Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*, présenté par M. Xavier Nau, rapporteur.

Le mardi 22 janvier 2013, nous étudierons le projet d'avis sur *L'économie sociale et solidaire*, présenté par M. Patrick Lenancker et M. Jean-Marc Roirant, rapporteurs.

Le mercredi 23 janvier 2013, nous aurons à l'ordre du jour le projet d'avis sur *Le logement autonome des jeunes*, présenté par Mme Claire Guichet, rapporteure.

Je vous rappelle l'ordre du jour de notre présente séance :

- *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*, projet d'avis présenté par Mme Catherine Tissot-Colle et M. Jean Jouzel, rapporteurs au nom de la section de l'environnement.
- *Efficacité énergétique : un gisement d'économies, un objectif prioritaire*, projet d'avis présenté par Mme Anne de Béthencourt et M. Jacky Chorin, rapporteurs au nom de la section des activités économiques.

Demain, mercredi 9 janvier 2013, M. Alain Terrenoire nous présentera son étude sur *La coopération franco-allemande au cœur du projet européen*. Puis, nous poursuivrons la discussion générale sur les deux projets d'avis qui nous seront présentés ce jour, l'examen des amendements et le vote.

### ***Banc du gouvernement***

**M. le Président.** Je salue la présence au Banc du gouvernement de Mme Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, qui est accompagnée de M. Valentin Przyluski.

Madame la ministre, nous sommes ravis de vous voir. Sachez que l'habitude que nous avons maintenant de vous rencontrer ne cède absolument rien à la banalisation de votre visite ; au contraire, nous sommes particulièrement attentifs au fait que vous ayez accepté de répondre à notre invitation afin de réagir aux propositions du projet d'avis.

### ***Tribune d'honneur***

**M. le Président.** Je salue en tribune d'honneur, la présence de Mme Barbara Nieciak, chef du service économique, premier conseiller à l'ambassade de Pologne, qui représente l'ambassadeur de Pologne, M. Tomasz Orłowski, qui regrette de ne pouvoir être présent parmi nous. Je le recevais récemment à déjeuner et lui présentais nos travaux. Il s'est particulièrement intéressé, Madame la ministre, à la question énergétique, au moment où la Pologne examine de son côté la question du gaz de schiste. Cela montre l'intérêt que nous avons à continuer les collaborations engagées à l'échelon international et à poser la question d'une stratégie énergétique européenne.

Je salue également la présence des membres du Conseil national du débat sur la transition énergétique que vous-même, Madame la ministre, avez installé dans ce Palais il y a relativement peu de temps. Nous attendons Mme Cécile Duflot, ministre de l'égalité du territoire et du logement, qui doit venir accompagnée de M. Stéphane Sitbon-Gomez.

Je vais maintenant demander à notre nouveau doyen d'âge, M. Raymond Le Bris, de bien vouloir nous dire quelques mots.

**M. Le Bris,** doyen d'âge. Monsieur le Président, Madame la ministre, mes Chers collègues, être doyen d'âge n'est pas une condition, ça n'est pas une fonction, c'est un état que j'aborde avec des sentiments partagés.

D'abord, le regret profond d'avoir vu partir notre collègue pour qu'il puisse se consacrer, comme il le souhaitait, totalement à ses activités associatives. Je parle du précédent doyen, Frédéric Pascal, que j'ai rencontré et connu dans la section des économies et des finances, à laquelle nous participions tous les deux et à laquelle je participe encore. J'ai toujours été impressionné par la modestie, la sagesse et le très grand engagement social de Frédéric Pascal. Il s'intéressait aux autres et il a souhaité développer ses activités en faveur des autres. Je voulais le saluer et lui dire mes regrets de l'avoir vu partir.

L'étonnement, Monsieur le Président, Madame la ministre, il est total parce que ma carrière fut principalement préfectorale. Je ne nie pas que le premier état de ma vie fut universitaire. À l'époque le doyen, contrairement à ce que l'on pense, était une femme ou un homme jeune. Marc Zalanski avait 46 ans quand il fut élu doyen de Paris, Georges Vedel 51 ans. Quand je présidais la conférence des doyens de médecine, le plus jeune en avait 32 ! Je m'étais habitué à cette idée de doyen, un homme jeune, je dois assumer aujourd'hui cet état.

Nous savons que l'expérience est importante et la sagesse indispensable mais la métamorphose de la société dans laquelle nous vivons impose, y compris au doyen de regarder surtout vers le futur et l'avenir, c'est-à-dire d'être audacieux. C'est ce que je m'attacherai à faire ici avec tous nos collègues le plus longtemps possible car je ne souhaite pas la survenance de l'événement personnel qui pourrait anticiper mon départ !

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je suis heureux de m'être présenté à vous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le doyen pour ce discours d'une étonnante vitalité !

Madame la ministre, nous sommes très sensibles au fait que vous ayez eu le souci d'entendre nos rapporteurs sur un sujet dont nos concitoyens commencent à comprendre l'importance des enjeux. Je crois que nous ne mesurons pas aujourd'hui à quel point, et en très peu de temps, la géopolitique est en train de bouleverser totalement la donne industrielle, politique, militaire, stratégique avec uniquement des changements de mode d'énergie et de coût d'énergie.

Derrière cela, sur le reste à vivre, sur la croissance et l'industrie, sur la géopolitique, sur l'environnement qui est votre domaine, il y a aujourd'hui une nécessaire prise de conscience et une urgence à agir. C'est l'intérêt du conseil qui a voulu se saisir de ces sujets avant même que le Président Hollande confirme la priorité qu'il entend donner à cette stratégie énergétique et cette efficacité énergétique.

Le Conseil économique, social et environnemental a souhaité se saisir de ces deux sujets. Nous sommes ravis que vous soyez à cette place pour exprimer votre réaction après la présentation des projets d'avis par nos rapporteurs.

Nous allons d'abord entendre les deux rapporteurs sur *La transition énergétique : 2012-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*, c'est-à-dire Catherine Tissot-Colle et Jean Jouzel. Puis, nous écouterons dans la foulée Anne de Béthencourt et Jacky Chorin sur *L'efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire*. Enfin, Madame la ministre, nous vous écouterons suivant l'ordre protocolaire que vous déterminerez entre Madame Duflot et vous-même.

La parole est à M. Jean Jouzel.

### **INTRODUCTION À LA PRÉSENTATION DES DEUX PROJETS D'AVIS**

**M. Jouzel**, rapporteur. Monsieur le Président, Madame la ministre, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais tout d'abord vous dire quelques mots d'introduction sur ces deux projets d'avis.

Le premier - *La transition énergétique : 2012-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer* - a été confié à la section de l'environnement. Je remercie Anne-Marie Ducroux, notre Présidente, ainsi que Catherine Tissot-Colle, co-rapporteur et l'ensemble de la section qui a participé à ces travaux. C'est un projet d'avis collectif.

Merci à vous tous, à nos administrateurs, à Hugues, Didier, Serge. Je tiens aussi à remercier la section des activités économiques, son Président, M. Schilansky, ses rapporteurs, Anne de Béthencourt et Jacky Chorin, pour la facilité de nos relations lors de l'élaboration de ces deux projets d'avis. Ce n'était pas gagné au départ et cela s'est très bien passé.

Merci pour m'avoir invité à dire quelques mots communs d'ouverture. Merci de m'avoir fait confiance.

Il s'agit de deux projets d'avis complémentaires initiés tous les deux voici maintenant plus d'un an (fin 2011, début 2012). Ils s'inscrivent pleinement dans la feuille de route de la transition écologique et, ce pour rappeler les quelques points principaux du discours du Président de la République lors de la conférence environnementale, ici même le 14 septembre 2012 au matin (*cf. diaporama publié en annexe*).

Celle-ci bien sûr ne se résumait pas à la transition énergétique mais elle y a tenu une bonne place avec le rappel des horizons 2025, 2030, 2040, 2050 en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Les leviers de cette transition énergétique sont la sobriété, l'efficacité énergétique. Nous avons-là un projet d'avis complet sur cet aspect et le développement des énergies renouvelables.

L'efficacité est une énergie moindre avec les mêmes services rendus ; la sobriété s'intéresse aux usages que l'on fait de l'énergie. Cela représente notre première ressource et notre plus grande marge de manœuvre, d'où l'importance de mettre en avant la maîtrise de la demande de l'énergie.

Je rappelle aussi que les enjeux sont multiples ; c'est vrai pour nos deux saisines. Ils sont économiques. Nous les avons mis en avant dans notre saisine. Ils sont environnementaux, géopolitiques et également sociaux.

Enfin, je rappelle le concept à la fois sur le plan international et sur le plan national : un contexte de changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles facilement accessibles, une évolution de la demande en énergie et une augmentation prévisible des prix.

Le contexte international avec la raréfaction des ressources fossiles ; nous avons qualifié ce contexte d'instable et d'incertain. Les choses bougent.

*(Arrivée de Mme Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du logement)*

Je salue l'arrivée de Madame la ministre, Cécile Duflot. Bonjour Madame la ministre.

Même si l'on parle aujourd'hui plus d'un « plateau » de production de pétrole que d'un « pic pétrolier », le contexte international est bien celui d'une raréfaction des ressources en combustible fossiles, ressources qui sont par leur nature finies. Ce contexte est bien présent avec en toile de fond une augmentation des coûts d'extraction de ces combustibles.

De nouvelles exigences de sûreté dans l'industrie nucléaire : cela fait partie du contexte avec une influence là aussi sur les coûts, sur les choix de certains pays dans le domaine nucléaire.

Il est important de rappeler la nécessité de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, qui sous-tend cet objectif de division par quatre des émissions liées aux activités humaines ; il y a un lien fort entre climat et énergie. Je rappelle que sur 2011, l'augmentation de l'effet de serre a été pour les trois quarts pratiquement liée à notre utilisation de pétrole, charbon, gaz naturel ; Il y a aussi l'impact de la déforestation et d'autres gaz à effet de serre.

La France a une situation différente. On retrouve ces chiffres de 80 % au niveau européen, en termes d'utilisation des énergies fossiles. La France a une position différente avec le nucléaire.

Ce réchauffement important aura des conséquences désastreuses si rien n'est fait pour diminuer nos émissions. C'est un diagnostic non seulement de la communauté scientifique mais aussi de la Banque mondiale, de l'Agence internationale de l'énergie : vagues de chaleur, inondations, sécheresses, intensité des cyclones, élévation du niveau de la mer, fragilisation des écosystèmes, de la biodiversité, perte supplémentaire de biodiversité, productions agricoles qui seraient affectées, acidification des océans, surprises climatiques, réfugiés climatiques, etc.

Tous les secteurs de l'économie seront affectés. Nous travaillons, avec ma collègue Dominique Meyer, sur *L'adaptation de la France au changement climatique mondial*. Notre défi est une diminution des émissions dès 2020. Une division par trois d'ici 2050, avec un effort plus important des pays développés, ce qui justifie notre facteur 4. Les négociations internationales piétinent mais nous avons l'espoir d'un accord pour l'après 2020 qui pourrait se concrétiser en 2015 à l'invitation de la France.

Aller vers une société sobre en carbone et en énergie est un impératif riche d'opportunités, de créations d'emplois et aussi d'innovations dans lequel nous trouverons un autre mode de développement enthousiasmant.

La directive européenne de l'efficacité énergétique est au cœur de l'avis sur la *Transition énergétique*. La loi sur l'énergie de 2005 retient le facteur 4. Nous pouvons citer le potentiel très important des bâtiments en termes d'efficacité énergétique, souligné par le Grenelle de l'environnement dans lequel beaucoup d'entre nous étions investis. Moi-même j'étais en charge des aspects climat énergie avec Nicolas Stern.

Concernant le débat national sur la transition énergétique, nous espérons que ces deux avis y participeront pleinement et apporteront des éléments importants. Les aspects économiques et sociaux sont très importants. Catherine Tissot-Colle en parlera sans oublier les aspects relatifs à la balance commerciale et la nécessaire compétitivité de nos entreprises sur les marchés internationaux.

Je cède la parole à Catherine Tissot-Colle.

### **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2010-2050 : UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER**

**Mme Tissot-Colle**, rapporteure. Monsieur le Président, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, après cette introduction commune à nos deux avis, nous allons vous présenter le projet d'avis sur *La transition énergétique : 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer* que nous avons structuré autour de 4 axes. Le premier axe qui était fondamental pour l'ensemble des membres de la section, c'est d'affirmer que l'enjeu d'une économie décarbonnée, compétitive et écologique passe par une transition énergétique au service de la performance économique et sociale.

Ensuite, nous avons travaillé sur l'évolution de notre mix énergétique qui sera présenté par Jean Jouzel.

Notre troisième axe de travail a trait à tout ce qui concerne les acteurs, les jeux d'acteurs et les premières réflexions sur les financements. Et enfin, nous avons conclu sur les aspects de R&D présentés par Jean Jouzel.

Qu'entendons-nous par performance économique et sociale ? On parle d'abord d'efficacité énergétique et de sobriété. L'efficacité énergétique sera développée par mes collègues. Ils en rappelleront la définition. La sobriété est un concept plus nouveau qui peut avoir différentes acceptions. Jusqu'où va-t-il ?

L'on ne parle plus de répondre à une demande mais à un besoin ; calculer des besoins et exprimer des besoins, éventuellement restreindre et faire évoluer des besoins. Nous demandons au débat de définir et de promouvoir la sobriété et l'efficacité (*cf. diaporama publié en annexe*).

J'ai oublié de vous dire que nous avons essayé de classer nos recommandations dans le temps. C'est pourquoi vous voyez des éléments que nous souhaitons voir pris en compte tout de suite et d'autres qui peuvent sinon attendre, du moins être déployés plus dans la durée. On s'est autorisé à réfléchir jusqu'à 2050. Cependant, c'est dès maintenant et rapidement que beaucoup de choses se passent.

Le deuxième aspect qui nous a frappés, notamment en auditionnant toutes les personnalités que nous avons reçues, c'est la richesse du sujet et l'importance de pouvoir voir l'ensemble des facteurs. Il y a des aspects énergie, production d'énergie, consommation, transport, urbanisme, politique, etc. Pour nous, la transition énergétique doit être très large.

Nous avons constaté aussi en écoutant les experts, qu'il existe déjà beaucoup de scénarii et de réflexions. L'enjeu du débat, Madame la ministre, sera de trier parmi ces scénarii, de faire en sorte de s'appuyer sur des scénarii riches, pluralistes, transparents, d'en enrichir certains avec des dimensions sur l'emploi. Il nous a semblé que l'emploi était un sujet moins bien traité aujourd'hui dans les scénarii et sur lesquels il faut travailler : Les emplois d'aujourd'hui et de demain.

Pour chacun des scénarii qui vont être retenus, qui seront la base de la loi à venir, il faut réaliser des études d'impact socio-économiques et environnementales les différents paramètres étant aussi importants les uns que les autres.

Ensuite, d'ici 2020, nous pensons essentiels de préserver un service de l'électricité à coûts de production réduits pour garantir la compétitivité de notre économie ou pour aider les personnes aux revenus les plus modestes, même s'il y a une tendance à augmenter les prix de l'énergie. Donner un prix au carbone pourra renchérisser le prix de l'énergie.

Nous pensons aussi qu'il faut privilégier les EnR à fort potentiel de développement et haut niveau de recherche, de savoir-faire technologique et opérationnel et générant des emplois qualifiés non délocalisables. Ils pourront devenir rapidement des filières économiques autonomes après les phases nécessaires d'aide par l'État.

Nous pensons qu'il faut anticiper l'évolution des métiers et limiter les destructions. On sait que certains emplois seront détruits, les ADN de certaines entreprises peuvent évoluer, et il faut anticiper, favoriser la transmission des compétences individuelles et collectives acquises dans des entreprises qui ont des savoir-faire dans le domaine de l'énergie en France.

Enfin, nous pensons qu'il faudra structurer, avec des réglementations contraignantes, et favoriser les filières de recyclage et généraliser l'éco-innovation. Dans le recyclage, il y a aussi moyen de moins consommer d'énergie et de favoriser les transitions énergétiques.

Je cède la parole à mon collègue, Jean Jouzel pour la nécessaire évolution du mix énergétique.

**M. Jouzel**, rapporteur. Nous souhaiterions que nos recommandations s'inscrivent dans le débat national sur la transition énergétique. Il est important de ne pas focaliser sur la place du nucléaire, mais prendre en compte toutes les énergies.

En France, la consommation de pétrole représente 40 %, l'électricité 22 %, le gaz 19 % et 8 % pour les EnR. Si nous limitons le débat au nucléaire électrique, la cible ne sera pas atteinte. Ce point est important.

Les secteurs résidentiels, tertiaires, transports, industrie, agriculture et pêche sont parties prenantes dans la lutte contre le réchauffement climatique, de par l'importance de la maîtrise de la demande énergétique.

Cette question du nucléaire doit être abordée dans le débat.

De même, intégrer la problématique des transports dans le débat national nous paraît très important.

Je ne reviens pas sur la nécessité d'élaborer des scénarii prenant en compte les dimensions environnementale, économique, sociale et géopolitique, et qui aillent jusqu'en 2050. Les dimensions européenne et mondiale sont également essentielles.

Nous sommes très favorables à un développement des énergies renouvelables. S'agissant des énergies en phase de déploiement, nous mettons en avant l'éolien terrestre, le photovoltaïque, la biomasse, la géothermie. S'agissant de celles qui ont un potentiel de développement important, nous mettons en avant le photovoltaïque, l'éolien offshore, les biocarburants avancés, l'énergie marine. Il faut que cela crée des emplois, nous savons que c'est possible. Il faut donc impulser une dynamique et faire en sorte que la transition énergétique soit porteuse de développements.

Les réseaux et les transports d'énergie sont des points très importants. Ce n'est pas simplement vrai pour l'électricité, mais aussi pour le gaz et dans les réseaux de transport. Nous pensons qu'il faut développer l'usage des moteurs électriques, des moteurs hybrides au gaz naturel, et favoriser de nouvelles mobilités. La transition énergétique ne peut pas s'appuyer seulement sur la programmation pluriannuelle, elle doit être également envisagée sur le long terme. À plus long terme, l'électrification des transports individuels et collectifs doit pouvoir être étudiée.

Enfin, l'émergence d'une filière dans ce domaine.

**Mme Tissot-Colle**, rapporteure. Notre troisième axe de travail concerne à la fois la mobilisation des acteurs et des moyens, à hauteur du défi climatique. Dès le début, Mesdames les ministres, il nous paraît important de clarifier les rôles respectifs des acteurs publics. Nous avons été témoins d'un foisonnement d'initiatives prises au niveau des communes et des différentes entités territoriales ; nous avons rencontré des gens passionnés qui font des choses très intéressantes dans leur périmètre. Nous pensons cependant que l'optimum global n'est pas forcément la somme des optimums locaux ; nous sommes face à un



sujet si vaste et si multi-aspects qu'il convient d'organiser les pouvoirs publics pour y répondre de manière efficace. Nous pensons donc que l'État doit rester responsable de la cohérence d'ensemble du dispositif en matière de politique générale et de fiscalité.

En ce qui concerne la meilleure implication possible des territoires et le moyen de rapprocher la production d'énergie de la consommation (lorsque cela est pertinent), nous pensons que l'échelon régional sera le mieux à même de veiller à la cohérence des territoires qui dépendent de lui. Notre recommandation est de clarifier ces rôles : maintenir celui de l'État, renforcer celui des régions, enfin, renforcer les programmes opérationnels territoriaux, notamment en matière de maîtrise de la demande d'énergie.

Dans notre projet d'avis, nous affirmons que la France doit continuer à soutenir un accord international équitable sur le climat, qui soit contraignant et applicable à tous. Il est évident que plus les règles du jeu seront internationales, plus la compétitivité d'ensemble de notre pays sera respectée et plus les bénéfices environnementaux seront meilleurs pour la planète.

Au-delà de cet accord international, nous appelons de nos vœux la promotion d'une véritable politique européenne commune de l'énergie, au-delà de ce qui existe, qui soit à la fois ambitieuse, solidaire et cohérente avec la politique climatique. Il existe une politique climatique européenne, il n'existe pas encore à nos yeux une politique de l'énergie européenne, avec ses différents volets tels que le renforcement de la R&D, la coordination de la production d'énergie et des réseaux, la sécurisation des approvisionnements et la stabilité des prix. À notre avis, le bon échelon est l'échelon européen.

Nous avons ensuite abordé la question des financements, de manière plus modeste car notre section n'avait pas toutes les compétences pour cela. Nous pensons qu'il faut à la fois conserver des outils tels que les marchés de quotas, à condition que ceux-ci soient de vrais marchés. Nous appelons de nos vœux une évaluation publique et partagée du marché des ETS, qui n'a pas fonctionné jusqu'à présent de manière satisfaisante. Nous souhaitons que ce principe de marché des quotas soit pérennisé et développé à condition que soit mise en place une Autorité de régulation et des outils de marché qui le contrôlent, tout en lui gardant son fonctionnement économique.

Au niveau français, nous pensons nécessaire la remise à plat et le réexamen de l'ensemble des mécanismes fiscaux liés à l'énergie, en faisant une analyse et une lecture critiques à l'aune de trois critères : l'efficacité économique, la justice sociale et la conformité avec la lutte contre les gaz à effet de serre. Il existe aujourd'hui des dispositifs qui ne répondent pas vraiment à l'ensemble de ces trois critères. Ce travail nous paraît essentiel dans le débat sur la transition énergétique et la loi qui le suivra.

Parlons maintenant des acteurs. En tant que citoyens, nous avons tous des comportements parfois contradictoires, malgré une certaine prise de conscience. Nous recommandons donc un partage des enjeux en s'appuyant sur les réseaux de formation à l'éducation au développement durable, en impliquant tout particulièrement les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement

supérieur ainsi que les réseaux qui leur sont rattachés. Nous demandons que la réflexion favorise la participation des acteurs et des citoyens aux prises de décisions et à la mise en place de la transition énergétique. Nous avons été intéressés par l'exemple allemand où des citoyens deviennent actionnaires de leur société, proche de leur territoire, ou sont partie prenante dans la construction y compris des entreprises et des structures économiques. Cela nous paraît une voie intéressante. Plus vous êtes impliqué en tant qu'acteur dans une évolution, plus vous pouvez vous l'attribuer et être efficace.

Nous pensons aussi que le gouvernement, même en période de disette budgétaire, doit faire un effort en matière de communication et de sensibilisation, soit pour soutenir les réseaux existants, soit grâce à des campagnes de communication sur la transition énergétique et l'énergie. Il en existe déjà, nous pensons nécessaire de les renforcer.

D'ici 2020, une fois régulé, assaini et corrigé, le marché des ETS doit être élargi, avec un système garant de sa transparence et de son intégrité.

Deuxièmement, nous pensons nécessaire de réfléchir à une amélioration de la lisibilité et de la transparence de la contribution au service public de l'électricité qui permet de soutenir notamment le développement des ENR et de gérer une péréquation des tarifs. Il y a un travail à faire sur cet outil, la CSPE, afin d'en améliorer l'impact. Nous recommandons aussi (recommandation commune avec la section des activités économiques), de faire de la BPI un outil de financement privilégié de la transition énergétique dans le cadre d'un véritable pôle financier public.

Enfin, nous jugeons nécessaire d'encourager le secteur bancaire, notamment coopératif, à valoriser des produits favorables à la transition énergétique.

**M. Jouzel**, rapporteur. Il convient également de favoriser et développer la recherche et l'innovation : étant moi-même chercheur, j'ai apprécié que la section de l'environnement accorde une si belle place à ce volet important.

Évidemment, un des objectifs est de permettre le passage des étapes de R&D au développement de nouvelles filières, mais nous ne savons pas toujours bien le faire en France. Moi-même, je suis impliqué dans la recherche fondamentale mais je porte de l'intérêt à tout ce qui concerne l'innovation. C'est important.

Deux recommandations peuvent y contribuer : réaliser un état des lieux de la recherche publique et privée en France. Ce n'est pas si simple de savoir ce qui se fait sur l'énergie.

Nous avons bien apprécié la création de l'ANCRE et son dynamisme, mais comment fait-on pour, à travers ce que l'on a et ce que l'on peut développer, favoriser l'innovation et l'énergie made in France ? La recommandation d'effectuer une expertise de la chaîne de financement allant de la recherche & développement à la pré-industrialisation est nécessaire.

Une autre recommandation importante qui nous tient beaucoup à cœur est que recherche et innovation ne tiennent pas seulement aux aspects technologiques, mais aussi aux aspects sociaux, sociétaux, sciences humaines et sociales. Nous souhaitons leur accorder une importance très forte ; on peut aussi développer un réseau pluridisciplinaire entre sciences de l'ingénieur, sciences économiques, sciences humaines et sociales... On retrouve dans les recommandations suivantes cette importance des recherches en sciences humaines dans le secteur de l'énergie pour accompagner les mutations sociales.

Nous souhaitons vraiment mettre en exergue ces aspects puisque recherche et innovation ne sont pas simplement limitées à la technologie.

Il faut aussi regarder au niveau des investissements à plus long terme c'est-à-dire qu'il faut un œil en continuité, ne pas simplement donner un blanc-seing mais accompagner aussi ce développement et, nous l'espérons, cette symbiose, qui existe déjà -tout au moins, on essaie - entre recherche fondamentale, développement et mise en route de filières pour rééquilibrer le système de recherche en général. Et, bien sûr, nous sommes favorables à regarder d'un œil plus intéressé les aspects énergie en particulier. Une des propositions seraient d'y allouer une partie des recettes des marchés de quotas.

La dimension européenne nous semble également très importante. Il y a d'autres chercheurs au sein de notre assemblée et nous vivons tous les jours cette dimension européenne ; c'est là que les choses se passent, c'est très clair.

À plus long terme, nous rappelons l'intérêt de la section pour continuer d'explorer et déployer toutes les pistes de valorisation et de transformation du gaz carbonique, dont j'ai dit qu'il était au cœur de notre débat, y compris via le captage et le stockage.

Sans cet effort de recherche, les ruptures technologiques n'auront pas lieu. Il sera alors très difficile d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. La transition énergétique ne sera pas uniquement technologique, les sciences humaines et sociales, en particulier pour tout ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, y ont toute leur place.

**Mme Tissot-Colle**, rapporteure. Vous comprenez donc que, en conclusion, nous voudrions partager avec vous une nécessité : nous devons collectivement repenser nos fondamentaux pour sortir de la crise systémique actuelle. Nous pensons aussi qu'il y a un impératif : une transition qui soit à la fois pertinente, réfléchie et partagée par l'ensemble des acteurs. Notre ambition peut se résumer en l'association du volontarisme et de la progressivité.

Il faut donner un prix au carbone - c'est un préalable fondamental - permettre l'adaptation de tous les acteurs, améliorer la gouvernance, faire évoluer en profondeur la fiscalité, bâtir une véritable Europe de l'énergie, investir dans la R&D, développer des filières économiques pertinentes.

Bref, Mesdames les ministres, une feuille de route ambitieuse qui permettra de bâtir un projet commun s'appuyant sur un large accord politique et une anticipation sociale. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci à nos deux rapporteurs.

Je salue la présence du parlementaire Denis Baupain, qui nous fait le plaisir d'être parmi nous, ainsi que l'arrivée de Mme la ministre, Cécile Duflot, que je suis heureux de saluer.

Je vais maintenant donner la parole à Jacky Chorin et Anne de Béthencourt pour la présentation du second projet d'avis.

### **EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE**

**M. Chorin**, rapporteur. Mesdames les ministres, Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, Madame, Monsieur les Présidents de section, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant aborder le thème de l'efficacité énergétique.

Même si ce sujet arrive lui aussi à point nommé, il a été, comme le premier avis lancé il y a un an, dans un contexte où la nécessité d'une telle approche était doute moins partagée.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voudrions remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail : nos collègues de la section, en premier lieu, qui se sont investis dans ce travail et avec qui nous l'avons co-construit, et l'administration de la section Philippe de Ratuld, Arnaud Massip et Anna Khatchatrian.

Nous voulons aussi émettre un remerciement appuyé à l'attachée du groupe environnement et nature, Julie Cunat, qui nous a épaulés.

L'efficacité énergétique, c'est quoi ? C'est consommer moins d'énergie pour le même service rendu.

Nous voudrions vous rappeler la célèbre « *chasse aux gaspis* » et vous projeter une vidéo qui montre comment l'efficacité énergétique a commencé.

*(Projection d'une vidéo)*

*(Applaudissements)*

**M. Chorin.** Voilà. Nous pensons utile de vous rappeler cela. Cela nous permet de faire la transition en soulignant que si l'objectif pour aujourd'hui est de 20 % d'économies d'énergie en 2020 par rapport à 1990 et si les objectifs du Grenelle de l'Environnement sont atteints, alors l'efficacité énergétique sera la première source d'énergie domestique à l'horizon 2020 (*cf. diaporama publié en annexe*).

C'est une approche qui peut interpeller, mais qui montre bien la nature de l'enjeu. Il est primordial que l'analyse de la demande et de l'efficacité énergétique précède le débat sur l'offre et la production.

Cela dit, on ne vous cache pas que les objectifs sont ambitieux et, à l'heure actuelle, difficiles à atteindre.

Nous avons identifié trois conditions de la réussite.

La première consiste à considérer l'efficacité énergétique comme une réelle filière d'avenir, susceptible de devenir la première source d'énergie domestique.

La deuxième consiste à s'inscrire dans une vision à long terme, c'est-à-dire l'horizon 2050 évoqué par nos collègues à l'instant et que nous prenons aussi à notre compte, en intégrant la progressivité des efforts et les avancées existantes.

Nous en profitons pour y intégrer le souhait d'une transposition ambitieuse de la directive « efficacité énergétique » qui vient d'être décidée au niveau européen. Nous souhaitons aussi que l'on s'appuie sur les structures existantes, qui ont fait la preuve de leur efficacité, par exemple le « plan bâtiments durables ».

Dernier élément : nous souhaitons donner un signal politique fort et stopper les contre-signaux. Je reviendrai tout à l'heure sur la question de la TVA sur la rénovation qui a fait débat.

Nous allons donc vous faire nos propositions sur le bâtiment, la lutte contre la précarité énergétique, l'industrie. Nous avons aussi fait dans notre travail des propositions sur l'agriculture et la situation en Outre-mer ; nous vous invitons à les consulter.

Enfin, nous n'avons pas traité, par choix et par manque de temps, la question du transport. Nous considérons que c'est une vraie question et qu'elle mériterait un traitement à part. Elle renvoie à des notions extrêmement importantes, structurantes, d'urbanisme par exemple.

Nous en arrivons aux bâtiments résidentiels et tertiaires. Nous vous avons mis quelques chiffres parce qu'ils nous apparaissent extrêmement significatifs pour la compréhension de notre sujet. Le bâtiment dans le résidentiel tertiaire, c'est 44 % de la consommation d'énergie. Dans le résidentiel, c'est 33 millions de logements dont 4 considérés comme très énergivores ; et les chiffres suivants sont également très significatifs : 55 % du parc a été construit avant toute réglementation thermique, c'est-à-dire avant 1974 ; et 75 % du parc qui sera encore opérationnel en 2050 est déjà construit ! Ce qui montre l'inertie et l'enjeu qu'est celui de la rénovation.

Nous avons aussi pointé que le bâtiment avait fait l'objet des efforts les plus significatifs du Grenelle de l'environnement : 88 % pour le bâtiment et 12 % pour le transport.

Nous en arrivons aux chiffres de notre débat d'aujourd'hui. Le Grenelle de l'environnement, c'est 400.000 bâtiments rénovés. Les pouvoirs publics ont annoncé maintenant un objectif de 500.000. Nous avons atteint le chiffre de 160.000 en 2011 ; il y a donc là un *gap* significatif. Pour autant, nous sommes évidemment très sensibles, et plus que sensibles, à l'importance que cela peut générer en termes d'emplois.

Les personnes auditionnées ont indiqué que si on atteignait les 500 000 rénovations par an, cela entraînerait la création de 100/150 000 emplois.

À partir de là, nos propositions, quelles sont-elles ?

Première proposition, je l'ai évoquée tout à l'heure : confirmer l'efficacité énergétique comme une priorité nationale.

Je rappelle que le Président de la République a dit dans cette enceinte, le 14 décembre 2012, que la rénovation thermique était une des grandes priorités de son quinquennat.

Et donc, de ce point de vue-là, notre avis pointe le contre-signal correspondant à l'augmentation de la TVA de 7 à 10 %, annoncée par le gouvernement.

Nous considérons que cette évolution est un contre-signal à destination de la filière, à destination des consommateurs et par rapport à la profession qui avait un manque de confiance dans la volonté des pouvoirs publics, de façon générale.

Nous pensons que les travaux d'efficacité énergétique doivent être considérés comme des biens et services de première nécessité et qu'à ce titre, ils devraient pouvoir bénéficier de la TVA à 5 %.

Notre première proposition serait donc de nature à dynamiser le secteur.

La proposition suivante favoriserait la coopération entre professionnels de la filière. On dit « entre professionnels de la filière », car, pour nous, cela va de la conception des matériaux à la gestion énergétique des bâtiments.

Il faut faire travailler ensemble le neuf et l'ancien pour aboutir, entre autres - pas seulement mais entre autres - à une meilleure maîtrise des coûts.

Le troisième point consiste à définir rapidement les normes de rénovation du tertiaire. On insiste beaucoup là-dessus parce que le Grenelle a prévu une obligation de travaux dans le tertiaire sauf que le décret qui doit fixer la nature de ces travaux n'est toujours pas paru.

Nous considérons que tant que le décret ne sera pas paru, il y a là un obstacle significatif à ce que la rénovation puisse être développée pour entraîner les professionnels de façon générale.

Nous insistons, Mesdames les ministres, fortement à ce que le décret sur le tertiaire puisse sortir.

Cela nous apparaît être un levier tout à fait efficace et indispensable en la matière.

Nous en arrivons au développement de l'efficacité active. C'est un point que nous avons découvert au cours de nos travaux. En réalité, quand on parle de rénovation, on parle toujours de rénovation du bâti.

Il existe toujours des éléments d'efficacité énergétique qui sont importants, qui se développent, qui deviennent de plus en plus efficaces sur l'action. J'en veux pour preuve que lors du débat, il a été indiqué que des éléments pourraient permettre entre 19 et 28 % d'économies d'énergie.

Si un certain nombre d'investissements étaient affectés, nous en arriverions à des taux plutôt réduits. Ce sont des éléments qui, pour nous, ne se substituent pas à la rénovation du bâti, mais viennent renforcer encore les possibilités d'efficacité énergétique.

Nous ajoutons que c'est tendre vers une carence de performances au niveau des travaux.

Notre conviction est que cette efficacité énergétique ne pourra pas se développer si les gens n'ont pas confiance. Si nous voulons gagner leur confiance, il faut trouver des garanties.

Des débats ont lieu dans le cadre du développement durable et nous vous invitons à trouver plus de garanties au niveau des performances afin de permettre aux acteurs d'avoir confiance dans le mouvement de rénovation.

Nous souhaitons également accélérer et innover dans la formation des professionnels. Nous pensons que la question de la formation est une question centrale.

Nous avons évoqué un certain nombre de mécanismes. Il existe notamment un mécanisme « FEE Bat » qui est en débat actuellement.

Nous avons souhaité que ces mécanismes soient maintenus. Nous savons qu'il existe des débats sur le financement, mais cela est autre chose. Au niveau de l'importance du mécanisme, nous souhaitons que ce dernier soit maintenu.

Nous voudrions qu'ensuite les pouvoirs publics réaffirment l'éco-conditionnalité des aides publiques. Plus précisément, il était prévu que l'éco-PTZ pourrait être accordée pour être réservée aux entreprises qui seraient labellisées et reconnues « Grenelle de l'environnement ».

Une date avait été évoquée, celle du 1<sup>er</sup> janvier 2014, par les pouvoirs publics précédents. Nous souhaitons que cette éco-conditionnalité soit réaffirmée.

Nous avons un sujet qui concerne l'implication et l'information des citoyens. L'implication concerne le comportement de chacun. Il y a aussi tous les nouveaux moyens qui sont dans le débat, j'en cite quelques-uns : les compteurs intelligents, dont Madame la ministre, vous m'avez indiqué la généralisation, des projets qui sont aussi en discussion dans le gaz, les processus de contrôle et d'individualisation des charges de chauffage dont la directive européenne qui doit être transposée, prévoit théoriquement une application dès décembre 2016.

Là aussi, dans tous ces différents registres, il existe des gains potentiels qui peuvent aller jusqu'à 20 %. Ce sont des chiffres tout à fait significatifs.

Bref, nous sommes confrontés là à des enjeux importants.

Je voudrais évoquer également le diagnostic performances des logements dont nous proposons l'amélioration aujourd'hui. Ils ont été critiqués, nous l'avons constaté lors des débats. Des modifications ont été faites, il y a peu de temps ; il faut peut-être en voir les effets. En tout les cas, cela ne nous paraît pas « parlant » pour les gens. Des propositions ont été émises pour faire ce type de diagnostic avec des euros consommés par mètre carré et plus utiles encore, les kilowatts/heure en énergie primaire.

Pour terminer sur ce point, je voudrais évoquer la question de la tarification progressive. Cela ne fait pas partie de nos propositions, Madame la ministre. Évidemment, nous ne pouvons pas ne pas en parler compte tenu du sujet qui réapparaît. Je dois dire que nous avons eu des positions divergentes sur le fait de savoir si une tarification progressive était bonne ou pas. Certains sont pour, et d'autres contre.

En revanche, tout le monde considère, au sein de la section, la difficulté de sa mise en œuvre parce que c'est le fruit d'un équilibre.

Les difficultés de mise en œuvre et la nécessité d'une justice sociale fragilisent cette proposition.

Autrement dit, quand bien même nous pourrions avoir des désaccords sur l'idée même de tarification progressive, tout le monde considère que cette proposition n'est pas de nature à aller vers des objectifs, en particulier de justice sociale.

Voilà les quelques éléments de propositions résumés, et je vais passer la parole à Anne de Bethencourt sur les questions financières.

**Mme de Bethencourt**, rapporteure. Effectivement, les objectifs sont ambitieux, surtout lorsque l'on parle de 500.000 logements par an.

Quels sont les besoins de financement qui correspondent ? Si l'on prend une rénovation-type, c'est entre 20 et 30.000 euros. Pour 500.000 logements, cela représente 10 à 15 milliards d'euros par an. L'État, actuellement, en finance 2 milliards. On voit que les besoins de financement sont énormes.

Quelles sont nos propositions ? La section s'est accordée sur le fait que sur le plan financier, nous avons réellement besoin de faire appel à toute innovation et à toute créativité pour pouvoir imaginer un certain nombre de choses.

Le gouvernement vient de créer la Banque publique d'investissement qui avait été présentée par le Président de la République lors de la conférence « environnementale ».

Il nous semble absolument significatif que des fonds soient pointés vers des entreprises intervenant dans l'efficacité énergétique. Cela nous paraît primordial.

Le deuxième sujet, qui est peu développé en France, concerne le tiers investissement. C'est un mécanisme financier qui permet aux propriétaires d'un bâtiment de faire financer sa rénovation par un tiers, lequel va se rembourser sur un loyer correspondant aux économies d'énergie obtenues.



C'est un système de financement relativement innovant qui est peu utilisé en France, qui est peu développé, mais qui existe dans un certain nombre de pays. Nous considérons qu'il serait vraiment intéressant de voir si des financeurs peuvent - et cela ne concerne pas que les financeurs - réfléchir et développer ce sujet.

Cela nous semble être un levier intéressant en particulier pour le tertiaire public et le tertiaire privé.

Autre point important : les certificats d'économies d'énergie. Quand on parle d'efficacité énergétique, le sujet est important. Pour vous redonner sa définition, le certificat d'économies d'énergies est l'outil qui permet aux énergéticiens de répondre à leurs obligations d'économies d'énergie en incitant leurs clients à investir dans des travaux ou des matériaux économes en énergie.

Nous avons eu beaucoup d'auditions sur ce sujet. Force est de reconnaître que de nombreuses critiques sont émises par les différents acteurs, que ce soit au niveau de la transparence, de la lourdeur administrative, et peut-être même plus au niveau de l'intérêt calculé, réel, de l'efficacité. En effet, tous les calculs indiqués sur les certificats d'économie sont théoriques et sans contrôle. Ces certificats d'économie d'énergie ont permis d'avoir un lancement très significatif du comportement des énergéticiens et de la mise en place de ceux-ci sur ces sujets, néanmoins, il y a besoin de retravailler et, tant que l'on sera uniquement dans la théorie, de faire des évaluations.

Notre proposition est donc double :

- maintenir les programmes les plus efficaces comme la formation FEE Bat et le programme « habiter mieux » sur la précarité énergétique. Après une évaluation contradictoire, au cours des mois qui viennent, il nous semble absolument indispensable qu'une évaluation contradictoire soit faite ;
- réorienter une partie des fonds des certificats d'économie d'énergie sur un programme de soutien à l'efficacité énergétique. Nous avons entendu la CDC Climat qui propose un programme de soutien à l'efficacité énergétique, s'inspirant d'expériences à l'étranger. En Allemagne, il existe depuis de nombreuses années une banque de la transition de l'efficacité énergétique, la KfW. Quant à la Grande-Bretagne, elle vient de lancer en janvier un programme avec une banque de la transition énergétique.

Il nous paraît indispensable de créer un outil, que ce soit un fonds ou une banque, permettant de mobiliser des prêts de la banque européenne d'investissement. Aujourd'hui, cette possibilité n'est pas offerte. Or, avec la nouvelle directive européenne sur l'efficacité, 60 milliards d'euros ont été dégagés au niveau européen sur le thème de l'efficacité énergétique. Tant que l'on n'a pas de fonds ou de banque permettant d'aller chercher ces financements, on ne pourra pas en bénéficier. Il nous paraît absolument indispensable de le faire.

Ce programme d'efficacité énergétique peut également mobiliser les grands investisseurs institutionnels, par exemple à travers l'émission d'obligations vertes.

Le fait de faire ce programme permet de lever des fonds, de faire effet de levier et, à partir de là, via des banques de réseau ou de distribution, de permettre de financer des projets au niveau régional, en permettant aux banques de distribuer des prêts à taux bonifiés et de financer des projets d'économie mixte, par exemple sur des régions, qui vont permettre de financer des projets spécifiques d'efficacité énergétique. C'est vraiment un outil, un levier qu'il nous paraît absolument indispensable d'étudier aujourd'hui.

Dans notre projet d'avis, nous avons voulu traiter de la précarité énergétique. L'efficacité énergétique, c'est consommer moins pour un même confort. L'enjeu de la précarité énergétique est de donner le même niveau de confort que tous les citoyens sont en droit d'attendre.

Quelques chiffres marquants : 3,8 millions de ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques et sont donc considérés comme des précaires énergétiques. Les précaires énergétiques sont pour plus de 50 % des personnes âgées, propriétaires, vivant en maisons individuelles en zones rurales ou périurbaines. Enfin, 600 000 ménages déclarent souffrir du froid ou ne pas se chauffer.

Le programme sur la précarité énergétique, qui s'appelle « habiter mieux » a eu un peu de mal à démarrer. Il est en place depuis 2011. Nous recommandons qu'il soit poursuivi, voire renforcé.

Par ailleurs, nous recommandons de généraliser une aide pour le chauffage à toutes les énergies. Il nous paraît indispensable de ne pas exclure les personnes qui, dans les campagnes, sont chauffées au fioul.

Ensuite, lancer une concertation pour intégrer la performance énergétique dans les critères pour la location des logements. Il ne nous paraît plus possible de laisser des logements indécents à la location.

Enfin, l'industrie, qui représente 21 % de la consommation d'énergie. Contrairement aux idées reçues, même si beaucoup de choses ont été faites, il reste encore énormément de potentiels à exploiter.

La première recommandation forte de la section est de favoriser les secteurs industriels liés à l'efficacité énergétique : la conception des matériaux en coopération avec le neuf, l'efficacité active ; des compteurs communicants ; des outils de mesure pour l'individualisation des compteurs de chauffage, etc. Cela fait beaucoup de filières industrielles qui peuvent être développées en France.

La seconde recommandation concerne l'éco-conception. Cela a démarré avec l'étiquette énergie il y a bien longtemps. Puis, depuis 2005, une directive d'éco-conception a pour objectif que seuls les produits respectant les critères minimaux d'efficacité énergétique soient, à terme, autorisés sur le marché européen. Si elle est accélérée et appliquée pour tous les produits, le potentiel de cette directive est de 400 000 tonnes de réduction de CO<sub>2</sub> par an. C'est un

objectif énorme, sur lequel nous pensons que la France pourrait vraiment être leader.

Cela est suffisamment rare pour être noté : il y a une alliance entre les industriels et les ONG pour demander aux pouvoirs publics de renforcer les normes d'éco-conception et accélérer leur mise en place sur les produits industriels, afin de permettre d'assurer les filières industrielles en Europe et de répondre aux économies d'énergie.

En conclusion, vous l'avez compris, Mesdames les ministres, la période qui s'ouvre est décisive, de même que le débat qui va suivre. Des décisions fortes doivent être prises ou confirmées. Nous invitons à ce que l'efficacité énergétique ne soit pas considérée comme une variable d'ajustement, mais bien comme une ressource énergétique en tant que telle. C'est la première ressource énergétique domestique à horizon 2020. L'efficacité énergétique sera ce que les acteurs, les pouvoirs politiques et la société tout entière voudront en faire, mais c'est un potentiel-clé du futur en termes de marché et de création de filières créatrices d'innovations.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci à nos rapporteurs, merci aux Présidents et membres des sections d'avoir travaillé de façon très coordonnée sur cet enjeu.

Madame la ministre Cécile Duflot, je sais que votre agenda est contraint. Je vous invite donc à réagir en premier. Le Conseil souhaite donc que nous passions de l'incantation à l'action, avec un certain nombre de pistes. La parole publique, politique, est très importante pour réagir à ces propositions.

#### **ALLOCUTION DE MME CÉCILE DUFLOT, MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT<sup>1</sup>**

**Mme Duflot**, ministre de l'égalité des territoires et du logement. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, le défi qui est le nôtre et qui vient d'être présenté aujourd'hui dans ces deux projets d'avis du Conseil économique, social et environnemental n'est pas une mince affaire. D'ailleurs, ce n'est la question ni d'un moment, ni d'une politique temporaire ou conjoncturelle, puisque nous faisons face à un véritable défi de civilisation.

Ce qui est en jeu sur ces deux questions n'a pas vocation à faire l'objet d'une dispute, pas plus que d'une querelle. C'est tout simplement la mutation qui va mettre en œuvre le grand changement que nous devons faire naître pour notre société. Comme l'a dit Jean Jouzel, sur ces questions, le sujet n'est pas de savoir si c'est une option, mais de savoir qu'il s'agit bien d'un impératif qui nous est commun.

Ce défi n'est pas nouveau, mais sa force augmente chaque jour.

Nous en connaissons, vous l'avez bien rappelé, les enjeux et les contours.

---

<sup>1</sup> Seul le prononcé fait foi.

Le dérèglement climatique n'est plus débattu, sauf par quelques illuminés, et l'impact de l'activité humaine est parfaitement reconnu par l'immense majorité de la communauté scientifique.

Des engagements ont été pris par la France, je tiens à le rappeler, au niveau planétaire avec le protocole de Kyoto qui a marqué une rupture dans la gouvernance mondiale, au niveau européen avec le paquet énergie-climat (3 fois 20) en 2020 et enfin au niveau national avec l'objectif du facteur 4, soit une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Ces engagements ne sont pas des promesses faciles ou des formules vaines. Ils engagent notre pays, les habitants de notre pays, mais ils nous engagent tous devant l'humanité. Ils ne sont pas seulement une contrainte à agir. Ils ne sont pas non plus une simple obligation à laquelle nous devrions nous conformer. Ils doivent être le moteur de notre action, notre feuille de route et notre horizon.

Les objectifs sont connus, les constats sont partagés, les recettes ont été discutées, vous l'avez fait largement pour nous, pour ce gouvernement. Le temps des décisions et de leur mise en application avec ambition est donc venu.

En étant ici, je suis évidemment dans l'esprit de ce qu'a dit clairement le Président de la République lors de la Conférence environnementale. Il n'a caché ni son ambition ni sa détermination. Il s'est dit favorable à un renforcement des objectifs européens de 40 % de réduction en 2030 et à 60 % en 2040.

Le cap a donc été clairement fixé. C'est à nous, la France, de devenir le pays de l'excellence environnementale. C'est à nous de mettre en place un nouveau modèle de développement. L'objectif est clair et les chantiers sont immenses.

Les chantiers sont immenses et ils sont également nombreux. Delphine Batho avec qui nous travaillons main dans la main aura l'occasion de vous décrire avec attention et précision la détermination qu'elle met à mener l'un des plus grands débats démocratiques de notre pays : celui sur notre énergie.

Je partage vos conclusions sur la nécessité de mettre l'ensemble des questions énergétiques en débat et de faire une appropriation collective et très citoyenne de ces sujets mais l'énergie d'aujourd'hui, celle dont nous devons nous préoccuper, est aussi l'énergie de demain. Je le dis d'autant plus car je sais que vous êtes tous attentifs à ce que les solutions qui émergent ne soient pas de simples mirages. Nous devons obstinément trouver des solutions durables.

Je ne voudrais pas que ce débat aille creuser trop profondément pour ne faire jaillir que des solutions de courte vue. Les réponses qui en sortiront devront être une garantie de sécurité et de tranquillité pour les générations futures.

Je viens devant vous vous parler plus précisément d'un chantier qui concerne en premier lieu mon ministère. Ce chantier majeur est celui de la transition énergétique dans le bâtiment.

Vous avez rappelé à quel point c'était un élément décisif en matière de transition énergétique, mais je tiens à vous dire que ce chantier doit être mené dans un contexte particulier : celui d'une crise grave, profonde, du secteur du bâtiment ; une crise à laquelle le gouvernement tente avec détermination de répondre mais dans ce secteur plus qu'ailleurs, nous devons prouver que la transition énergétique doit rimer avec efficacité économique. C'est parfaitement possible.

Les données sont là, vous les avez rappelées. Il n'y aura pas de transition énergétique durable sans une rénovation thermique massive des bâtiments en France. Il n'y aura pas de rénovation thermique massive sans un cadre stable, clair et pérenne pour celle-ci.

Telle est l'obligation qui est la mienne.

Elle commence par l'exemplarité des constructions nouvelles et de l'ensemble des bâtiments neufs ; avec l'ART 2012, les logements construits aujourd'hui sont énergétiquement très performants. Demain, nous travaillerons très en amont sur les normes qui devront prévaloir à l'horizon 2020. Ces normes ne sont pas seulement techniques ni même énergétiques, elles devront être parfaitement et plus largement environnementales pour intégrer toutes les avancées de la transition écologique.

La ville que nous sommes en train de bâtir se doit d'être performante thermiquement parce que durable, vous l'avez rappelé Madame Tissot-Colle. La question du recyclage est assez déterminante et en matière de construction, de bâtiments, en matière d'usage des matériaux de réemploi ou de traitement des déchets de chantier, c'est là aussi un chantier considérable ; la consommation d'énergie pour la production de matériaux de construction est très importante. C'est un chantier là aussi décisif.

Je le dis, cela ne suffira pas. On ne pourra pas se contenter de 500 000 logements neufs par an fussent-ils d'une excellente qualité. Ce flux des constructions nouvelles, si essentiel soit-il, aussi pour la démonstration de ces possibilités nouvelles de construction, ne suffira pas à rendre performant notre parc de bâtiments assez rapidement pour répondre au défi climatique que j'évoquais en introduction.

La plus grande partie de la ville de demain existe déjà, M. Chorin l'a rappelé : 75 % du parc de 2050 est déjà construit et pour une part assez importante de celui-ci, il a été construit à une époque où - avant l'intervention de l'ambassadeur de la « chasse au gaspis » - ces questions étaient un sujet anecdotique. La moitié du parc a été conçu dans une logique d'énergie inépuisable ; le travail sur ce parc est décisif.

C'est pourquoi nous voulons poursuivre un chantier majeur : celui de la rénovation thermique des bâtiments. 500 000 logements doivent être rénovés chaque année d'ici à la fin du quinquennat en atteignant un niveau de performance énergétique qui devra limiter nos émissions de gaz à effet de serre et qui permettra aussi d'avoir une efficacité sociale en diminuant le montant des factures énergétiques qui ont tendance ces dernières années à augmenter.

J'ai parlé du bâtiment et l'on pense évidemment au bâtiment d'habitation. Je veux répondre à M. Chorin sur la question du décret tertiaire qui est en cours de finalisation. Je souhaite qu'il soit présenté à la fin du mois de janvier. C'est une décision très importante. On sait qu'après les évaluations thermiques faites dans les bâtiments, propriétés des collectivités locales, il y a un chantier majeur qui, s'il est bien conduit, pourra être fait en lien avec la Caisse des Dépôts pour que les collectivités locales soient aussi le moteur de la montée en gamme et en activité du travail de rénovation thermique dans les bâtiments.

Il faudra de toute façon un plan ambitieux et pertinent. Vous comprendrez bien que je ne puisse pas vous détailler de manière très précise l'ensemble de ce plan, qui lui aussi est en cours de finalisation.

Notre objectif partagé avec Delphine Batho est d'avoir un plan efficace, qui s'appuie sur ce qui existe déjà. Nous ne souhaitons pas remettre en cause le programme « habiter mieux », mais en tirer les leçons sur le lien qui pourra être fait avec les populations qui en ont le plus besoin. Je pense aux populations des propriétaires occupants vieillissant à ressources très modestes qui ne sont pas les personnes les plus faciles à contacter, ceux qui ne sont plus disponibles pour pouvoir se lancer dans ces projets de rénovation thermiques et qui, pourtant, sont ceux qui doivent en être les principaux bénéficiaires.

Au-delà des éléments techniques, il y a trois grandes exigences, qui sont impératives pour moi.

La première est l'emploi parce que le secteur du BTP est fortement touché par le contexte économique dégradé. Nombre d'emplois dans les TPE ne regroupent qu'un ou deux employés qui sont là aussi très menacés ; l'idée n'est pas seulement de faire survivre artificiellement ces emplois et ces entreprises, mais au contraire de leur offrir des perspectives d'avenir, de nouvelles activités bénéfiques pour l'environnement et le pouvoir d'achat et d'en faire une filière de premier choix pour les jeunes qui trouveront là des emplois pérennes, durables et non délocalisables.

La rénovation énergétique permettra la structuration de toute une filière industrielle, de la production des matériaux jusqu'à la mise en œuvre. Compte tenu du volume d'activité constatée, on évalue de manière variable (vous avez parlé d'un chiffre de 100 à 150 000 emplois), les emplois directs et indirects. On peut arriver à ce chiffre si l'ensemble de l'appareil de production au niveau national se met en marche en direction d'un plan massif de rénovation énergétique de l'habitat.

La deuxième exigence est celle de la stabilité parce que si nous pensons que c'est une question économique majeure qui structure un marché créateur d'emploi, nous devons garantir aux professionnels la stabilité. Je sais le quotidien des installateurs, des industriels de matériaux, des bureaux d'études qui vivent déjà à la mesure du carnet de commandes ; ils ne doivent pas en plus être « ballotés » au gré des normes et de la réglementation.

En la matière, le rôle du politique n'est pas de renverser la table, de décréter un bouleversement, il est d'améliorer, de pérenniser, de garantir.

C'est ce que nous ferons. C'est un cap, une direction politique et technologique donnée pour permettre, dès aujourd'hui, d'anticiper les investissements nécessaires techniques et réglementaires.

Enfin, notre troisième exigence décisive est celle de la solidarité. Ce sont plus de huit millions de personnes qui souffraient en 2012 de précarité énergétique. Très concrètement, elles ne peuvent pas se chauffer l'hiver ou y consacrent une part trop importante de leur revenu. Cela les prive de la vie sociale liée à l'existence d'un logement décent. Ce n'est plus acceptable, d'autant moins que la situation ne pourra pas s'améliorer en raison de certaines passoires énergétiques - je n'ai pas peur de le dire - en zone rurale qui relèvent de l'habitat indigne. Ces 8 millions de personnes ne sont peut-être pas rentables, elles ne relèvent d'aucun marché, mais ces personnes relèvent de notre responsabilité collective.

Pour répondre à cette précarité, un effort sans précédent doit être entrepris et les crédits de l'ANAH et du Fonds d'aide à la rénovation dans le programme d'investissement d'avenir seront mis à contribution dès 2013 et en 2014. Près d'un milliard d'euros seront mobilisés. Ils viendront amplifier l'action du programme « Habiter mieux ».

Dans ce cadre aussi, la mobilisation des collectivités locales est essentielle pour le financement. Vous avez évoqué la difficulté d'avoir un foisonnement d'initiatives, nous travaillerons à cette mise en cohérence. Le contact le plus direct à réaliser avec les particuliers passe par les collectivités locales et les communes qui ont un lien direct avec les personnes qui pourront en être bénéficiaires.

Le programme « Habiter mieux » doit être ajusté et amélioré pour les propriétaires les plus modestes, pour lutter contre la précarité énergétique dans son ensemble, quel que soit le statut d'occupation - propriétaire ou locataire - et aussi suivant le niveau de ressources. Chacun doit être stimulé en fonction de son niveau de ressources afin que nous réduisions au minimum la contribution des ménages précaires.

Créer des emplois, garantir la stabilité aux investisseurs et assurer la solidarité, voilà le cadre nécessaire de cette action. Il faut aussi en dessiner les échéances. C'est à nous de fixer l'horizon de notre cap. En la matière, un tel horizon ne peut pas s'arrêter à un quinquennat, il n'est pas l'affaire d'une carrière ou d'un ministère, mais une ambition commune. Notre horizon, c'est 2020 et il nous faut tenir nos engagements.

Dès maintenant, trois étapes sont nécessaires. La première commence dès aujourd'hui en 2013. Optimiser le travail déjà entamé, le rendre plus juste et plus efficace. Il faut améliorer les dispositifs existants pour soutenir la demande, apporter le secours financier nécessaire pour garantir aux particuliers que leur investissement sera rentable. Les dispositifs existants seront renforcés pour favoriser les travaux efficaces et remplir leur pleine fonction sociale. Les critères d'éligibilité seront harmonisés et les démarches administratives simplifiées pour les entreprises reconnues « Grenelle environnement ».

Optimiser, c'est aussi informer et rendre accessible à tous. Un guichet unique de la rénovation énergétique aura vocation à regrouper l'ensemble des informations existantes sur les aides techniques et financières mobilisables et sur les professionnels de la région avec qui se mettre en contact. Un métier des renovateurs assurant un ensemble pourra émerger. Des emplois d'avenir seront chargés d'améliorer les démarches, d'anticiper et d'accompagner dans les démarches. Cette première étape pourra nous permettre de faire naître la suivante.

La seconde étape dès 2015 sera la pérennisation d'un outil novateur, efficace de financement. C'est central. La question du fossé entre les besoins en termes d'investissement et la réalité budgétaire financière actuelle nécessite d'être innovante sur le recours au financement européen par la mise à disposition d'une banque qui pourrait servir d'intermédiaire avec la Banque européenne d'investissement. Renforcer, comme l'a dit le Président de la République lors de la Conférence environnementale, la Banque publique d'investissement dans son statut de banque de la transition écologique et sur la fonction énergétique. Et bien sûr, faire naître des tiers financeurs. Ce dispositif est déjà expérimenté par des collectivités dans d'autres pays et devra devenir un modèle. Je pense à la SEM positive mise en place par la région Île-de-France qui est l'un des modèles consistant à ce qu'un tiers prenne en charge le financement des travaux de rénovation énergétique et se rembourse par les économies réalisées ; c'est une bonne piste. Elle nécessite de bien retravailler en amont pour être adaptable à différentes situations.

Sur ce schéma que nous travaillons, c'est ce dispositif que nous voulons voir naître dans l'ensemble des régions. Nous n'avons pas la garantie de son efficacité ni la certitude de son succès, mais nous avons l'obligation d'essayer. S'il produit les résultats que nous attendons, il donnera l'opportunité et la pertinence de sa généralisation en massifiant un marché déjà stabilisé par la première étape, celle du renforcement des dispositifs existants et la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique dans le secteur tertiaire. Ce circuit de financement nous permettra de tenir les engagements pris par le Président de la République lors de la Conférence environnementale.

Enfin, il est de notre responsabilité de poser dès aujourd'hui toutes les questions et d'ouvrir les horizons. On n'ouvre pas un chantier d'une telle ampleur par l'affirmation d'une règle ou d'une sanction. Nous avons déjà connu beaucoup de normes et il est nécessaire de stabiliser les acteurs pour qu'il y ait une visibilité sur ce sujet. Nous devons donc saisir ce chantier qui s'ouvre comme une opportunité.

Si vous partagez ma conviction que nous ne négocierons pas avec la crise climatique, une évidence s'impose : nous devons ouvrir le débat sur la mise en place d'obligations de rénovation dans toute son acception et ses possibilités, son anticipation de financement. L'obligation ne peut pas s'imposer brutalement, mais cette nécessité de la rénovation doit être prise en considération en amont, avant même que toute décision soit prise. Je connais le poids des normes et des réglementations et je sais qu'il ne suffit pas d'avoir un objectif si on n'en dessine pas le chemin.



Je souhaite que cette question soit ouverte et que nous travaillions, en particulier dans les copropriétés, parce que le sujet est plus complexe, pour réfléchir à des étapes. Il est certain que cette question ne sera pas dans le plan que nous allons vous présenter, mais nous ne l'excluons pas de notre réflexion.

Dans les semaines qui viennent une large discussion sera ouverte sans tabou. Les engagements ont été pris par le Président, ils seront respectés. Je vous ai livré avec franchise mon état d'esprit. Nous pourrions poursuivre cette discussion. Je serais tout à fait heureuse de recevoir, de la même manière que vous l'avez fait, vos opinions et vos propositions. Ma porte est parfaitement ouverte et mon écoute est entière. Nous discuterons de toutes ces questions, mais aussi de fiscalité, de formation et de réglementation. Dans ce débat, l'avis que vous avez rendu sera plus qu'une simple conclusion, mais en grande partie, un guide puisque votre travail a permis de faire émerger un large consensus. C'est un élément décisif pour l'engagement de ce chantier qui ne doit pas être timide ou timoré, mais qui touche à la réalité de la vie de l'ensemble des habitants de notre pays.

Je vous remercie de votre contribution et je vous assure de notre détermination à agir pour engager avec efficacité la transition énergétique dont nous avons besoin. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Madame la ministre. Nous avons besoin d'un partenariat constant, d'une évaluation et de pistes.

Je donne la parole à Mme Delphine Batho, ministre de l'Économie, du développement durable et de l'énergie.

**ALLOCUTION DE MME DELPHINE BATHO,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE<sup>2</sup>**

**Mme Batho**, ministre de l'Économie, du développement durable et de l'énergie. Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du CESE.

D'abord merci d'ouvrir cette année 2013 par ces projets d'avis par lesquels vous avez fait une bonne part du chemin. Je veux dire à quel point les travaux que vous nous livrez aujourd'hui sont utiles pour ce défi majeur, considérable, fondamental qu'est celui de la transition énergétique et qui doit être un moyen pour nous tous de participer à l'écriture d'un destin commun qu'est celui de la France.

Nous sommes dans un moment difficile aujourd'hui au plan économique. Nous croyons profondément que la France a besoin d'espoir, de perspectives d'avenir et d'un projet fédérateur.

---

<sup>2</sup> Seul le prononcé fait foi.

La transition énergétique est ce projet fédérateur parce qu'il a des co-bénéfices écologiques, des co-bénéfices économiques en termes de création d'emplois, de développement de filières industrielles, des co-bénéfices sociaux par rapport à une réalité qui se développe puissamment : la hausse du coût de l'énergie et le développement de la précarité énergétique.

Mais, je voulais tout d'abord présenter mes vœux à votre institution, Monsieur le Président, et vous remercier chaleureusement pour la façon dont le CESE accueille régulièrement, depuis six mois maintenant, un certain nombre de processus partenariaux, la Conférence sociale, la Conférence environnementale, la Conférence sur la lutte contre la pauvreté, la réunion avec Stéphane Le Foll, « Produisons autrement », vendredi prochain, le Conseil national de la mer et des littoraux.

Je tenais à vous remercier de la façon dont des liens très importants se nouent entre le gouvernement et votre institution.

Les deux projets d'avis qui ont été présentés sur la transition et l'efficacité énergétique sont absolument précurseurs. En effet, le CESE est à l'avant garde par rapport au chantier engagé par le Président de la République. Vous avez en quelque sorte la garantie que ces projets d'avis, qui seront formellement adoptés demain, seront suivis d'effet et qu'ils poursuivront un destin utile. Tout d'abord, ils ont été adressés aujourd'hui même aux membres du Conseil national de la transition énergétique (le courriel a été adressé cet après-midi). Ensuite, votre institution, Monsieur le Président, sera saisie pour avis sur le projet de loi de programmation pour la transition énergétique qui résultera de l'ensemble du processus dans lequel nous sommes engagés. Le travail que vous avez accompli nous fait gagner un temps précieux. Vous aurez à le revoir dans le cadre de l'application de l'article 70 de la Constitution.

Je voulais saluer personnellement chacun des rapporteurs : Jacky Chorin, Anne de Béthencourt, Catherine Tissot-Colle et Jean Jouzel, qui a obtenu le prix Nobel de la paix en 2007, avec le GIEC. Je remercie également, pour leur participation au Comité de pilotage du débat national sur la transition énergétique, Laurence Tubiana, Bruno Rebelle, Michel Rollier, Anne Lauvergeon et Georges Mercadal. Ce comité a pour rôle de populariser ce débat, d'en faire comprendre les enjeux aux citoyens et d'être le garant de son bon déroulement.

La préoccupation de la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas effacée par la crise économique. Un certain nombre de données scientifiques récentes montrent que nous sommes sur une trajectoire qui dépasse largement le seuil critique fixé par le GIEC. Nous attendons de nouveaux travaux du GIEC qui actualiseront ces connaissances scientifiques. Nous sommes bel et bien engagés dans un changement global dans lequel le réchauffement climatique s'additionne avec la perte de biodiversité - les enjeux ne doivent pas être séparés les uns des autres - qui sont des données fondamentales.

Je salue la façon dont vos travaux ont mis la question du réchauffement climatique, du CO<sub>2</sub> au centre de la transition énergétique et au centre de la diplomatie française qui a fait acte de candidature pour accueillir, à Paris en 2015, la prochaine Conférence sur le climat qui sera décisive par rapport à la nécessité de trouver un accord mondial contraignant dans la lutte contre les effets de serre.

Ce débat national, auquel le gouvernement vous invite, va permettre à chaque citoyen de pouvoir donner son avis. Nous ne sommes pas dans un processus classique, dans le cadre d'un rapport ou de la mise en place d'une commission, voire d'un processus de partenariat et de dialogue entre les partenaires sociaux et les partenaires environnementaux, comme cela a pu se produire lors du Grenelle de l'environnement et c'était une étape très importante. Nous avons pour ambition d'engager un véritable débat national auquel chaque français pourra participer et qui va être un débat décentralisé. Le Comité de pilotage, fin janvier, et la séance du prochain conseil national, le 24 janvier prochain, présenteront le calendrier détaillé de l'ensemble des événements qui vont se produire pendant ce débat national.

Dans cette étape du mois de janvier, l'essentiel est de faire comprendre pourquoi il faut un débat national sur la transition énergétique. Il y a des engagements internationaux de la France, qu'elle n'a pas encore atteints. C'est un défaut fréquent de fixer des objectifs sans nous poser la question de savoir comment nous allons les atteindre. Comment allons-nous atteindre le Facteur 4 en 2030 ? Comment allons-nous atteindre le « trois fois vingt » en 2020 ?

C'est la première raison pour laquelle il faut un débat sur la transition énergétique. La deuxième est que nous avons à prendre des décisions qui ont été reportées depuis dix ans en matière de politique de l'énergie. Nous devons prendre des décisions qui ne nous engagent pas seulement pour les quelques années qui viennent, pour ce quinquennat, mais qui nous engagent de façon durable. Ces orientations sur un temps long nécessitent un véritable débat démocratique et des choix collectifs et aussi pour ce que vous avez dit de très important sur l'efficacité et la sobriété énergétique, qui rejoint les orientations que nous avons fixées sur le caractère central des économies d'énergie. Il s'agit de renouer avec la politique d'économies et d'énergie et la chasse aux gaspillages des années 1970, ce qui nécessite un changement culturel. La première vertu de ce débat national doit être de favoriser ce changement culturel dans le rapport à l'énergie, et de sortir du toujours « consommer plus pour produire plus ». C'est une des ruptures qui est aujourd'hui absolument nécessaire.

Sans décisions, celles que nous devons prendre dans ce débat national, nous sommes dans une impasse. Elles concernent la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation de la précarité énergétique qui concerne aujourd'hui huit millions de Français, le déficit de la balance commerciale lié à l'énergie, qui atteint 61,4 milliards en 2012 (80 % de cette facture sont liés à nos importations de pétrole), la nécessité d'investir dans des moyens de production, dans des réseaux. Ces décisions n'ont pas été prises ces dernières années.

Nous avons besoin de ce débat national pour qu'il en ressorte une loi de programmation, c'est-à-dire un outil de planification stratégique. Dans les projets d'avis que vous avez élaborés, j'ai particulièrement apprécié la notion de phasage, ce qui doit être fait maintenant, ce qui doit l'être entre aujourd'hui et 2020, ce qui devra être fait entre 2020 et 2050. C'est tout le travail que nous devons mener dans la loi de programmation pour la transition énergétique, de façon encore plus fine.

La notion que vous avez mise en avant, souvent évoquée par les partenaires sociaux dans les prémisses de ce débat national, est d'avoir une étude d'impact pour chaque décision et des critères d'évaluation qui prennent en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales, puis de passer au scanner de ce triptyque l'ensemble des scénarios et des possibilités.

Quatre grandes questions se posent dans le débat national. La première est celle de l'efficacité et de la sobriété énergétique. Dans le titre du projet d'avis figure « *Un gisement d'économies.* » Il y a là un enjeu de changement culturel, qui constitue le levier le plus important aujourd'hui. C'est un levier qui a encore plus d'importance, celui d'être un outil de relance économique dans la situation que connaît aujourd'hui la France. Tout ce qui concerne le plan de rénovation thermique et la possibilité de déployer des réseaux intelligents, des compteurs intelligents, des « *smart Green* », tout ce qui peut participer à l'efficacité énergétique active représente des technologies et des emplois que nous pouvons créer dans ce domaine.

C'est ce qui amène le gouvernement, sans préempter les décisions qui seront prises dans le débat national, à prendre d'ores et déjà un certain nombre de décisions et d'orientations.

D'abord, le décret que j'ai proposé, et qui sera examiné le 10 janvier par le CCEN sur l'extinction des vitrines et des bureaux la nuit, qui doit permettre l'économie de l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 750 000 habitants. C'est un exemple de mesures que l'on peut prendre.

Le projet de décret sur l'efficacité énergétique dans le tertiaire. Nous proposerons un projet soumis à la discussion avec l'ensemble des partenaires concernés avant fin janvier.

Nous avons un potentiel industriel dans le domaine des *smart green* sur lequel je ferai un certain nombre de propositions jeudi prochain, et nous voulons construire un véritable service public de la performance énergétique. C'est là qu'il y a un clin d'œil intéressant entre ce que Cécile Duflot disait sur ce que nous envisageons aujourd'hui avec les ambassadeurs de la rénovation thermique, et le spot que l'on a vu tout à l'heure de ce qui se faisait dans les années soixante-dix.

Un des outils très importants par rapport à ces enjeux de programmes de rénovation thermique est le diagnostic de performance énergétique et la proposition que vous avez faite qu'il y ait un DPE normé et aussi un DPE+ qui puissent avoir un aspect prescriptif par rapport aux travaux. Par rapport à l'ensemble des outils qu'a évoqués Cécile Duflot tout à l'heure, on a véritablement besoin d'avoir ce type d'outils normatifs.

Il y a aussi la question des transports. J'ai particulièrement apprécié, dans vos travaux, la façon dont vous avez mis en lumière cette question stratégique : 34,5 % des émissions de gaz à effet de serre, un lien évident avec ce que je disais tout à l'heure sur le déficit de la balance commerciale et donc la nécessité de se pencher de façon plus approfondie encore sur cette question des transports dans le cadre de la transition énergétique.

Vous avez évoqué l'idée d'une saisine du Conseil économique, social et environnemental ; nous discuterons pour savoir s'il faut que ce soit une saisine du gouvernement ou une autosaisine du Conseil économique, social et environnemental. En tout cas, l'idée me paraît très bonne et si les calendriers peuvent se chevaucher pour que ces travaux soient menés durant le débat national, ce sera une contribution utile.

Il y a une forte demande des partenaires sociaux, en particulier des syndicats, pour que cette question des transports mais aussi des ONG soit pleinement discutée dans le débat national sur la transition énergétique.

Il y a un lien évident - on a parlé d'éco-conception - avec l'économie circulaire, qui est un enjeu très important.

Deuxième question du débat national : l'évolution du mix énergétique. Il n'est pas nécessaire que je rappelle les objectifs fixés par le Président de la République à l'horizon 2025. Évidemment, le nucléaire n'est pas le seul sujet et ne doit pas occulter les autres sujets de la transition énergétique, mais l'âge moyen du parc nucléaire sera de 40 ans en 2025 et il nous faut anticiper un certain nombre de décisions très importantes.

Il y a aussi une vulnérabilité de notre pays liée aux importations de pétrole puisque la moitié de l'énergie finale qui est consommée aujourd'hui en France est d'origine fossile.

J'ai noté que vos travaux ne recommandaient pas l'exploitation des gaz de schiste avec une certaine satisfaction ; en tout cas, il nous faut, sur cette question du mix énergétique, définir nos moyens de production de demain, décider aussi des priorités.

Il y a la priorité de la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi d'autres priorités qui doivent être, dans notre esprit, celles de la sécurité des approvisionnements et celles de la compétitivité économique et du coût de l'énergie, que ce soit pour les ménages ou les entreprises.

Troisième question : les énergies renouvelables. L'évolution du mix énergétique à l'horizon 2025 doit nous conduire à un effort massif de développement des énergies renouvelables. Cela n'est possible qu'à la condition d'une programmation, d'une planification qui permette aussi aux entreprises de ces secteurs d'avoir une prévisibilité, une visibilité sur les dispositifs de soutien et l'engagement de l'État.

Il y a 2 points importants dans les projets d'avis du Conseil économique, social et environnemental.

D'abord, l'importance que vous avez soulignée de la chaleur dans la production d'énergies renouvelables. Là, la France a un retard et nous souhaitons travailler dans le cadre d'un débat national avec Stéphane Le Fol, par exemple, outre la question du Fonds chaleur et du Bois énergie, à un plan national de développement de la méthanisation, qui est un enjeu extrêmement important.

Deuxième énergie renouvelable dont vous avez rappelé l'importance : l'énergie hydraulique. Nous sommes dans l'attente du rapport de Marie-Noëlle Battistel, qui sera rendu en février pour la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur cette question notamment des concessions hydrauliques.

L'enjeu des énergies renouvelables, je l'ai évoqué hier dans les propositions et les mesures que prend le gouvernement, qui sont des mesures d'urgence pour la filière photovoltaïque, pour maintenir des capacités de production, maintenir un outil de production dans l'attente des conclusions du débat national, est que chaque euro investi dans le domaine des énergies renouvelables se traduise aussi par le développement de filières industrielles, par la création de valeur ajoutée et la création d'emplois en France.

À ce titre, je vous annonce aujourd'hui que j'ai transmis les conditions de l'appel d'offres pour l'éolien offshore sur les deux sites, celui du Tréport et celui de l'Île d'Yeu/Noirmoutier aujourd'hui à la Commission de régulation de l'énergie.

La procédure de cet appel d'offres va bel et bien être lancée pour 1 000 MW de production d'éolien offshore, ce qui doit permettre de sécuriser 10 000 emplois dans cette filière industrielle essentielle aussi en Europe.

Une question qui m'a beaucoup intéressée dans vos travaux et ce que vous avez évoqué : la gouvernance locale de l'énergie ou la participation des citoyens notamment au développement des énergies renouvelables. Les collectivités territoriales, dans le débat national sur la décentralisation, portent des propositions très intéressantes qui doivent nous permettre d'articuler ce qui est le cœur du modèle français, qui est un modèle de service public, qui considère que l'énergie est un bien essentiel.

Ce sont ces notions fondamentales de péréquation tarifaire, de réseau national, qui sont au cœur du modèle français, avec un développement aujourd'hui plus décentralisé, notamment des énergies renouvelables, et l'on doit être capable d'articuler cette évolution avec ce qui est historiquement le modèle français fondé par le Conseil national de la Résistance.

Dernière grande question : celle du financement.

Une des difficultés du gouvernement aujourd'hui est qu'il hérite d'une dette de 5 Md€ sur la CSPE, liée au mode de financement notamment des énergies renouvelables. C'est-à-dire qu'en quelque sorte, les décisions d'hier en matière d'évolution de la politique de l'énergie ont été financées à crédit sur les générations futures. Ce n'est pas un modèle durable.

Cette dette de la CSPE est un problème qu'il va nous falloir résoudre, mais en plus, il nous faut définir les financements parce que l'on voit bien que les investissements qui sont nécessaires dans les moyens de production, les réseaux, l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique, vont être très importants.

Cependant, la transition énergétique ne doit pas seulement être vue comme un coût, mais comme un investissement d'avenir, comme des bénéfices en termes de création d'emplois, d'économies pour le pouvoir d'achat lorsque l'on fait des travaux de rénovation thermiques dans son logement et que la facture d'énergie baisse de 25 à 30 %, ce qui est possible avec l'ensemble des éléments sur lesquels nous sommes en train de travailler.

Cette question du financement sera absolument essentielle dans le débat : il y a un lien avec les travaux que nous engageons sur la fiscalité écologique ; c'est une réforme très importante qui devra être issue du débat, c'est un modèle de financement des économies d'énergie, avec celui du tiers financeur et aussi la réforme des certificats d'économies d'énergie.

J'ai été très attentive à ce que vous avez dit sur cette question, et qui rejoint mes propres préoccupations dans la perspective de la 3<sup>ème</sup> période, des certificats d'économies d'énergie, et cette question de l'échelon européen.

J'aurai, lundi prochain, l'occasion de participer, avec le ministre allemand Peter Altmeppen, à Abu Dhabi, au cours de la conférence de l'IRENA, à la création d'un club des pays pionniers et volontaires en matière d'énergies renouvelables.

Il y a des enjeux très importants à l'échelle internationale et, bien sûr, à l'échelle européenne.

Chaque pays a son propre modèle. Beaucoup de pays sont aujourd'hui engagés d'une façon ou d'une autre dans des politiques de transition énergétique, mais chaque peuple est souverain et il y a des modèles énergétiques très différents. Ce sont des différences qui doivent être respectées et chaque peuple doit être souverain dans ses choix. C'est aussi le sens du débat démocratique que nous allons avoir.

Je crois profondément qu'en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, les infrastructures de réseau et notamment les infrastructures de réseau d'intérêt européen, la recherche & développement que vous avez beaucoup abordée, les technologies d'avenir dans le domaine notamment des réseaux intelligents, nous devons aller vers une mise en commun à l'échelle européenne.

L'Europe, en matière d'énergie, ne doit pas concerner seulement la libre concurrence, le marché intérieur. Ce doit aussi être de revenir aux sources et aux fondations du projet européen qui était la communauté économique du charbon et de l'acier.

L'énergie est au centre du projet européen, au point de départ. C'est le sens des propositions faites par le Président de la République, François Hollande. C'est le sens des sujets que nous aborderons à Berlin le 22 janvier prochain lors du Conseil des ministres communs franco-allemand dans le cadre de l'anniversaire du traité de l'Élysée.

J'espère que nous pourrons déboucher rapidement sur un certain nombre d'initiatives communes à la France et à l'Allemagne dans la perspective du Conseil européen du mois de mai prochain qui portera précisément sur l'Europe de l'énergie.

Voilà les chantiers auxquels je vous appelle, que vous avez déjà engagés avec ces projets d'avis, qui nous invitent à retrouver dans notre pays le volontarisme des bâtisseurs. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Madame Batho. J'ai pris bonne note, dans votre message, que vous partagiez notre avis selon lequel la remise de ces projets ne représente que le début d'une collaboration plus intense encore.

Madame la Secrétaire générale et le directeur de cabinet ont rendez-vous avec les services du Premier ministre ce vendredi. Je crois qu'il serait pertinent que nous puissions réfléchir aux saisines gouvernementales dans la poursuite de ce que vous évoquez.

Je vous donne comme information - Madame la secrétaire générale pourra vous le confirmer - que ce matin, en Bureau, nous avons donné acte à la commission des finances de se saisir d'un avis sur le financement de la transition écologique en demandant d'y intégrer la notion énergétique. De même, nous sommes tout à fait favorables à la réflexion sur les transports et sur les réseaux qui sont des sujets majeurs et cruciaux.

Nous sommes en train d'avoir un rapprochement avec l'Ambassadeur d'Allemagne en France pour voir comment concilier un rapprochement entre le CESE et les entreprises allemandes et nous serions favorables avec, je pense, Monsieur Veyrier, Président de la section des affaires européennes et internationales, d'avoir un rapprochement avec le CES européen sur la collaboration que nous pourrions avoir pour que les pays sensibilisent les différentes opinions.

Nous sommes, avec nos quatre rapporteurs – je le dis sans même les avoir consultés - tout à fait déterminés à ce que nous jouions notre part, si vous l'estimez utile au débat public sur la pédagogie des enjeux.



Nous avons l'intention d'envoyer ces avis, si demain ils sont votés, à l'ensemble des CESER. Je crois que dans les Conseils régionaux il devrait y avoir des débats de cette nature. Je tiens à souligner l'intelligence de nos deux sections (environnement et affaires économiques) qui ont su - sous la houlette de leurs Présidents, Anne-Marie Ducroux et Jean-Louis Schilansky - travailler en commun sur un enjeu qui conditionne notre avenir et qui dépasse largement les clivages politiques.

Ce n'est pas le problème de savoir qui va gagner telle ou telle échéance électorale, mais de savoir si notre avenir sera supportable par rapport à notre qualité de vie et pour notre économie.

Nous voyons bien que ces enjeux ne sont pas encore vraiment présents dans les consciences. Merci de tous vos messages, Madame la ministre.

Je vais lever la séance. À 17 heures précises, nous aurons le plaisir de vous accueillir pour vous présenter les vœux dans la salle Hypostyle

Nous nous retrouverons demain, pour que chacun des groupes puisse exprimer son avis et sa position sur ces projets d'avis.

La séance est suspendue, je vous remercie.

*(La séance est suspendue à seize heures trente)*



**MERCREDI 9 JANVIER 2013**

**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est reprise à quatorze heures trente-cinq.*

**M. le Président.** La séance est reprise. Le secrétaire de séance est François Fondard.

## **COMMUNICATIONS**

### *Désignation d'un membre du CESE*

**M. le Président.** Chers collègues, nous avons reçu la lettre du Premier ministre désignant en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental, M. Joël Clergue en remplacement de M. Jean-Michel Schaeffer, démissionnaire, au nom du groupe de l'agriculture.

### *Règlement intérieur du CESE*

**M. le Président.** Mes Chers collègues, je vous annonce la parution au journal officiel, du décret, en date du 7 janvier 2013, portant approbation du règlement intérieur du CESE.

### *Divers*

**M. le Président.** Je voudrais vous faire part des résultats d'un sondage du CEVIPOF sur le niveau de confiance dans les institutions politiques.

Arrive en tête le Conseil municipal (56 %), suivi du Conseil régional (45 %) ; le troisième est le Conseil général (44 %), le quatrième l'Union européenne (33 %), laquelle précède de très peu le CESE (31 %), l'institution présidentielle (31 %).

Nous sommes la première institution nationale juste devant l'institution présidentielle et l'Assemblée nationale. C'est plutôt une très belle image pour le CESE !

### *Calendrier des assemblées plénières*

**M. le Président.** Mes Chers collègues, je vous demande de bien vouloir noter que le projet d'avis intitulé *Suicide : plaidoyer pour une prévention active* sera présenté par M. Didier Bernus au nom de la section des affaires sociales et de la santé lors de la séance plénière du mardi 12 février 2013 prochain. Celle du mercredi 13 février est annulée.

### **LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE AU CŒUR DU PROJET EUROPÉEN**

**M. le Président.** Mes Chers collègues, dans quelques instants, je cèderai la parole à M. Terrenoire, rapporteur, qui va nous présenter son étude sur *La coopération franco-allemande au cœur du projet européen*, qui est un sujet majeur. En 2014 auront lieu les élections européennes et je souhaiterais vraiment que le CESE puisse s'investir pleinement dans la dimension européenne. Je salue la présence de M. Goetz Schmidt-Bremme, qui est directeur du service économique de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne. Il est accompagné de M. Michael Ohnmacht, secrétaire général adjoint pour la coopération franco-allemande auprès du ministre chargé des affaires européennes. Nous sommes très attachés à regarder comment le CESE français peut, avec votre contribution, développer des relations franco-allemandes, plus nécessaires que jamais. Je précise que M. Alain Terrenoire a été invité par le Président de la République fédérale, le 22 janvier prochain, à assister à la commémoration du Traité de l'Élysée. Il pourra ainsi nous représenter.

Avant cette présentation, je donne la parole à M. Veyrier, Président de la Section des affaires européennes et internationales.

**M. Veyrier,** Président de la section des affaires européennes et internationales. Monsieur le Président, Monsieur le représentant de l'ambassade d'Allemagne en France, je vous remercie de votre présence.

Pour mener son étude sur la coopération franco-allemande, M. Terrenoire s'est appuyé sur l'opportunité que constituait l'anniversaire du Traité de l'Élysée signé en 1963. Je remercie M. Terrenoire pour son travail.

Je tiens également à remercier les membres de notre section qui ont accepté et même sollicité que nous fassions ce travail. Enfin, je remercie les membres du Bureau d'y avoir répondu favorablement.

Lorsqu'il m'arrive de regarder des programmes de la chaîne Arte, je me dis que, finalement, la télévision peut produire des choses intéressantes. Deuxième expérience : en classe de 6<sup>ème</sup> l'opportunité s'est présentée pour un de mes enfants d'apprendre directement deux langues, en plus du français. Comme plusieurs d'entre vous, spontanément, nous avons opté pour l'anglais et l'espagnol. Et puis, la directrice de l'établissement nous a expliqué, à l'époque, qu'il y avait une priorité politique et qu'il fallait au niveau de l'établissement

remplir une classe d'allemand. Mon fils m'en a voulu pendant un certain temps mais il apprend l'anglais et l'allemand.

Enfin, vous savez que je viens du monde syndical. De manière régulière, historiquement et à titre autonome, nous entretenons des relations étroites avec nos camarades des syndicats allemands, du DGB en particulier. Je me suis trouvé soit à Berlin, soit à Paris, à des réunions pour traiter de questions économiques et sociales, sous la tutelle des deux ministres de l'Emploi et du travail français et allemand, et en compagnie non seulement de mes homologues syndicalistes allemands, mais aussi de nos interlocuteurs employeurs tant Français qu'Allemands. À ces occasions, j'ai découvert que tout cela n'était pas sans lien avec le Traité de l'Élysée, que je ne connaissais pas. Signé en 1963, il a institutionnalisé dès le plus haut niveau de l'État les relations franco-allemandes et décliné différents programmes, dont nous allons parler dans un instant, entre la France et l'Allemagne.

Ce qui pouvait être assez extraordinaire à l'époque et volontariste en termes politique, par rapport à la situation dont nous sortions à peine, symbolise aujourd'hui le volontarisme politique dont nous avons besoin pour faire face à un certain nombre d'éléments de la crise qui nous frappent (éléments économiques, éléments autour des enjeux de développement durable et de climat...).

Nous avons voulu placer délibérément cette étude dans le contexte actuel, dans l'actualité.

Tout cela n'est pas le fruit d'une simple contingence économique ou sociale, mais d'un volontarisme politique. Je remercie encore M. Terrenoire et c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons cette étude.

Nous avons insisté pour qu'elle soit traduite en allemand - puisque c'est un des sujets de ce traité que de favoriser l'échange linguistique - pour qu'elle puisse se diffuser et montrer à quel point le CESE, donc les organisations qui le composent représentées par vous tous et toutes, a pris à cœur de travailler sur ce sujet.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci Monsieur le Président. La parole est à M. Alain Terrenoire, rapporteur, pour la présentation, au nom de la section des affaires européenne et internationale, de son étude.

## PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

**M. Terrenoire**, rapporteur. Monsieur le Président, Monsieur le représentant de l'ambassadeur d'Allemagne en France, Monsieur le Secrétaire général adjoint de la coopération franco-allemande conseiller du ministre en charge des Affaires européennes, Mesdames, Messieurs les conseillers, mes Chers collègues, dans le cadre des cérémonies commémoratives du cinquantième du Traité de l'Élysée et sur la proposition de la section des affaires européennes et internationales, le Bureau du CESE lui a confié une étude sur la coopération franco-allemande au cœur du projet européen.

Cette étude, adoptée à l'unanimité, sous la présidence et l'animation de M. Veyrier, n'était destinée ni à rappeler l'histoire plus que tourmentée durant des siècles des relations franco-allemandes ni même à faire un bilan exhaustif de ces relations depuis le 22 janvier 1963.

En revanche, il nous appartenait de mettre en exergue les ombres comme les lumières de cette coopération qui demeure après cinquante ans un exemple incomparable dans les relations bilatérales.

Au moment où l'Union européenne traverse la plus grave crise de son histoire récente, il nous revenait aussi d'examiner comment nos deux pays ont pu y faire face et comment ils se comportent pour en sortir.

Enfin, sans trop s'échapper du cadre limité que nous avons pour nos travaux, nous nous devons de donner à la coopération franco-allemande, fort de l'esprit de notre assemblée et de la société civile qu'elle représente, une perspective mieux adaptée aux nouveaux enjeux de la compétition mondiale à laquelle est confrontée l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle.

Mais l'on ne peut présenter ici ce rapport surtout à cette date sans rappeler ce que le Traité de l'Élysée doit à l'intelligence visionnaire de deux géants de l'histoire contemporaine : Konrad Adenauer et Charles de Gaulle (*cf. diaporama publié en annexe*).

L'Europe du début des années 1960 était encore profondément marquée par les multiples séquelles de la Deuxième Guerre mondiale. Séparée en deux blocs hostiles, surarmés, prêts à s'autodétruire, l'Europe était placée sous une double tutelle extérieure. Autant dire que l'initiative d'un traité liant politiquement les deux États riverains du Rhin ne fut pas plus appréciée à Moscou qu'à Washington. Et c'est bien cette dernière capitale qui tenta d'en réduire la portée en inspirant l'introduction au texte voté par le Bundestag d'un préambule qui en limitait la portée.

Il nous faut aussi rendre justice aux vraies motivations des deux hommes d'État signataires du Traité. Pour eux, il s'agissait bien par l'institutionnalisation contraignante de la coopération franco-allemande de participer à la mise en œuvre du projet européen qui s'était vu contrecarrer par l'échec du plan Fouchet d'union politique.

Naturellement, cette étude n'a pas manqué de rappeler les différents instruments dont se sont dotés, grâce ce Traité, nos deux pays pour le mettre en œuvre. Et nul ne peut ignorer le rôle joué par les rencontres régulières entre les Chanceliers allemands et les Présidents français successifs entourés de leurs principaux ministres.

Néanmoins, comme toute entreprise à caractère politique, le Traité de l'Élysée n'a pu être appliqué que par le bon vouloir de ceux qui en avaient la responsabilité. C'est dire que ses succès comme ses échecs auront été pour beaucoup le fruit des relations personnelles nouées entre les Chanceliers allemands et les Présidents français. Comme il est également le résultat des liens multiples noués entre les deux sociétés civiles.

Même si c'est du domaine de l'anecdote, on remarquera que depuis les pères fondateurs du Traité qui eux pouvaient réciproquement se comprendre dans la langue de Goethe et dans celle de Molière, aucun de leurs successeurs n'y est parvenu allant même pour certains à pratiquer entre eux la langue dite de Shakespeare.

S'il nous fallait privilégier un résultat particulièrement positif et porteur d'avenir issu du Traité de l'Élysée, c'est à l'évidence l'Office franco-allemand pour la jeunesse et les huit millions de jeunes qui en ont bénéficié que nous devrions choisir. Mais il serait injuste de ne pas y ajouter dans le désordre des décisions prises en commun - et sans lien entre elles - ou d'éminents succès comme l'Airbus, les sommets des chefs d'État et de gouvernement, et la création du Conseil européen, l'élection du Parlement européen au suffrage universel, le marché unique, l'Union économique et monétaire et l'euro, l'intégration de la brigade franco-allemande dans l'Eurocorps et la chaîne de télévision Arte.

Il est vrai par ailleurs, que les objectifs annoncés n'auront non seulement pas été atteints, mais sont au contraire à classer comme échecs évidents. Tel est particulièrement le cas de l'apprentissage - notre Président Veyrier en parlait - de l'allemand par les Français, et de l'apprentissage du français par les Allemands. Cet échec concernant la connaissance de deux cultures majeures pratiquées, l'une ajoutée à l'autre, par plus d'un tiers de la population actuelle de l'Union européenne n'est pas le fait de difficultés techniques et administratives toujours surmontables, mais celui du manque suffisant de volonté politique de nos gouvernements successifs.

Adenauer comme de Gaulle savaient bien d'expérience qu'une fusion de leurs deux pays n'était ni souhaitable ni envisageable. Nos peuples comme tous les peuples sont marqués par leur histoire inscrite dans leurs gènes et par leur géographie qui leur donne un visage. C'est aussi la raison pour laquelle l'Union européenne s'est essentiellement construite par la volonté et le choix démocratique exprimé par chaque État membre.

Nous le vérifions d'autant plus que la crise en cours révèle des relents nauséabonds de nationalisme et de xénophobie exacerbés. C'est donc tout naturellement que des différentes approches et sur divers sujets ont pu se manifester des deux côtés du Rhin.

Nous n'en rappellerons que les plus significatives : les relations avec les États-Unis et la question de l'OTAN, les hésitations de François Mitterrand à soutenir la réunification allemande après la chute du mur de Berlin, la reconnaissance précipitée par Helmut Kohl des indépendances Slovène et Croate et leurs conséquences sur le conflit des Balkans, le désaccord institutionnel entre Gerhard Schröder et Jacques Chirac, celui sur l'énergie nucléaire et sur la solidarité au sein de la zone euro entre Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, et ceux qui les opposaient lors de la création de l'Union pour la Méditerranée et lors de l'intervention en Libye.

Le nouveau couple franco-allemand qui s'est formé en mai 2012 est trop récent pour porter un jugement, mais il serait étonnant qu'il ne connaisse pas à son tour les ombres et les lumières de ses prédécesseurs.

Néanmoins, les décisions prises sur le pacte de compétitivité, la supervision bancaire et la taxe sur les transactions financières sont encourageantes mais ces différends ont été surmontés pour la plupart car tous les dirigeants de nos deux pays ont intégré, parfois après un certain délai que l'entente franco-allemande est d'autant plus nécessaire que l'Union européenne en avait un indispensable besoin pour aller de l'avant.

Encore aujourd'hui, nombre de commentateurs prétendent que cette relation privilégiée nuirait à la cohérence de l'ensemble européen et pire encore se serait constituée en condominium imposant ses décisions à leurs partenaires. La réalité est la suivante : l'Allemagne et la France représentent ensemble près de 150 millions d'habitants et les deux principales économies de l'UE.

Sans leur commun accord, aucune politique n'est envisageable dans l'Union européenne d'autant plus que la Grande-Bretagne s'est délibérément située en dehors des plus significatives d'entre elles comme l'euro et les accords de Schengen.

Aujourd'hui, la situation de l'Europe, de l'Allemagne et de la France doit être examinée avec lucidité et clarté. Malgré la libre circulation des hommes, des biens, des capitaux et des services, malgré la politique insistante et parfois aveugle de la commission pour une concurrence libre et non faussée, malgré le grand marché intérieur et sa zone euro, malgré les innombrables règles économiques, techniques, administratives, sociales, environnementales et juridiques qui ont permis de rapprocher les comportements et les économies, l'Union européenne a failli disparaître sous les coups multiples portés par la crise.

Parvenir à bâtir entre les membres de la zone euro, une certaine solidarité reste un combat inachevé. C'est dire qu'entre les vingt-sept États-membres, et bientôt les 28, l'entente unanime est difficile à atteindre.

Pourtant, les profondes transformations - qui s'apparentent à une révolution - que le monde a connu ces trente dernières années, rendent le projet européen encore plus indispensable qu'il y a soixante ans.



Comment ne pas prendre en compte les bouleversements géopolitiques et géostratégiques qui font qu'en quelques décennies l'essentiel de l'économie et de la population mondiale se situeront entre les continents américains et asiatiques. ?

Comment ne pas prendre en compte le vieillissement de l'Europe, particulièrement grave en Allemagne, au moment même où le continent africain en plein développement atteindra durant le siècle en cours deux milliards d'habitants ?

Comment continuer de sous-estimer les conflits qui ne cessent de proliférer dans notre immédiat voisinage au Proche-Orient ?

Comment enfin persister à la fois à se faire concurrence entre Européens sans harmoniser sérieusement nos politiques économiques, énergétiques, budgétaires, fiscales et sociales et nous faire déposséder de nos industries et de nos services au profit de nos concurrents extérieurs ?

Comment pouvons-nous, nous les héritiers de la civilisation européenne qui a si longtemps imprégné le monde, assister en spectateur à son déclin, illustré par le chômage qui progresse, la pauvreté qui augmente et l'exode des jeunes qui s'accroît ?

Au moment où les Allemands et les Français vont se retrouver dans une commémoration symbolique, pourquoi ne renoueraient-ils pas avec la courageuse volonté visionnaire des deux hérauts de 1963 en proclamant solennellement que le temps est venu, par une nouvelle et commune initiative, d'établir enfin l'Europe puissance, indépendante, souveraine et solidaire ?

Nul ne peut douter que la jeunesse européenne en mal d'objectifs mobilisateurs serait la première à s'emparer de cet enjeu et de cette ambitieuse aventure.

C'est en tout cas, si vous me le permettez le message d'espoir que notre assemblée pourrait envoyer pour saluer à son tour le cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur Terrenoire. Monsieur le Directeur des services économiques et Monsieur le représentant du ministère des affaires étrangères, soyez porteurs de ce message.

Monsieur le Directeur, souhaitez vous prononcer quelques mots ?

**M. Schmidt-Bremme,** Directeur des services économiques à l'ambassade d'Allemagne en France. Monsieur le Président, je salue tous les membres et personnalités du conseil économique, social et environnemental. Chers amis, au nom de Madame l'ambassadrice d'Allemagne et en mon nom personnel, je vous remercie vivement des travaux accordés par le conseil sur l'amitié franco-allemande.

Merci pour ce moment.

Dans quelques jours, les résultats d'un sondage IFOP va être publié, qui a été organisé en Allemagne et en France sur l'image que nos deux peuples ont réciproquement l'un de l'autre. Ces résultats sont très encourageants même dans ces temps difficiles.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le Directeur d'être le porteur d'un message de sympathie à l'égard de Madame l'ambassadrice et auprès de votre ministre. Soyez assuré que le CESE sera fortement mobilisé pour aider à renforcer l'amitié franco-allemande.

## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2010-2050 : UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER**

### **ÉFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE**

#### **DISCUSSION GÉNÉRALE**

**M. le Président.** Nous allons passer à la discussion générale sur les deux projets d'avis qui ont été présentés hier sur la transition énergétique et sur l'efficacité énergétique.

J'adresse un message en direction de M. Jacky Chorin qui en dépit d'une forte grippe a souhaité être parmi nous cet après-midi !

Je vous rappelle que chaque groupe a pu choisir un orateur pour les deux avis présentés ou deux intervenants, un par avis.

La parole est à M. Artero, au nom du groupe de la CFE-CGC, dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis.

#### ***CFE-CGC - M. Artero***

**M. Artero.** En premier lieu, nous tenons à saluer le travail des deux rapporteurs sur ce sujet aussi sensible que stratégique. Ils ont réussi à concilier des intérêts divergents dans le respect et la prise en considération de chacune des parties ; ce n'était pas gagné d'avance. Avec cet avis le CESE ouvre les voies au débat national en cours, tant sur l'avenir de l'énergie que sur les modèles qui la sous-tendent.

La CFE-CGC a pleinement conscience de l'ampleur des défis et de la nécessité de faire entrer notre société dans l'ère de la sobriété et d'un mix plus sobre en carbone. La transition énergétique est donc incontournable et ce d'autant que la pression sur les prix s'accroît. La France possède des atouts avec des entreprises en pointe et des *leaderships* reconnus.

Si l'avis privilégie le défi énergétique que nous devons impérativement relever, il veille également à préserver la performance économique et la compétitivité de nos entreprises, desquelles les enjeux sociaux ne peuvent être dissociés. Nous ne doutons pas que les Nouvelles technologies de l'énergie (NTE) dont les ENR, structurées en filières performantes, soient créatrices d'emplois qualifiés et durables mais, dans un souci de stabilité et d'équilibre de notre économie, il est tout aussi essentiel de préserver ceux existants.

Pour la CFE-CGC, l'objectif est donc d'accompagner le changement et de sauvegarder les emplois et les savoir-faire. Quelles que soient les filières, cela ne peut s'envisager que dans un cadre évolutif et constructif. La prise en compte de toutes les énergies assujetties à toutes les études d'impact environnementales et socioéconomiques permettra de réussir une transition progressive, raisonnée et partagée par tous les acteurs.

Chaque scénario doit être examiné sous différentes perspectives, étudié attentivement et de façon contradictoire sans qu'aucune solution ne puisse être rejetée *a priori* par dogme ou idéologie.

La CFE-CGC est respectueuse des engagements pris par la France sur le changement climatique et propose que tout soit mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. En revanche, ceux-ci ne seront soutenables que s'ils sont portés au niveau européen et mondial. C'est pourquoi nous préconisons notamment la mise en place de la taxe CO<sub>2</sub> aux frontières européennes.

La CFE-CGC partage la nécessité d'accroître la recherche et l'innovation sur les NTE, clefs essentielles à la transition. Il est pour nous indispensable d'en faire l'état des lieux, tant du point de vue de ses avancées que de ses modes de financement. Appréhender recherche publique et recherche privée dans une démarche harmonieuse de cohérence et de partenariat représente un atout à la fois pour la transition mais aussi pour la recherche elle-même.

Pour la CFE-CGC, l'acceptabilité sociale et le partage des enjeux, au travers de l'emploi, de la formation, de la sécurisation des parcours professionnels et des reconversions, doivent être au centre du débat sur la transition énergétique. Mais -j'espère que vous l'aurez compris- nous voterons le projet d'avis relatif à la transitions énergétique.

De la même manière, concernant le projet relatif à l'efficacité énergétique, nous saluons le travail des deux rapporteurs sur une problématique embrassant un champ large d'activité économique. En avoir limité les thèmes en a facilité grandement la construction.

La question de l'efficacité énergétique est, compte tenu de l'augmentation - elle aussi inéluctable - des coûts de l'énergie et de son impact sur la balance commerciale, une priorité nationale. À ce propos, le rapport de Louis Gallois insiste sur « *les indispensables économies d'énergie et d'amélioration des rendements énergétiques qui s'imposent au tissu industriel et agricole français* ». La nécessité de réduire la consommation énergétique semble largement partagée. C'est une démarche que nous devons engager. Au-delà, c'est pour notre pays un enjeu de compétitivité et de performance. Ce sont aussi des opportunités d'emplois nouveaux et des perspectives de carrière qui s'ouvrent.

La CFE-CGC salue la volonté exprimée dans le projet d'avis de faire émerger une filière industrielle. Si elle compte de grands acteurs du secteur, elle peut, à condition d'une plus grande coopération entre professionnels, être génératrice d'emplois, notamment dans les TPE, dans le secteur du bâtiment en particulier.

Pour cela, l'adaptation de la formation, tant initiale que continue, constitue un préalable indispensable. Nous recommandons d'effectuer rapidement un état des lieux de l'existant et des besoins à venir.

Pour que l'ensemble des acteurs de la filière s'engage dans ce nouveau défi, se pose inéluctablement la question du financement, qui est centrale. Dans un premier temps, c'est un investissement pour le tissu industriel, économique et agricole. Il est donc nécessaire d'engager une politique d'incitation importante, ciblée, surtout évaluée.

Nous sommes, notamment, favorables à un principe de guichet unique et d'un financement concentré sur les pratiques et les technologies les plus efficaces. Pour la CFE-CGC, la Banque publique d'investissement doit jouer un rôle majeur.

Dans l'approche citoyenne de l'efficacité énergétique, l'optimisation et l'évolution de la réglementation doivent avoir un objectif d'informer correctement les usagers, de faciliter une meilleure compréhension des diagnostics, et mieux appréhender la performance, ce qui n'est pas toujours évident. Si la CFE-CGC est très favorable au DPE, elle s'oppose à la mise en place de dispositifs obligatoires lors des ventes de résidences.

L'aggravation de la précarité énergétique en France n'est, quant à elle, plus supportable. Il est du rôle de la puissance publique, garante de la santé publique, d'exercer tous ses pouvoirs afin que, par mécanismes de redistribution, les plus démunis aient un accès facilité à leurs besoins élémentaires. Si la CFE-CGC soutient globalement les préconisations relatives à ce sujet dans l'avis, elle recommande toutefois que les efforts de solidarité nationale ne soient pas supportés par les seules classes moyennes.

Parce que ce projet d'avis constitue un ensemble de propositions cohérentes portées au débat national sur la transition, la CFE-CGC, vous l'aurez compris, Chers rapporteurs, le votera.

C'est donc un vote positif pour les deux avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Kanimoa, au nom du groupe de l'Outre-mer, dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis.

*Outre-mer - M. Kanimoa*

**M. Kanimoa.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, les deux projets d'avis sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer présentent des enjeux multiples et fondamentaux pour notre avenir.

En effet, dans un contexte mondial énergétique instable, le travail réalisé par notre assemblée permet d'évaluer les marges de progression possibles pour une transition énergétique au service du développement économique et social. Le groupe de l'Outre-mer tient particulièrement à souligner la qualité du travail réalisé pour faire comprendre que l'efficacité énergétique, souvent considérée comme une contrainte, constitue surtout la première source potentielle d'énergie domestique.

Au-delà des spécificités propres à chaque territoire, les collectivités ultramarines présentent des caractéristiques communes en matière d'énergie. Très dépendantes des importations des ressources fossiles, et par définition constituant des zones non interconnectées, elles ont élaboré un mix énergétique original en recourant aux énergies renouvelables de manière plus intensive que la métropole et en se fixant un objectif de pleine économie énergétique à moyen terme.

Alors que le débat est lancé sur la meilleure composition du mix énergétique français à l'horizon 2050, nos territoires ultramarins disposent de solides atouts par la faculté qu'ils ont à recourir à l'ensemble des énergies renouvelables, des plus traditionnelles (hydroélectricité, biomasse) au plus futuristes comme celles issues de la mer, dont il conviendrait d'accélérer le développement industriel en passant par une filière en plein essor. Nous ne pouvons donc que partager les préconisations qui vont dans ce sens et qui ont d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, déjà été explorées dans l'avis sur les énergies renouvelables en Outre-mer.

Il faut par ailleurs rappeler que l'Outre-mer se situe dans une phase de rattrapage de ses consommations d'énergie, sous l'effet conjugué de la démographie et d'une demande sociale d'amélioration du bien-être. Il importe donc que la péréquation tarifaire pour l'électricité en Outre-mer soit maintenue et étendue à l'ensemble des territoires. Elle correspond à une solidarité entre les usagers, garante de l'existence d'un service public républicain. Cela dit, nous soutenons l'idée d'améliorer les modes de financement des énergies renouvelables, afin de les rendre plus lisibles et plus acceptables par nos concitoyens.

S'agissant de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'hexagone comme en Outre-mer, les efforts sont prioritairement à rechercher dans la rénovation du bâti. Dans nos territoires, il faut ajouter la question des transports, de la précarité et de l'habitat indigne, problématiques qui se posent sans doute

avec plus de force. Nous partageons l'idée que le niveau régional ou territorial est le mieux adapté pour la définition et l'exécution des politiques à mettre en œuvre dans ce domaine. Les souplesses statutaires accordées aux collectivités ultramarines par la Constitution leur permettent, si elles le souhaitent, d'élaborer un cadre législatif propre en la matière. De la même manière, la politique fiscale constitue un atout si elle est intelligemment ciblée et si elle permet réellement des investissements importants dans des domaines d'avenir tels que la réorientation vers les réseaux intelligents, la question du stockage local.

Vous l'aurez compris, nous partageons de manière générale l'ensemble des réflexions qui nous sont présentées aujourd'hui dans ces deux projets d'avis. Notre groupe les votera. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et son intervention porte sur les deux projets d'avis.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet***

**Mme Guichet.**- Notre groupe salue la qualité de ces projets d'avis.

S'agissant de l'efficacité énergétique, elle doit être considérée comme une source potentielle d'énergie à part entière.

À cet égard, le texte démontre très bien l'ampleur de la marge de manœuvre dont nous disposons.

À notre sens, la lutte contre le gaspillage ne doit cependant être qu'une première étape. Tendre vers plus de sobriété n'est pas un objectif qui va à l'encontre du progrès, au contraire.

Le projet d'avis met bien en évidence combien cette politique est coûteuse. Aussi est-il urgent de lever les divers freins à son financement, ainsi que cela est proposé.

Mais au-delà de ce coût, le texte envisage également l'efficacité énergétique comme une filière en soi, offrant des opportunités de développement économique et de gains de compétitivité intéressants.

Le projet d'avis prône pour cela un plan de formation massif dans les nouveaux métiers liés à la filière et recommande d'amplifier l'attractivité de certains secteurs auprès des jeunes, tels que les métiers du bâtiment.

Si notre groupe adhère bien entendu au souci d'adapter les formations aux nouveaux métiers, les résultats des études du Céreq sur les parcours des jeunes issus des formations environnementales montrent que moins d'un jeune sur deux issu d'une formation initiale en environnement exerce une profession en lien avec l'environnement 3 ans après sa sortie du système éducatif.

De même, pour l'instant, les besoins en emploi sont surtout importants pour les niveaux inférieurs ou égaux à la licence, mais demeurent plus limités pour les jeunes diplômés de master ou de doctorat.

Quant aux métiers du bâtiment, les échos sur les difficultés de recrutement diffèrent d'un acteur à l'autre. Ces précisions doivent nous inviter à un renforcement des précautions dans la mise en place de ces nouvelles formations et dans l'orientation des jeunes au regard de la visibilité réduite que nous avons encore sur les créations et disparitions d'emplois à venir.

La formation à l'efficacité énergétique ne doit par ailleurs pas être cantonnée aux formations spécialisées, elle doit être intégrée aux formations générales, et ce, dès l'enfance, ce que précise à juste titre le projet d'avis.

Enfin, l'importance donnée dans le projet d'avis aux enjeux de précarité énergétique doit être soulignée. Les jeunes, en raison à la fois de la faiblesse de leurs ressources et de leurs difficultés pour accéder à un logement autonome, sont évidemment concernés par ce problème et nombreux sont ceux qui acceptent de vivre dans de véritables « passoires thermiques ».

Aussi, notre groupe soutient-il en particulier la préconisation relative à l'intégration de la performance énergétique dans les critères de décence pour la location des logements.

Quant à l'avis sur la transition énergétique, nous en partageons également le constat ; tant les facteurs environnementaux qu'économiques et politiques nous poussent à modifier en profondeur et à réduire notre consommation d'énergie.

Cette réduction doit se faire par l'arrêt des gaspillages énergétiques, par des actions d'efficacité énergétique évoquées dans l'avis précédent et par des actions de sobriété énergétique.

Comme nous l'a rappelé un auditionné, chaque panneau vidéo de publicité consomme 6 000 kWh, soit la consommation électrique de deux familles par an !

Dans cette perspective, notre groupe soutient avec force la proposition du projet d'avis de faire du prochain débat national sur la transition énergétique un travail de pédagogie de la sobriété.

En effet, et le projet d'avis le montre bien, une des conditions de la réussite de la transition sera de la rendre socialement acceptable par les citoyens.

Cela passe notamment par l'éducation à l'environnement et au développement durable, déjà développée par les acteurs associatifs, et qui doit être dès aujourd'hui pleinement soutenue par le ministère de l'Éducation nationale.

Comme le rappelle le projet d'avis, l'apport des sciences humaines et sociales à la transition a toute son importance et doit être valorisé.

Notre groupe a cependant une position plus réservée sur certaines positions du projet d'avis : sur le nucléaire, la volonté du projet d'avis de souligner le *dissensus* de l'assemblée a conduit à une rédaction parfois contradictoire et à une perte de clarté dans les propos.

Certes, le nucléaire est une filière d'excellence pour notre pays, mais notre compétitivité se fait à des coûts auxquels un crédit insuffisant est accordé.

Par exemple, les conséquences sanitaires et environnementales de l'exploitation de l'uranium, notamment en Afrique (Gabon ou Niger) sont, elles, à peine évoquées alors même que les sociétés civiles ont alerté le mois dernier sur le désinvestissement des entreprises dans la gestion de ces risques. Il en est de même sur la question de la gestion des déchets radioactifs, qui pose une question de long terme, et même de très long terme, pour les générations futures.

De même, sur l'exploration des gaz non conventionnels, notre groupe défend une position d'extrême prudence ; aucun rétropédalage ne sera possible en la matière. Développer cette énergie fossile risque également de repousser l'impératif de la transition énergétique.

Nous devons investir dans la sobriété énergétique, dans les énergies renouvelables, sources d'innovations technologiques, de création de valeur et d'emplois.

C'est une troisième révolution industrielle qui se dessine.

Se lancer dans la transition énergétique est la responsabilité de notre génération. Elle consiste à agir pour que les effets de notre action soient compatibles, comme nous le rappelle Hans Jonas, avec la permanence d'une vie authentiquement humaine.

En dépit des réserves exprimées, et en félicitant l'ensemble des rapporteurs pour leur écoute et leur travail, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur des deux projets d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Bastian, au nom du groupe de l'agriculture, dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis

#### *Agriculture - M. Bastian*

**M. Bastian.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, les avis dont nous débattons aujourd'hui sont pour nous très liés, c'est pourquoi nous avons souhaité, au nom du groupe de l'agriculture, faire une seule intervention sur les deux sujets.

En effet, dans le secteur agricole, les thématiques d'efficacité et de transition énergétiques sont rarement traitées séparément.

Comme toute activité de production, l'agriculture consomme de l'énergie, mais elle peut aussi en créer. Les agriculteurs ont un rôle à jouer dans la maîtrise énergétique puisqu'ils peuvent à la fois intervenir dans la production d'énergie renouvelable, améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles et contribuer à la transition énergétique.

Les producteurs agricoles ont à cœur de s'inscrire pleinement dans cet enjeu stratégique, à tous points de vue : économique, politique et environnemental.



Je veux insister sur le fait que l'agriculture fait partie des solutions pour lutter contre les gaz à effet de serre. Leur contribution est nécessaire pour répondre à l'engagement pris par la France dans le cadre du paquet « énergie climat ».

De nombreux efforts ont été fournis en ce sens depuis de nombreuses années. Mais pour pérenniser cet engagement, mobiliser les acteurs, comme le recommande très justement le projet d'avis sur la transition énergétique, il est indispensable de renforcer les politiques conduites dans ce secteur.

Pour la profession agricole, il faut donner de la visibilité et de la sécurité aux différents opérateurs, à la fois sur le cadre réglementaire, sur les investissements dans les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables par des politiques publiques stables.

Il faut aussi mettre en place un accompagnement des exploitants pour les aider à poursuivre une stratégie globale cohérente entre production et consommation en tenant compte des différents profils d'exploitations.

Il faut enfin poursuivre et améliorer les dispositifs existants tels que le plan de performance énergétique, les certificats d'économie d'énergies, ou encore, le fonds chaleur de l'ADEME.

Je voudrais aussi évoquer les autres moyens d'améliorer l'efficacité énergétique dans nos exploitations.

En effet, de nombreuses évolutions sont en œuvre dans nos exploitations agricoles en matière d'agroéquipements. Par exemple, les moteurs de tracteurs et autres engins agricoles sont toujours plus efficaces et plus économes.

Ensuite, comme l'évoquent les rapporteurs de l'avis relatif à l'efficacité énergétique, la méthanisation est une solution. Il était important d'y consacrer quelques développements dans notre projet d'avis, d'autant plus que c'est un thème qui a été repris par le ministère de l'Agriculture comme axe d'actions prioritaires dans le cadre du programme « produisons autrement », événement organisé ici même en décembre dernier.

La méthanisation permet la production d'énergies renouvelables de proximité ainsi que d'engrais naturels en valorisant, par exemple, des effluents d'élevage et les sous-produits et déchets des agro-industries.

Je tiens à préciser un aspect important que nous n'avons pas pu approfondir dans le projet d'avis « efficacité énergétique ».

Pour optimiser le développement des projets de méthanisation, il est important que les installations soient bien dimensionnées de manière à pouvoir allier efficacité et viabilité économique, qu'elles soient adaptées aux opportunités d'approvisionnement local.

Il faut aussi simplifier les démarches administratives. Il faut en effet 6 mois en Allemagne, par exemple, pour monter un projet ; trois fois plus de temps en France.

Il faut mettre en place une tarification plus incitative, soutenir la professionnalisation de la filière méthanisation française.

Au cours des travaux de la section, il a été jugé utile d'ajouter au dernier moment qu'il ne fallait pas que des cultures dédiées soient employées au projet de méthanisation.

Cela semble une évidence dans le contexte économique actuel, mais n'oublions pas qu'il y a seulement dix ans, le secteur des grandes cultures des céréales était excédentaire.

Pour le groupe de l'agriculture, il est important de rappeler que ce serait une erreur que de fermer définitivement la porte à toutes les opportunités énergétiques. Les tendances peuvent changer alors ne nous interdisons pas, par principe, d'utiliser les produits agricoles pour autre chose que l'alimentaire, tout en rappelant bien sûr que l'alimentaire est prioritaire pour tous.

L'autre moyen agricole de participer à l'effort d'efficacité et au mouvement de la transition énergétique tient dans les potentialités de la biomasse et des différentes éco-innovations. En effet, la valorisation de la biomasse permet la valorisation de gisements d'énergie de proximité, autant d'économies de transports dont il faut tenir compte.

Nous ne pouvons qu'approuver ce que recommande le projet d'avis « transition énergétique » à ce sujet. Il faut absolument accélérer et accompagner la maturation des énergies renouvelables. Il faut redoubler d'efforts et d'investissements dans la recherche agronomique, en particulier, dans les outils industriels et dans la compétitivité des différentes filières.

Vous l'aurez compris, le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur des deux projets avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Bonduelle, au nom du groupe environnement et nature, pour le premier projet d'avis, *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.*

#### ***Environnement et nature - M. Bonduelle***

**M. Bonduelle.** Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les rapporteur, Chers collègues, le projet d'avis aborde les questions de production et de consommation d'énergie sous le prisme notamment des enjeux transversaux du climat.

La transition énergétique implique un travail de longue haleine sur dix, vingt, trente, quarante ans, qui justifie une politique affirmée de sobriété. Les débats en section ont été vifs. Ils ont révélé des approches et des perspectives différentes. Cependant, nous avons apprécié l'écoute et la volonté de dialogue des deux rapporteurs et des membres de la section tout au long de ce travail.

Le groupe environnement et nature partage l'exposé des enjeux énergétiques actuels : le défi majeur des changements climatiques ; l'épuisement inéluctable d'énergies fossiles et donc le choix vers des énergies renouvelables ; la transition énergétique et son impact sur l'économie et l'emploi, les conversions à anticiper ; la participation des régions et des territoires, l'action

commune en Europe font aussi consensus. Il reste le danger du nucléaire lié à un mode de production d'électricité dont l'importance en France entrave la perspective d'une sortie rapide.

Sur cette dernière question, le projet d'avis ne cache pas les *dissensus*. Ce texte a recherché l'équilibre. Nous réaffirmons ici notre souhait de voir l'utilisation du nucléaire dans la production d'électricité diminuer fortement, en raison de ses risques et de ses coûts futurs.

En bémol, nous estimons que le projet d'avis aurait dû mieux prendre en compte les points suivants.

La diminution de la demande d'énergie est un élément structurant de la transition. Cela passe à la fois par l'efficacité et la sobriété contre les gaspillages, la consommation déraisonnée, la taille inadaptée des équipements ou des infrastructures.

Le coût de l'énergie, y compris l'électricité, va augmenter. Il est donc primordial de développer une politique tarifaire adaptée et de prendre les moyens d'économiser radicalement. C'est la seule voie pour protéger les acteurs les plus sensibles, bien plus réaliste que d'appeler à conserver des moyens de production bon marché à court terme mais très vite dépassés et dangereux.

Enfin, au-delà du rappel par le Conseil économique, social et environnemental de la nécessité de donner un prix au carbone, nous demandons la réouverture rapide du chantier national de la contribution climat/énergie.

Malgré ces réserves, ce texte mesuré, dont nous partageons nombre de préconisations, constitue un document partagé particulièrement riche pour contribuer au débat national sur l'énergie. Notre groupe votera donc majoritairement ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe Environnement et nature, sur le deuxième projet d'avis *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire*.

#### ***Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet***

**Mme Vincent-Sweet.** Mesdames et Messieurs, Chers collègues, ce projet d'avis introduit deux idées majeures.

La première : chercher à maîtriser la demande avant de définir l'offre est un impératif qui doit orienter le débat sur l'énergie.

La seconde : l'efficacité énergétique constitue la première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020, au même niveau que toute notre électricité. À ce titre, elle ne peut plus faire figure de variable d'ajustement.

L'efficacité ne doit pas être déconnectée de la sobriété qui porte une réflexion sur nos besoins d'énergie et impacte l'organisation des activités sociétales afin de préserver le bien-être des générations futures. Il faut appréhender nos consommations énergétiques de façon globale, y compris

l'énergie grise, à savoir celle utilisée lors de la production et du transport des produits. Ainsi, nous mettons l'accent sur de vraies économies d'énergie plutôt que sur une désindustrialisation qui déplacerait l'utilisation d'énergie vers d'autres pays.

Le projet d'avis se concentre sur le secteur du bâtiment. Les multiples pistes proposées dans le texte pour soutenir l'activité d'amélioration thermique ont vocation à engendrer des bénéfices environnementaux, mais aussi économiques et sociaux. Il n'est plus question de considérer l'efficacité énergétique comme une contrainte, mais comme une opportunité, notamment, en termes d'emplois. Cette une filière d'avenir qui se déploie et qui nécessite un développement rapide des compétences par la formation.

Crédit d'impôt divisé par deux, TVA augmentée de 7 à 10 %, le Conseil économique, social et environnemental proteste contre ces contre-signaux. Nous nous prononçons pour la TVA à 5 % sur les travaux d'efficacité énergétique au titre de services de première nécessité. Le groupe Environnement et nature aurait voulu que le projet d'avis prenne mieux en compte la question du signal prix. Si nous voulons avancer vers une économie plus soutenable, il est essentiel de payer le vrai prix, en particulier pour l'énergie. Des prix tenus artificiellement bas n'encouragent pas à investir dans les économies d'énergies.

Nous devons aller vite et loin. Grâce à ce projet d'avis, notre assemblée délivre deux messages forts aux pouvoirs publics. Au niveau européen, l'objectif du paquet énergie climat de 20 % d'économie d'énergie à horizon 2020 doit devenir contraignant. Sur le plan national, un impératif : continuité des politiques publiques et vision de long terme.

En remerciant les rapporteurs pour le travail conséquent, leur démarche pédagogique auprès de la section et leur écoute, le groupe environnement et Nature votera ce projet d'avis de qualité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF, sur le premier projet d'avis *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.*

#### ***UNAF - Mme Basset***

**Mme Basset.** Monsieur le Président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, le présent projet d'avis emprunte la voie de la métamorphose - chère à Edgar Morin - plus que celle de la révolution. Il convient enfin de libérer les énergies de la transition.

Le projet d'avis est sans concession, lucide et ne laisse pas place au catastrophisme. L'urgence est là mais il est encore temps d'agir. Maintenant il convient d'énoncer plus que dénoncer. Vous parvenez, Madame et Monsieur les rapporteurs, à démontrer qu'il est possible, moyennant une démarche pragmatique et rationnelle, de transformer les contraintes en une opportunité

pour réellement permettre à la France de mettre en valeur les atouts dont elle dispose au sein de ses territoires.

Le Groupe de l'UNAF partage pleinement cette approche et tient à mettre l'accent sur trois axes de la métamorphose à engager et ceci dans l'intérêt direct et répondant aux aspirations des familles.

La santé et la sécurité sont devenues des priorités incontournables et les politiques énergétiques doivent en tenir compte. Cela vaut pour les énergies fossiles le plus souvent importées mais aussi pour l'énergie nucléaire pour laquelle le stockage et l'ancienneté des installations posent question.

Ces énergies sont contraires au développement durable et les familles refusent qu'elles handicapent l'avenir et la santé de leurs enfants. Dès lors le groupe de l'UNAF est favorable à la préconisation visant à accélérer et accompagner la maturation des énergies renouvelables : les territoires ultramarins notamment ont là un potentiel, qu'il convient de valoriser au mieux.

Le groupe de l'UNAF soutient également fortement la recommandation appelant au partage des enjeux pour une mobilisation des acteurs, au premier rang desquels se trouvent les familles. L'UNAF a déjà amorcé le virage. L'expertise des associations familiales et des UDAF en matière de développement durable contribue à l'apprentissage, à l'éducation aux bonnes pratiques permettant les changements de comportements de chacun et l'entrée de la France dans une société de la sobriété énergétique.

Enfin, le groupe de l'UNAF partage les principes devant guider toute nouvelle mesure fiscale liée à l'environnement. Si tout nouveau dispositif fiscal conçu pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre permettrait de constituer un signal important, il convient de ne pas négliger les facultés contributives des redevables.

Comme à chaque fois, ce sont bien les familles qui paieront cette charge supplémentaire et la justice fiscale recommande qu'il soit tenu compte de leur faculté contributive, notamment sur le plan du logement et du transport. Il est en effet important de rappeler que le logement, les transports et l'aménagement du territoire sont étroitement liés. Les familles habitant en zone périurbaine le font souvent pour se loger à moindres coûts, mais consomment dès lors davantage de carburant. L'accompagnement des familles pour les économies d'énergie doit être encouragé et l'accès à des transports publics ou collectifs doit être organisé, particulièrement en zone rurale.

La transition énergétique constitue un enjeu économique, social et environnemental. Dans ce cadre, pour les familles, les questions de santé, de sécurité, de prix et de revenus sont primordiales.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Koné, au nom du groupe de l'UNAF, sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

*UNAF - Mme Koné*

**Mme Koné.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, par le présent projet qui relie logement et efficacité énergétique, vous traitez, Madame, Monsieur le rapporteur, dont je salue la qualité du travail, d'un sujet éminemment familial. Faut-il le rappeler : le logement est l'élément central de tout projet et de toute vie familiale. L'efficacité énergétique représente un nouvel enjeu que les familles appréhendent avec engagement, en responsabilité écologique.

Au cours du printemps 2011, l'UNAF dans le cadre du groupe de travail du Plan Bâtiment Grenelle sur « la sensibilisation des ménages et des entreprises », a élaboré une enquête à destination des ménages afin de connaître leurs perceptions des enjeux de la réduction de la consommation d'énergie. Il en résulte que si les ménages ont perçu les intérêts écologiques et économiques de la démarche, le passage à l'acte est freiné par des difficultés de financement. Dans un contexte économique difficile, la question des charges liées aux dépenses d'énergie des logements est une préoccupation importante des ménages, des plus fragiles aux classes moyennes. Près d'un ménage sur deux pense que cela peut le mettre en situation de fragilité à l'avenir. Enfin, la valorisation du bien immobilier ou « valeur verte » commence à émerger, mais n'apparaît pas encore aujourd'hui comme un élément déclencheur de l'action de rénovation.

À l'appui de ces constats, le groupe de l'UNAF tient à conforter plusieurs aspects du présent projet d'avis tout en partageant les préconisations dans leur ensemble.

Le groupe de l'UNAF est particulièrement sensible aux familles touchées par la précarité énergétique renvoyant ainsi à la nécessaire maîtrise, voire à la réduction des charges. Les dépenses d'énergie liées au logement et aux transports constituent la première dépense du budget des familles, avec des inégalités accrues selon le type de logement, les modes de chauffage, la localisation, les revenus et l'âge des ménages. La réduction des charges énergétiques représente donc un enjeu majeur en termes de pouvoir d'achat, de lutte contre la précarité énergétique et d'impact écologique pour toutes les familles, qu'elles soient locataires ou propriétaires.

La performance énergétique des logements, réglementée et financièrement accessible pour toutes les familles, doit rester un objectif fort. Le groupe de l'UNAF soutient la recommandation qui vise au maintien et à l'amplification du programme « Habiter mieux », dont certaines UDAF sont partenaires. Ce programme permet une prise en charge complète des dossiers, depuis leur détection, l'accompagnement du demandeur, le financement et le suivi jusqu'au terme du chantier de réhabilitation. Cette démarche concilie un objectif écologique (la réduction des consommations énergétiques), social (lié aux plus modestes) et économique (avec le développement de l'emploi de proximité). Ce programme « Habiter Mieux » est une mise en œuvre concrète d'une politique de développement durable.

Enfin, l'amélioration de l'information des consommateurs doit être poursuivie. 76 % des Français reconnaissent l'intérêt d'une « valeur verte » dans l'immobilier, qui ne se traduit pas encore systématiquement dans les faits. Si 46 % des Français se disent favorables à l'acquisition d'un bien performant sur le plan énergétique, les agents immobiliers estiment que seulement 19 % des transactions effectuées prennent en compte ce critère. Selon l'étude de l'ADEME de septembre 2011, les familles ont des difficultés à estimer son retour sur investissement. Il est donc important d'accompagner les acteurs du marché de l'immobilier, familles et professionnels, en leur donnant les moyens d'agir.

L'UNAF votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité, et dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis.

### ***Mutualité - Mme Vion***

**Mme Vion.** La question du climat est une cause planétaire. Les ressources naturelles se raréfient alors que la demande augmente et que leur exploitation et leur utilisation ont un impact négatif sur l'environnement et la santé publique. Les réponses aux différents enjeux climatiques et écologiques vont restructurer l'intégralité de notre système dans ses dimensions politiques, économiques, sociales et dans ses modes d'organisation, de production ainsi que de consommation.

Comme l'indique le projet d'avis très technique qui lui est consacré, la transition énergétique est une des réponses. Il préconise de nombreux axes pertinents et pragmatiques selon une temporalité adaptée. Les rapporteurs ont su conduire, dans un esprit constructif, les travaux dans le respect des positions de chacun. Dans la recherche du mix énergétique et des différents scénarios qui en découlent, la réalisation des études d'impact devront intégrer les critères sociaux et les indicateurs de santé publique. La question de l'évolution du nucléaire doit être traitée de manière sereine et objective. Nous partageons la proposition de mise en place de stratégie de filières pour les ENR valorisant prioritairement les ressources nationales.

La problématique des transports est prégnante. Nous partageons la proposition de développement des nouvelles mobilités, de l'usage des moteurs électriques, hybrides ou à gaz naturel. Nous insistons sur l'urgence à mettre en place des solutions dans ce sens - solutions qui, pour partie, sont diffusables depuis plusieurs décennies.

Si nous partageons les ambitions présentées dans les deux projets d'avis, le groupe de la mutualité souhaite insister sur deux points : la mobilisation par l'éducation des citoyens et la précarité énergétique. La transition énergétique passe par le changement fondamental des habitudes et des comportements. Oui, il est indispensable de susciter une mobilisation des acteurs en présence. Les enjeux doivent être partagés, la gouvernance démocratisée.

La question du changement climatique ne peut être résolue autrement. Quand la moitié des émissions de gaz à effet de serre est en effet issue des ménages, par leur mode de chauffage, d'isolation, d'alimentation - pour lesquels ils n'ont d'ailleurs par forcément le choix - leur appropriation des objectifs environnementaux est primordiale. L'échelon territorial est pertinent pour mettre en œuvre des actions opérationnelles. L'éducation est au cœur des priorités.

L'expertise et la connaissance doivent être partagées. Nous soutenons le développement de la formation à l'éducation au développement durable tout au long de la vie sur les questions relatives à la transition, en particulier à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

L'engagement dans la transition énergétique se déroule dans un contexte de crise internationale majeure et durable. Dans ce cadre, les enjeux sociaux sont également cruciaux. La réduction de la facture énergétique est vitale pour nombre de nos citoyens. En France, un ménage sur six est en situation de précarité énergétique. Les politiques d'économies d'énergie sont inaccessibles aux personnes qui n'ont aucune capacité d'investissement. Ces inégalités se creusent précisément au moment où le prix de l'énergie va augmenter pour financer les investissements pour la transition. Notre groupe partage la préconisation d'un coût de production réduit d'ici 2020 afin d'aider les personnes en situation ou à la frontière de la précarité.

Le projet d'avis sur l'efficacité énergétique s'est penché sur la situation particulière de ces ménages. Les mesures de repérage, d'accompagnement et d'aide financière sont proposées et soutenues par le groupe de la mutualité qui insiste, tout comme le projet d'avis, sur les conséquences en termes de santé publique et d'exclusion sociale que conduisent ces situations de précarité énergétique. La cherté et la dangerosité des installations de chauffage sont chaque année la cause d'une surmortalité hivernale, comme cela a été démontré par de récentes études de l'OMS.

La Conférence environnementale définit comme l'une des priorités la rénovation énergétique des bâtiments. Gageons que la feuille de route élaborée à cette occasion sera respectée. L'urgence du changement climatique nécessite des actions concrètes pour l'énergie, les transports et le logement.

Le groupe de la mutualité votera les deux projets d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Liebus, au nom du groupe de l'artisanat ; son intervention porte sur les deux projets d'avis.



*Artisanat - M. Liebus*

**M. Liebus.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, les enjeux de la transition énergétique sont cruciaux. Climatiques bien sûr, mais aussi économiques. Le groupe de l'artisanat se réjouit que le Conseil apporte sa contribution au débat actuel sur l'avenir énergétique de la France. Quel est le défi ? Réduire le poids de nos importations d'énergie et assurer à terme notre indépendance en la matière, mais aussi construire un système énergétique profondément renouvelé sans sacrifier la compétitivité des entreprises et sans trop peser sur la facture énergétique des consommateurs.

La nouvelle politique énergétique devra être construite avec pragmatisme. S'agissant tout d'abord du mix énergétique, aucun type d'énergie ne doit être diabolisé. Il faut viser un objectif d'équilibre, de complémentarité tout en étant exigeant en matière de sécurité.

S'agissant du financement, des investissements colossaux seront nécessaires pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables dans un contexte budgétaire contraint. Il sera indispensable de se préoccuper de l'efficacité des solutions retenues. Il conviendra d'évaluer strictement l'impact de chaque scénario d'évolution, tant sur le plan économique que social, en examinant ces conséquences sur l'environnement, sur la facture énergétique, sur la compétitivité des entreprises et sur l'emploi.

La transition énergétique implique de profonds changements en termes de financement et de comportement. L'ensemble des acteurs devant y être associé. Il faudra rechercher l'adhésion de la population à travers une bonne compréhension des enjeux et la transparence des orientations choisies. Il faudra également mobiliser les acteurs économiques au plus près du terrain en encourageant les politiques menées par les collectivités territoriales. Indépendamment des scénarios retenus l'évolution passera inéluctablement par une maîtrise de la consommation d'énergie. C'est tout l'enjeu de l'efficacité énergétique qui appelle une politique volontariste autour des secteurs les plus énergivores que sont le bâtiment et les transports.

La mobilisation doit porter en priorité sur la rénovation thermique du parc des logements existants. C'est un chantier immense qui exige de stimuler tant l'offre que la demande de travaux et aussi de créer un contexte favorable pour des dispositifs incitatifs et efficaces. Il importe tout d'abord d'enrichir l'offre des entreprises. Celle-ci doit être mieux organisée et plus attractive. Des matériaux innovants comme les partenariats entre les artisans et les distributeurs spécialisés sont à développer, afin d'accroître les performances énergétiques de la rénovation.

Il faut aussi encourager les collaborations entre les artisans de divers corps de métier à travers les groupements momentanés d'entreprises permettant aux clients de bénéficier d'un service global et d'un seul interlocuteur. Les ménages doivent également avoir une vision plus concrète du retour sur investissement que représente une rénovation thermique. Cela suppose d'améliorer la qualité du diagnostic et le contrôle de la performance.

Enfin les besoins de travaux sur le parc existant étant considérables, le plus grand nombre d'artisans doit être incité à suivre une formation. En plus du maintien des dispositifs comme FEE Bat, il faut dès à présent encourager les efforts de ceux qui se sont formés en instaurant un éco-avantage au profit des clients faisant appel à un professionnel doté d'une formation reconnue « Grenelle de l'environnement ». Enfin les professionnels doivent être rassurés sur les perspectives du marché de la rénovation thermique par une réglementation claire et inscrite sur la durée.

Pour améliorer l'efficacité énergétique il importe aussi d'agir sur les demandes de travaux. Deux leviers doivent être actionnés : l'information et l'accompagnement financier.

Il est primordial de sensibiliser les ménages sur les bénéfices d'une rénovation thermique et de mieux conseiller sur les dispositifs d'aide aux financements des travaux. La création d'un guichet unique de rénovation de l'habitat irait dans ce sens. Mais le financement restant le frein principal aux travaux, il est indispensable de maintenir les dispositifs publics d'incitation tout en maximisant leur efficacité grâce à une évaluation régulière.

La rénovation thermique des logements doit bénéficier de moyens budgétaires avantageux, à la hauteur de l'ambition affichée lors de la conférence environnementale, et du gisement économique et de l'emploi qu'elle recèle.

Plus généralement, le groupe de l'artisanat estime qu'un véritable élan doit être donné à la nécessaire mutation énergétique de la société. Nous tenons à remercier les rapporteurs pour la qualité de leur écoute et de leur implication et nous saluons la richesse des débats en section ; nous faisons le vœu que les propositions de ces deux projets d'avis seront reprises dans les conclusions du débat sur la transition énergétique.

Vous l'avez compris, le groupe de l'artisanat votera ces deux projets d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Parle, au nom du groupe de la CFTC. Son intervention porte sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.*

*CFTC - Mme Parle*

**Mme Parle.** La transition énergétique représente un enjeu stratégique pour notre pays et l'avenir de la planète. En toile de fond, il y a les objectifs du Grenelle, nous le constatons, visant à porter le pourcentage des énergies renouvelables à 23 % du total en 2020 ; mais celles-ci ont des maturités différentes avec parfois des coûts très élevés. Il importe en effet, qu'il y ait une réflexion sereine évacuant l'émotionnel. Le groupe de la CFTC pense donc que l'aide du Commissariat à la prospective peut être capitale s'agissant des choix à effectuer. Nous constatons que le Japon s'interroge sur une éventuelle sortie du nucléaire, et que d'aucuns se demandent si la transition énergétique allemande est soutenable. Le prix de l'électricité dans ce pays était en effet en 2010 près de deux fois le prix français.

La France est en outre le deuxième pays le moins émetteur de CO<sub>2</sub> en Europe pour la production d'électricité juste après la Suède qui s'appuie elle-même sur le nucléaire. Dans notre pays l'augmentation de la contribution au service public de l'électricité - taxe destinée à financer le financement des énergies renouvelables - représente d'ores et déjà plus de 12 % de la facture. Si la France veut maintenir à des coûts raisonnables sa position actuelle, peut-elle le faire sans un pourcentage élevé d'électricité nucléaire ?

Réduire trop rapidement le nucléaire chez nous ce serait augmenter nos importations de gaz, c'est-à-dire aggraver le déficit de notre balance commerciale et compromettre la sécurité des approvisionnements. Dans des conditions climatiques défavorables ; à quelle hauteur devons-nous prendre le relais pour alimenter nos voisins allemands qui eux se sont beaucoup orientés sur le charbon, qui émet énormément de CO<sub>2</sub> ?

Par ailleurs, le groupe de la CFTC se demande comme l'Agence internationale de l'énergie, si le choix de réduire la part du nucléaire en France est un bon argument de vente pour exporter notre technologie qui produit l'électricité à un coût pris raisonnable sans rejeter de CO<sub>2</sub>. Les chiffres en matière d'emploi évoqués dans le projet d'avis, soit 250 000 emplois détruits par une réduction à 50 % du nucléaire compensés par 124 000 emplois dans le renouvelable, nous interpellent.

La sécurité de nos centrales nucléaires est un impératif absolu et suppose d'y consacrer les investissements nécessaires. La CFTC tient à rappeler l'excellence des compétences employées dans ce domaine. Pour autant, le développement des EnR constitue une piste intéressante à développer.

La CFTC soutient la proposition du CESE concernant la Banque publique d'investissement qui peut être une opportunité pour permettre à nos entreprises d'investir, mais la transition énergétique concerne aussi les matières premières. À ce sujet, il nous semble indispensable de développer l'éco-construction visant à réutiliser tout ou partie les composants d'un produit et à bannir l'obsolescence programmée concernant les produits fabriqués. Les déchets des uns peuvent

devenir la ressource des autres. Il faut inventer une nouvelle manière de consommer et recycler ce qui peut l'être.

Le groupe de la CFTC pense qu'il faut accélérer le coût des recherches y compris l'exploitation du gaz de schiste avec des techniques permettant une extraction sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Notre groupe votera positivement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC, sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

#### ***CFTC - Mme Courtoux***

**Mme Courtoux.** Pour réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO<sub>2</sub> qui en résultent, notre pays s'engage à promouvoir l'efficacité énergétique dans plusieurs domaines - industrie, agriculture, transport - mais surtout à cibler les effets sur le bâti tertiaire ou résidentiel, secteurs qui consomment 44 % de l'énergie finale.

Il s'agit là d'un défi colossal à relever puisque le plan gouvernemental vise la rénovation de 500 000 logements par an et s'assigne un objectif de réduction de 38 % des consommations énergétiques d'ici 2020.

Si le groupe de la CFTC partage toutes les préconisations exprimées dans le projet d'avis, il insiste sur la nécessité d'une grande campagne de communication pour définir la pédagogie des enjeux et convaincre nos concitoyens de la nécessité à agir sans délais.

En effet, dans un contexte économique de crise économique et sociale qui perdure et de montée du chômage, les Français ont besoin de signaux clairs pour s'engager dans des travaux importants de leur logement.

C'est d'abord la connaissance qui va donner envie d'optimiser la consommation d'énergie. À cet effet, la généralisation des compteurs individuels dans le bâti collectif est un préalable à la réussite du plan.

C'est ensuite l'amélioration du diagnostic de performance énergétique, dite DPE, comprenant un volet hiérarchisant les travaux à entreprendre mais aussi une garantie de performances - le projet d'avis le souligne très bien - qui guideront les propriétaires dans leur acte de rénovation ; mais rien ne se fera sans l'engagement des professionnels du bâtiment et des artisans notamment.

Or, si ces derniers conviennent de la nécessité de se former à de nouvelles techniques, de s'organiser en filières pour diminuer les coûts de travaux plus élevés actuellement en France qu'à l'étranger, ils réclament à juste titre des réglementations et une fiscalité stable pour agir. Un plan n'est opérationnel que s'il présente un minimum de cohérence et de lisibilité. Ce sujet de la hausse répétée du taux de TVA qui touche de plein fouet les travaux apparaît contre-productif.

Par ailleurs, ce plan ambitieux dont les coûts prévisionnels avoisinent tout de même 15 milliards d'euros de travaux par an, dont 13 à la charge des propriétaires requiert aussi la mise en place de financement de long terme par les établissements financiers.

Il doit s'articuler avec un plan logement dont la devise pourrait être un « logement décent pour chaque citoyen ». Jusqu'à l'atteinte de cet objectif, pour toutes les personnes qui sont en situation de précarité énergétique, une aide au chauffage doit être mise en place par les pouvoirs publics.

Enfin, le groupe de la CFTC attend du plan « efficacité énergétique » la création d'emplois qualifiés.

Vous l'aurez compris, il votera le projet d'avis.

Je remercie chaleureusement nos deux co-rapporteurs.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*.

#### *UNSA - Mme Dupuis*

**Mme Dupuis.** Comme le souligne le projet d'avis, la transition énergétique est un chantier de grande ampleur aux croisements d'enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Une telle évolution n'est pas envisageable au seul niveau national ni sans une volonté politique forte qui doit se manifester au plan européen mais aussi au niveau mondial. Cela doit se traduire par la mise en place de politiques énergétiques ambitieuses. Il revient notamment aux pouvoirs publics d'accélérer le développement de filières nouvelles en aidant la recherche sur le long terme. Dans le même temps, de nouveaux choix sociétaux doivent être proposés et encouragés notamment par des incitations fiscales et des mesures réglementaires.

L'avis est pertinent sur ces diagnostics ; néanmoins en cette période de restrictions des financements publics, les « bonnes intentions » risquent de l'emporter pour longtemps encore sur les réalisations concrètes.

La transition aboutissant à inverser les parts respectives des énergies d'origine fossile et de celles d'origine non fossile dans la consommation sera de longue durée. Même si elle est amorcée dès à présent elle ne s'achèvera qu'au-delà de 2100. Le nucléaire et les renouvelables qui représentent les alternatives possibles ne constituent aujourd'hui qu'une fraction encore faible du total de la fourniture d'énergie primaire, de l'ordre de 15 %. Il est peu probable, compte tenu de l'inertie des systèmes énergétiques, qu'à l'horizon des 15 à 25 prochaines années cette part puisse augmenter de façon très importante et rapide. D'autant que ces solutions alternatives posent des problèmes sur le plan de la rentabilité économique, du caractère parfois intermittent de la fourniture d'énergie, de la sécurité, ou encore de l'acceptabilité sociale et des investissements (nucléaire).

Le grand débat national sur la transition énergétique, initié le 29 novembre par la ministre de l'Environnement, a pour but de rendre la France moins dépendante au pétrole et au nucléaire, tout en conservant une économie compétitive. Si ce triple objectif est bien connu, un quatrième l'est moins : la nécessité d'assurer l'approvisionnement énergétique. Aujourd'hui, l'énergie consommée en France est pour deux tiers d'origine fossile, c'est-à-dire du gaz ou du pétrole quasi-intégralement importés. Cette dépendance aux importations d'énergies fossiles est en croissance en Europe et le sera encore durablement malgré les efforts initiés en matière d'efficacité énergétique.

La transition énergétique est aussi l'affaire de chaque citoyen. La technologie ne résoudra pas tout et nous devons faire évoluer nos comportements vis-à-vis de l'énergie. Cet aspect est peu présent dans le projet d'avis, pourtant chacun peut contribuer à l'effort collectif de maîtrise de l'énergie et de préservation de l'environnement. Il ne s'agit pas de prôner une régression dans nos habitudes de consommation mais une adaptation et une modération qui nous permettront d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques disponibles tout en respectant l'environnement.

Selon l'UNSA, outre cette dimension citoyenne, la principale lacune du projet d'avis repose sur l'incertitude concernant les financements.

Néanmoins, la richesse et la pertinence des propositions conduisent le groupe l'UNSA à voter favorablement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Rougier, au nom du groupe de l'UNSA sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

#### ***UNSA - M. Rougier***

**M. Rougier.** Mesdames, Messieurs, Chers collègues, l'UNSA partage le propos introductif démontrant le lien qui existe entre l'évolution de nos modes de vie et la consommation énergétique. Dans ce cadre, l'UNSA estime que la poursuite de la croissance doit s'appuyer sur l'amélioration significative de l'efficacité énergétique. L'objectif de 20 % d'économies d'énergie nous paraît prioritaire, cependant la notion de contrainte dans le document ne nous semble pas suffisamment argumentée.

L'UNSA considère que la rénovation énergétique des bâtiments constitue la principale priorité. Encore faut-il élaborer une analyse avantages-coûts, comme le préconise le projet d'avis dans le cadre d'une étude macro-économique. En ce sens, la préconisation d'une démarche progressive nous paraît intéressante, mais elle interroge sur l'écart entre l'objectif d'amélioration de 1 million de logements par an annoncé par le Président de la République et les autres, repris dans l'avis, qui semblent limiter ces rénovations à 500 000 logements par an.

Par ailleurs, elle estime que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est certes nécessaire mais non suffisante. Ne faut-il pas également s'interroger sur les rejets polluants dus à l'utilisation massive de carburant comme le gazole ou certains effets pervers qui ont conduit au développement dans le neuf du chauffage au gaz naturel ?

L'UNSA regrette que le rôle donné aux pouvoirs publics dans cette efficacité énergétique ne soit pas accompagné d'un volet explorant les sources de financement nécessaire à toutes ces actions. Dans ce cadre, il est même regrettable que dans le même temps, l'avis demande, à juste titre, de nouveaux financements et déplore l'augmentation de la TVA sur les travaux immobiliers sans proposer d'autres recettes fiscales.

Il convient cependant de s'interroger plus longuement sur la précarité énergétique, l'avis n'y consacre hélas que quelques pages ; c'est bien, là encore, un problème de moyens et de financement qui se pose. Il est inacceptable que des citoyens ne bénéficient pas de la solidarité nationale, notamment envers l'Outre-mer où le besoin est renforcé.

S'agissant des filières industrielles, l'UNSA soutient fermement les considérations contenues dans le projet d'avis.

Enfin, en ce qui concerne l'agriculture, l'UNSA demande de dépasser la démarche de diagnostic pour mettre en place une mutualisation des bonnes pratiques et continuer à développer la formation dans le domaine du verdissement des pratiques agricoles.

Même si ce projet d'avis nous semble parfois manquer d'ambition au niveau des financements et des aides, notamment pour l'immobilier, les analyses et la plupart des préconisations rejoignent les préoccupations de l'UNSA qui votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Crosemarie, au nom du groupe de la CGT, sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.*

#### ***CGT - Mme Crosemarie***

**Mme Crosemarie.**- La section de l'environnement a engagé un travail approfondi sur la transition énergétique permettant de mettre dans un débat public, complexe, des éléments de réflexion et de proposition. C'est une heureuse initiative dont les deux co-rapporteurs doivent être remerciés. Sur un tel sujet, tout ne pouvait être consensuel et la place du nucléaire a fait débat dans la section comme dans la société française.

Je voudrais souligner quelques points forts pour la CGT de ce projet d'avis.

Le débat sur la transition énergétique doit concerner toutes les énergies et avoir pour clé d'entrée ce que nous appelons le « développement humain durable », dont relève l'urgence climatique.

Ce débat s'inscrit dans une évolution profonde de notre modèle de développement vers une société plus sobre en carbone. Les transitions à imaginer et à gérer sont tout à la fois économiques, industrielles mais aussi sociales. Et de ce point de vue le projet d'avis insiste sur l'importance de réelles études d'impact avant toute décision d'évolution du mix énergétique concernant les emplois, les formations, les reconversions, les transferts de compétences. C'est un domaine trop peu exploré jusqu'à présent par les pouvoirs publics et par nombre d'employeurs.

Le projet d'avis aborde également les aspects financiers et fiscaux de la transition. Si plusieurs propositions mériteraient d'être précisées, leurs orientations pour nous doivent être claires : il faut une cohérence d'ensemble climat/énergie et la recherche permanente de l'efficacité économique, de la justice fiscale et de l'adéquation à l'objectif environnemental.

Le projet d'avis souligne la nécessité d'accroître l'effort de recherche pour répondre aux défis technologiques et aux impératifs de sécurité et de sûreté. Il plaide pour une Europe de l'énergie. Cela nécessite qu'un bilan contradictoire de la déréglementation soit réalisé et que les conséquences en soient tirées.

Enfin, et c'est une préoccupation que nous partageons, le projet d'avis se positionne sur les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales, en demandant que l'État reste le garant de la politique nationale de l'énergie, de la cohésion territoriale et de la cohérence de la fiscalité énergétique. Ajoutons que, pour la CGT, la maîtrise publique du secteur de l'énergie est une nécessité, l'énergie étant un bien collectif. La constitution d'un pôle public de l'énergie serait la garantie de développement d'une filière multi-énergies performante, favorisant la sécurité et les recherches fondamentales et appliquées.

Malgré des réserves concernant la sobriété, le système ETS et son éventuelle extension, une relative imprécision dans l'articulation des rôles futurs des collectivités territoriales et des services publics nationaux, et sur l'évolution de la gouvernance des réseaux européens, compte tenu de l'équilibre auquel nous sommes parvenus, la CGT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Dumas, au nom du groupe CGT, sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

*CGT - Maryse Dumas*

**Mme Dumas.** L'efficacité énergétique, qu'il ne faut pas confondre avec la sobriété énergétique même si elle ne l'exclut pas, vise à l'amélioration des usages de l'énergie. Elle représente un intérêt majeur dans plusieurs domaines. Il s'agit d'une authentique ressource énergétique. À l'horizon 2020, elle pourrait constituer la principale source d'énergie domestique. Elle repose sur les ressources propres à notre pays et n'aggrave pas sa dépendance à l'extérieur, pas plus que sa balance des paiements. Elle est donc susceptible d'accompagner une politique de développement humain durable, respectueuse des préoccupations



environnementales. Elle représente un gisement important d'emplois de tous statuts de tous niveaux de qualification, à condition de doter la filière d'une véritable culture du « travailler ensemble », du dialogue social et de la recherche de valorisation de la qualité de l'emploi.

Favoriser un réel accès à la formation professionnelle de tous les acteurs de la filière, qu'ils soient artisans ou salariés, est à la fois une condition de réussite de l'ambition et un atout pour la performance technique et la capacité d'innovation de la filière.

D'ores et déjà, l'amélioration énergétique des logements existants est l'une des rares activités où l'emploi a continué de progresser (+ 7,4 % entre 2010 et 2012).

Le projet d'avis évalue à une échelle de 100 à 150 000 le volume d'emplois nouveaux qui découlerait de la prise en compte de cet enjeu. Dans le tertiaire professionnel, l'industrie, l'agriculture, l'efficacité énergétique peut constituer un véritable moteur de développement.

À juste titre, le projet d'avis recommande la réalisation d'une étude macro-économique sur le potentiel de la filière, qui inclut tous les facteurs, l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie, l'impact en matière d'emploi, ainsi que les coûts évités dans d'autres secteurs.

Ainsi, en ce qui concerne la précarité énergétique, il serait bon de changer de regard et de considérer les efforts à réaliser non seulement comme des exigences de solidarité, mais aussi comme des investissements d'avenir ayant un effet positif en matière d'emploi, d'activité économique et de bien-être durable de la population.

C'est aussi dans ces termes que doivent se mettre en place sans délai des politiques publiques plus résolues et plus cohérentes, aussi bien dans le domaine financier que réglementaire.

La CGT salue le travail réalisé par les deux rapporteurs, dont la démarche a permis à tout moment de fortement impliquer et associer tous les membres de la section. La CGT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Leclercq, au nom du groupe des associations, dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis.

#### *Associations - M. Leclercq*

**M. Leclercq.** Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs les rapporteurs, il y a un peu plus d'un an, le CESE était membre de la délégation française participant à la Conférence de Durban sur le changement climatique. Notre assemblée était également représentée, quelques mois plus tard, en juin 2012, à Rio, pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le CESE avait produit en amont de chacune de ces grandes conférences des propositions notamment en termes de gouvernance des enjeux climatiques et environnementaux.

À Durban comme à Rio, la question de l'énergie est apparue comme centrale pour engager de façon volontariste une stratégie de lutte contre le changement climatique. C'est pour cette raison que le groupe des associations rend d'ores et déjà hommage aux quatre rapporteurs pour leurs initiatives qui contribuent à placer le CESE comme un des lieux où s'organise ce débat difficile autour des enjeux énergétiques. Or, c'est bien avec les sociétés civiles que la bataille du climat pourra être remportée.

Parler d'énergie, c'est parler du climat. Le projet d'avis présenté par M. Jouzel et Mme Tissot-Colle met bien l'accent sur le rôle déterminant de la transition énergétique dans la stratégie européenne de lutte contre le changement climatique. Bien entendu, le groupe des associations réaffirme son attachement au respect par la France de l'objectif européen des trois fois vingt pour l'horizon 2020 : 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen, accroissement de 20 % de l'efficacité énergétique, baisse de 20 % des émissions d'oxyde de carbone.

Les propositions dans le projet d'avis vont dans le bon sens, même si elles pourraient parfois être plus ambitieuses, notamment sur le passage de la notion d'économie sobre en carbone à celle d'économie appuyée sur des énergies durables.

Le groupe des associations soutient tout particulièrement la nécessaire redéfinition du mix énergétique. Le débat national sur la transition énergétique devra enfin aborder la question du nucléaire, laissée de côté par le Grenelle de l'environnement, tout en ne focalisant pas l'analyse sur la seule électricité. En effet, le groupe des associations soutient l'attention des deux rapporteurs vis-à-vis de la prise en compte de toutes les énergies au cours de ce débat.

L'Union européenne l'a très bien compris : il ne peut y avoir de transition énergétique sans un effort soutenu sur l'efficacité énergétique. C'est pourquoi le groupe des associations est satisfait que les deux avis sur la transition et l'efficacité énergétique soient examinés de concert par notre assemblée.

Par ailleurs, c'est bien *via* la question de l'efficacité énergétique que les milliers d'associations qui agissent au quotidien auprès des plus pauvres d'entre nous ont progressivement été sensibilisées aux enjeux environnementaux. La précarité énergétique est, pour les associations que nous représentons, une nouvelle frontière de la pauvreté. Nous soutenons bien évidemment les propositions présentées en ce sens par Mme de Béthencourt et M. Chorin, et plus particulièrement l'urgence d'augmenter le nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie, alors que les prix du gaz viennent encore d'augmenter. La proposition visant à prévoir un fournisseur de dernier recours de l'électricité est également essentielle pour éviter les drames sociaux et sanitaires auxquels nous assistons, nous, citoyens de la cinquième puissance mondiale.

Mais le projet d'avis sur l'efficacité énergétique ne se réduit pas à ces propositions pour lutter contre la précarité énergétique. Le groupe des associations tient aussi à souligner, à un niveau plus macro-économique, son attachement à ce que l'État soutienne davantage les filières d'économie verte, génératrices de développement économique et social. Il convient plus précisément d'insister sur le rôle de l'État dans l'utilisation de ces outils fiscaux (TVA réduite pour les filières vertes et structuration d'une fiscalité écologique pour les industries polluantes) pour tracer une stratégie d'avenir pour le pays.

Le groupe des associations votera les deux projets d'avis qui lui sont soumis et salue chaleureusement le travail collectif qui a présidé à la présentation de ces deux projets d'avis devant notre assemblée.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Baltazar, au titre du groupe de la CGT-FO et dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis.

#### ***CGT-FO - Mme Baltazar***

**Mme Baltazar.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, le projet d'avis sur la transition énergétique, initié début 2012, s'inscrit, au moins en termes de calendrier, dans le débat national sur la transition énergétique organisé par les pouvoirs publics. On doit donc souhaiter que cet avis et les positions exprimées par nos groupes respectifs servent de base ou d'appui à ce débat.

En premier lieu, le groupe FO se félicite que nous examinions conjointement cet avis avec celui consacré à l'efficacité énergétique. Les priorités comme les orientations en matière de transition énergétique dépendront en effet des performances des politiques conduites en matière d'efficacité énergétique.

Force ouvrière tient aussi à souligner l'intérêt que représente le présent projet pour la revue large, mais précise et raisonnée, de la problématique et des enjeux des questions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'évolution du mix énergétique - avec le développement des énergies renouvelables et la place du nucléaire - de sobriété énergétique, d'impacts économiques et sociaux, d'articulation et de rôle de la politique nationale avec les niveaux européen et internationaux.

Sur ces questions extrêmement sensibles, Force ouvrière appuie que l'on appelle à des débats et études affinées permettant d'en préciser les contenus, d'en évaluer les impacts, les conséquences et la faisabilité. Cela vaut notamment pour le concept de sobriété énergétique, pour le coût et l'accès à l'énergie pour les ménages et pour l'emploi, sujets sur lesquels les chiffrages sont nombreux, mais extrêmement divergents, affaiblissant ainsi toute prospective sûre aujourd'hui.

On ne doit cependant pas se réduire à limiter les destructions d'emplois et Force ouvrière insiste pour que les enjeux environnementaux soient considérés et abordés comme une source de croissance productive d'emplois de qualité.

Pour Force ouvrière, il importe que l'ensemble de la chaîne de production et d'utilisation des énergies soit prise en compte afin d'assurer une évolution qui constitue un progrès égalitaire de bien-être pour tous à l'échelle de chaque pays comme au niveau de la planète et, tout en faisant face aux enjeux environnementaux, permette de mettre fin à la précarité énergétique.

Face à l'enjeu climatique mondial, les mesures d'adaptations doivent s'ajouter aux mesures d'atténuation. Le groupe Force ouvrière partage cette approche.

Concernant les émissions de CO<sub>2</sub>, la France a atteint son objectif à court terme. Elle s'est engagée au niveau européen et international sur des objectifs ambitieux à moyen et long terme. Le groupe Force ouvrière soutient avec le projet d'avis que la France joue un rôle moteur à ces niveaux.

Le chapitre sur le nucléaire présente tous les aspects de la question et met en perspective les arguments tant positifs que négatifs. Ainsi, le groupe FO approuve que les questions relatives à l'indépendance, aux coûts, aux risques, aux déchets, aux emplois, à la sous-traitance, n'aient pas été esquivées. Les débats de la section ont été nourris sur ce point.

Pour le groupe FO, les débats sur les ENR et l'évolution du mix énergétique ne sauraient impliquer l'objectif d'un abandon de la filière nucléaire, qui reste une filière d'avenir.

Pour le groupe Force ouvrière, il est important de souligner, comme le fait le projet d'avis, la place de l'État comme responsable de la cohérence nationale de la politique « climat énergie ». Cette cohérence doit être assurée aussi dans la mise en œuvre de ces politiques par les niveaux territoriaux, le principe systématique de décentralisation ne pouvant conduire à la déresponsabilisation des politiques nationales.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe Force ouvrière votera le projet d'avis sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*.

*(Applaudissements)*

Sur le projet d'avis sur l'efficacité énergétique, le groupe Force ouvrière tient à en souligner la qualité et à insister sur l'importance de l'association qui a été voulue par les rapporteurs de l'ensemble de la section à ce travail.

Lancé en février 2012 dans un contexte où ce sujet pouvait paraître peu porteur à bon nombre d'entre nous, ce travail arrive aujourd'hui à point nommé pour nourrir les réflexions sur l'énergie qui ont été lancées depuis lors par le gouvernement.

En préalable, le groupe Force ouvrière tient à souligner, comme le fait le projet d'avis, l'importance de la distinction entre efficacité et sobriété, si souvent confondues.

Cette différence est essentielle car l'efficacité, c'est une consommation d'énergie moindre avec le même niveau de confort tandis que la sobriété implique pour beaucoup de ses défenseurs une réorganisation des modes de vie et une logique de décroissance, source d'inégalité pénalisant les couches sociales les plus nombreuses et les moins favorisées.

Dans ce contexte ainsi précisé, le projet d'avis formule différentes propositions intéressantes et fait un point complet de la situation sans rien cacher des difficultés pour atteindre les objectifs gouvernementaux, particulièrement dans le résidentiel.

Le groupe Force ouvrière tient notamment à souligner combien la nouvelle augmentation de la TVA sur les travaux de rénovation est un piètre signal par rapport à un discours qui se veut offensif.

Le groupe Force ouvrière tient aussi à pointer l'importance de l'effort de formation des professionnels, qui doit s'amplifier, et la nécessité d'orienter prioritairement les aides vers les logements les plus énergivores.

Le groupe FO veut enfin mentionner l'émergence de plus en plus forte de l'efficacité active, qui offre de réels gains d'efficacité énergétique pour des temps de retour moins longs.

Le groupe Force ouvrière tient également à marquer son accord avec les préconisations financières du projet d'avis. L'affectation d'une partie des sommes de la Banque publique d'investissement pour l'efficacité énergétique, la mise à l'étude rapide d'un fonds de solidarité pour l'économie énergétique, qui serait beaucoup plus efficace que les certificats d'économies d'énergie, le montage d'opérations de tiers d'investissement sont autant de propositions qui vont dans le bon sens et qui pourraient conforter l'emploi dans un secteur qui a beaucoup souffert.

Le groupe Force ouvrière veut aussi insister sur les propositions du projet d'avis concernant la précarité énergétique : l'augmentation du nombre des bénéficiaires et du niveau des tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz ; la nécessité que tous les citoyens en précarité bénéficient d'une aide quel que soit leur type de chauffage sont aujourd'hui essentielles. Pour autant, le groupe Force ouvrière continue à considérer que l'énergie n'est pas un bien comme les autres et que l'État ne peut réduire son intervention sur les tarifs à la protection des plus démunis. C'est bien l'ensemble des usagers qui doit bénéficier des efforts faits par la Nation depuis la Libération, dans l'électricité et le gaz ; c'est pourquoi le groupe FO considère qu'il est nécessaire de remettre en cause les directives européennes de déréglementation de l'électricité et du gaz, qui ont fait la preuve de leur inefficacité.

C'est aussi pourquoi le groupe Force ouvrière est opposé à la proposition de loi créant une tarification progressive de l'électricité et du gaz qui tourne le dos au principe du service public républicain.

Enfin, le groupe Force ouvrière veut mentionner que des gisements d'efficacité énergétique existent particulièrement dans l'industrie, ce qui est justement mis en valeur dans le projet d'avis.

Pour toutes ces raisons, et sous le bénéfice de ces observations, le groupe Force ouvrière votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Madame.

La parole est à Mme Duhamel et M. Bailly, au nom du groupe des entreprises, pour une intervention commune sur les deux projets d'avis.

### *Entreprises - M. Bailly - Mme Duhamel*

**M. Bailly.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, les projets d'avis que nous avons examinés sont de grande qualité et nous remercions l'ensemble des acteurs des deux sections.

La diversité des intervenants en audition, la forte implication et les compétences complémentaires des rapporteurs ont contribué à ce que ces dossiers, ô combien techniques, soient étudiés de façon pragmatique.

Nous devons aller vers une société sobre en énergie et en carbone, respecter les engagements climatiques de la France, réduire la facture énergétique afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, mais également pour préserver les ménages de la précarité énergétique.

Toutes les énergies et leurs problématiques doivent être prises en compte dans la réflexion et l'étude des scénarios riches, pluralistes et transparents.

La raréfaction des ressources et des contraintes environnementales croissantes nous oblige, non seulement à prendre conscience, mais à prendre acte d'un changement à opérer. Les entreprises ont un rôle important à jouer pour faire de la transition et de l'efficacité énergétique, les marchés-clés du futur et faire émerger des filières performantes.

Le bâtiment est le premier secteur impacté par le potentiel de développement d'économies ; 500 000 habitations par an sont concernées et pour atteindre ces objectifs de rénovation, il est impératif que les professionnels de ce secteur soient en nombre suffisant et correctement formés. Le coût de ces rénovations représente 15 Md€ par an.

Cependant, nous souhaitons que le dispositif Eco PTZ puisse être revu pour affecter des montants en fonction de la performance énergétique. Cette proposition n'a pas été reprise et nous le regrettons.

La thématique de l'efficacité énergétique impacte les entreprises. Il n'en demeure pas moins que l'accent doit être également mis sur la formation de l'ensemble de la population, qui doit être sensibilisée à la sobriété énergétique.

Du professionnel au consommateur, tous les acteurs peuvent s'approprier des usages vertueux et il y va du bien-être des générations et de la durabilité de nos ressources.

L'efficacité et la transition énergétique doivent nous aider à sortir de la crise actuelle et être au service de l'économie, du social et de l'environnemental, trois piliers essentiels de notre société et indispensables pour répondre aux défis climatiques.

**Mme Duhamel.** L'appréhension de la transition énergétique doit également se faire sur les territoires. Il est indispensable de clarifier le rôle des acteurs en tenant compte de l'importance et de la diversité de ces territoires, en ayant le souci d'éviter les complexités administratives et en confortant le rôle de l'État-garant.

Il est fondamental que la recherche & développement soit renforcée dans tous les secteurs et tout particulièrement dans celui des énergies renouvelables. Les ENR doivent être au service de la transition énergétique.

Nous insistons sur l'importance du passage de l'innovation industrielle à l'industrialisation. À cet égard, l'émergence de filières spécifiques serait favorisée par des financements et une fiscalité adaptée.

La compétitivité des entreprises, la création d'emplois sont économiquement et socialement nécessaires. Nous regrettons que la taxe d'ajustement aux frontières n'ait pas pu être instaurée, l'unanimité des États membres européens n'ayant pas encore été acquise. Elle a un double objectif : limiter toute concurrence déloyale ; inciter à un meilleur respect environnemental.

Nous demandons que la Banque publique d'investissement soit le pivot d'un véritable pôle financier associant l'État et les régions, pour favoriser le développement d'un tissu industriel et de services dédié, en soutenant particulièrement les PME et les PMI.

Le monde est en profonde mutation. La nécessaire transition énergétique est en marche et la recherche d'une plus grande efficacité énergétique se fait plus prégnante. Les entreprises françaises ne doivent pas subir, mais au contraire accompagner ces mutations. Pour cela, elles doivent être soutenues afin qu'elles puissent se développer et, ainsi, contribuer à la création de richesses et d'emplois, et ce dans un contexte mondial hautement compétitif.

L'État doit s'engager à assurer aux entreprises les nécessaires stabilités juridiques et réglementaires. Pour plus d'efficacité, les textes d'application doivent être clairs, compréhensibles par tous et publiés rapidement.

Les projets d'avis ont posé les problématiques et défini bon nombre de pistes à explorer. L'ensemble des parties prenantes doit vraiment s'en emparer et le Conseil économique, social et environnemental devrait et devra pouvoir en suivre l'évolution.

Vous l'aurez compris, le groupe des entreprises votera favorablement ces deux projets d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Meyer, du groupe des personnalités qualifiées, sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer.*

*Personnalités qualifiées - Mme Meyer*

**Mme Meyer.** Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, je souhaite féliciter les deux rapporteurs ainsi que la Présidente de la section de l'environnement. Je souscris globalement à ce projet d'avis qui traite à juste titre de l'importance de la recherche. Je voudrais donc en développer certains points.

Le rôle de la science dans le débat sur la transition énergétique en France est d'aider à identifier les voies de recherche qui permettront de faire face au besoin croissant d'énergie, notamment électrique, de discerner à l'avance les problèmes scientifiques majeurs qui seront à maîtriser, et de permettre d'aborder ces problèmes de façon raisonnée, sans a priori, en tenant compte des atouts, mais aussi des vulnérabilités, de notre pays, et en participant à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

À court terme, les technologies, adaptées aux ressources existantes, devraient encore être améliorées pour augmenter leur efficacité ; à moyen et long terme, de nouveaux concepts et de nouvelles technologies devraient voir le jour pour réduire la consommation d'énergies fossiles et assurer leur remplacement par des énergies moins carbonées.

La transition énergétique ne pourra être réalisée sans un effort de recherche majeur et durable, avec quatre exigences : définir le champ des possibilités et les contraintes des diverses filières ; faire les choix technologiques qui permettront d'atteindre le nouvel équilibre énergétique ; focaliser les efforts là où la France dispose d'atouts ; développer les économies dans l'utilisation de l'énergie, notamment pour les transports, l'habitat et l'industrie.

La question de l'eau est aussi intimement liée à celle de l'énergie et constitue déjà un problème majeur dans certains pays européens. Il faut de l'eau pour produire de l'énergie, mais il faut aussi de l'énergie pour produire et transporter l'eau, et les modifications du cycle de l'eau sont au cœur du changement climatique. La science peut et doit se préoccuper de cette interdépendance.

L'effort de recherche en énergie de la France devra être ciblé, dans un esprit de coopération pour les grands instruments scientifiques, sur toutes les composantes du mix énergétique futur et porter notamment sur la physique des matériaux exposés à des environnements contraignants, sur les processus de chimie ayant les meilleurs rendements pour les batteries, sur la physicochimie et la mécanique des sols pour l'étude des terrains poreux et des roches mères, sur les biotechnologies pour utiliser l'immense biodiversité des micro-algues, et, comme cela est bien dit dans ce projet d'avis, sur le développement des réseaux énergétiques les plus performants pour tous les protagonistes de notre pays.



Dans tous les aspects de la transition énergétique, il faut garder à l'esprit les incertitudes, donc évaluer, de façon comparative, les risques associés, et les gérer, afin de minimiser leurs conséquences sur l'environnement et la santé.

Je voterai ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Obadia, du groupe des personnalités qualifiées, dont l'intervention porte sur les deux projets d'avis.

*Personnalités qualifiées - M. Obadia*

**M. Obadia.** Monsieur le Président, je commencerai par le projet d'avis portant sur l'efficacité énergétique. Je voudrais féliciter les rapporteurs pour la qualité de leur travail, mais aussi pour avoir permis à la section de co-construire le texte qui nous est soumis.

Comme il me semble inutile de paraphraser leur excellente présentation d'hier, je me bornerai à insister sur quatre points qui m'apparaissent constituer un apport original et fécond au débat qui doit s'ouvrir dans le pays.

En premier lieu, le texte démontre le caractère tangible et la dimension des résultats que l'on peut atteindre par le levier de l'efficacité énergétique et par le gisement qu'il représente. Or, l'importance de cette action est souvent mésestimée alors que consommer moins d'énergie pour un résultat équivalent en termes de réponse aux besoins fait l'objet d'un véritable consensus dans la société, mobilise des technologies que nous maîtrisons d'ores et déjà et ouvre un champ de recherche et de développement technologique riche de potentialités.

En second lieu, le projet d'avis met en exergue ce que l'on appelle l'efficacité active, avec tous les systèmes intelligents qui peuvent être déployés. Il met ainsi en lumière la filière industrielle et technologique à laquelle peut s'adosser cette approche.

En troisième lieu, notre texte favorise l'ouverture d'un débat sur l'effet macro-économique positif d'un effort massif de rénovation thermique des bâtiments. Je pense ici à la création d'activités et d'emplois, par nature territorialisés, concernant un nombre important de PME, incitées de plus en plus à travailler ensemble. Je pense également à la meilleure structuration d'une filière incluant des grands groupes dont les responsabilités à l'égard des PME doivent être affirmées.

Je pense, enfin, aux retombées en cascade que cela produirait pour l'amélioration des comptes publics et sociaux. Permettez-moi de souligner une fois de plus qu'il vaut mieux déployer les efforts publics pour créer cette spirale vertueuse de l'activité et de la création d'emploi, plutôt que d'alimenter comme on le fait dans toute l'Europe la spirale mortifère de l'austérité.

Je trouve donc bienvenue notre préconisation de lancer une étude globale sur ce sujet qui permettrait d'appuyer une politique ambitieuse de crédit dans lequel la banque publique d'investissement pourrait jouer un rôle de premier plan. Enfin, je trouve extrêmement forte la partie consacrée à la lutte contre la précarité énergétique.

Pour ces différentes raisons et quelques autres encore, je voterai ce projet d'avis.

En revanche, je suis plus dubitatif concernant le texte sur la transition. Il comporte bien des développements que je trouve excellents et qui rencontrent mon plein accord. La compétence des rapporteurs et le travail de la section sont évidents, mais le problème est qu'il y a presque autant d'analyses et d'arguments que je ne partage pas. Cela provient du souci de balancement systématique entre des thèses parfaitement contradictoires qui a été adopté. Nous avons pris le parti de ne pas choisir entre elles, à tel point que si je votais ce texte, je serais incapable de dire quelles options ce vote contribuerait à porter en avant et quelles options il contribuerait à récuser.

Or, il s'agit de questions essentielles pour l'avenir du pays. Quelle conception de la réponse aux besoins ? Quel mix énergétique à cet effet ? Quelle durée de vie des centrales ? Quelle cohérence nationale du service public ? Quel rôle des mécanismes de financiarisation dans la gestion globale du système ? Et cette liste n'est pas exhaustive ; en revanche, elle illustre la raison de mon abstention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme de Kerviler, du groupe des personnalités extérieures, sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

#### *Personnalités qualifiées - Mme de Kerviler*

**Mme de Kerviler.** Monsieur le Président, mes Chers collègues, Mesdames, Messieurs, l'efficacité énergétique rejoint les préoccupations liées à la compétitivité de la France et à la réduction de son déficit commercial.

Je concentrerai mon intervention sur le secteur du bâtiment qui consomme 44 % de l'énergie finale, et j'aborderai deux points : l'accès au financement, la nécessité de travailler ensemble, pour conclure sur les leaders français.

L'accès au financement. Il s'agit d'un frein essentiel à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. Je rappelle quelques chiffres : 500 000 rénovations par an coûteraient 10 à 15 milliards, l'État ne finançant actuellement que 2 milliards.

Tout d'abord, l'Eco PTZ n'a pas connu un grand succès, notamment parce que les banques n'étaient pas outillées pour effectuer le contrôle technique des travaux. J'approuve pleinement la proposition qui permettrait aux entreprises ayant le label reconnu Grenelle Environnement d'effectuer ce contrôle.

Ensuite, la BPI qui, je le souligne, n'est que la réunion d'outils déjà existants (OSEO, FSI, CDC Entreprises). Le projet d'avis suggère que cette banque puisse octroyer des crédits aux petites entreprises intervenant dans l'efficacité énergétique.

Enfin, j'émettrai un regret : Philippe Pelletier avait suggéré comme possibilité de financement l'octroi des droits à construire supplémentaires, par exemple en ajoutant un étage à l'immeuble concerné. Cette mesure n'a pas été reprise.

Deuxième point : la nécessité de travailler ensemble.

Jean-François Raux a souligné que le coût des opérations d'efficacité énergétique était très élevé. Il a donné l'exemple de l'isolation des combles, trois à cinq fois plus chère en France qu'en Angleterre. L'une des raisons de ce constat est le manque de concertation entre tous les corps de métier. De même, pour l'économie numérique qui devrait multiplier par trois sa consommation d'énergie d'ici 2020, le projet d'avis souligne l'opportunité de faire travailler ensemble recherche publique et recherche privée. Dès lors, je suis pleinement d'accord avec l'objectif consistant à favoriser l'émergence d'une véritable filière de l'efficacité énergétique.

Pour conclure, je voudrais insister sur la chance que représente la présence des leaders mondiaux français. Je pense à Schneider, Saint-Gobain, Legrand, Rexel, Veolia, Suez. Il faut cesser d'opposer les petites et les grandes entreprises car ces dernières sont les plus à même de jouer un rôle d'animation et de structuration de la filière.

Je remercie les rapporteurs pour le travail effectué et voterai pour ce projet d'avis. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Blanc au nom du groupe de la CFDT, sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*.

#### **CFDT - M. Blanc**

**M. Blanc.** Monsieur le Président, Chers rapporteurs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, au terme de nos travaux, nous voudrions féliciter nos rapporteurs car ils ont su aborder toutes les facettes de cette transition tout en étant attentifs aux différents points de vue, sans pour autant se focaliser sur le débat national qui débute ce mois-ci.

Le projet d'avis nous propose un paradigme que nous partageons. En effet, construire un nouveau mix énergétique, non plus sur des capacités de production mais à partir des besoins est ce qui doit être imposé à tous les acteurs. Pour la CFDT, cela induit des productions plus proches des consommateurs, particuliers ou industriels, mais aussi des politiques d'efficacité et de sobriété fortes tant en matière de production de chaleur et d'électricité que de mobilité.

Dans cette perspective, le rôle des territoires sera essentiel avec l'État comme responsable de la cohérence nationale de la politique climat-énergie. La question clé qui s'y rattache est celle du prix de l'énergie tant à court, moyen et long terme. Le projet d'avis considère qu'il faut notamment préserver un futur mix au service électrique à coûts de production réduits pour maintenir la compétitivité, protéger les ménages des hausses excessives et lutter contre la précarité.

Cette ligne a tout son sens à court terme, mais il ne faut pas se voiler la face : réduire notre dépendance aux énergies passera nécessairement par des énergies chères, d'autant que l'évolution de ces prix, indépendamment de la politique fiscale associée, est dictée par le marché mondial (pour le pétrole) et le niveau européen (pour le gaz et l'électricité). Cette augmentation inéluctable devra permettre de financer une politique de recherche ambitieuse axée sur la sobriété et de valoriser des énergies renouvelables et les nouvelles formes d'énergie. Sur ce dernier point, le projet d'avis est peut-être trop limité aux problématiques habituelles telles que développer et entretenir les connaissances en amont, y compris dans le nucléaire, ou assurer la continuité des soutiens financiers jusqu'à la phase d'industrialisation.

Mais, pouvait-on trouver un consensus et définir des axes de recherche pour l'horizon 2050 sur le nucléaire 4<sup>ème</sup> génération, sur l'énergie marine et le solaire?

Pour la CFDT, ce débat sur la transition énergétique doit être l'objet d'un consensus politique. Les choix essentiels qui seront faits pour le pays ne peuvent pas supporter d'être remis en cause. Élaborer un nouveau mix énergétique c'est promouvoir les ENR d'aujourd'hui et de demain, réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité, développer les transports individuels et collectifs économes et propres.

Cette transition énergétique ne peut se dissocier d'une politique industrielle favorisant de nouveaux modes de production et le développement de stratégies de filières. Cela nécessite la construction d'une communauté européenne de l'énergie, comme le préconise le projet d'avis. C'est aussi s'assurer de l'acceptabilité sociale et sociétale des choix qui seront faits.

Le troisième point qui nous tient à cœur est celui de la transition sociale. Celle-ci est déjà engagée sans anticipation, sans recherche de reconversion des sites et des salariés, perdant des compétences individuelles et collectives. Gérer la transition suppose une politique industrielle qui intègre l'anticipation, la sécurisation des parcours professionnels, l'encouragement et l'articulation du dialogue à tous les niveaux.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Legrain au nom du groupe de la CFDT, sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

***CFDT - M. Legrain***

**M. Legrain.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la CFDT partage les recommandations du projet d'avis sur l'efficacité énergétique visant à promulguer tous les textes et règlements annoncés pour donner aux acteurs une meilleure visibilité sur le moyen terme. La CFDT appuie également les préconisations relatives à la précarité énergétique afin que l'augmentation du prix de l'énergie ne creuse pas les inégalités sociales.

Toutes les composantes de la facture énergétique doivent alimenter le fonds d'aide aux plus démunis. Par contre, la CFDT aurait souhaité une contribution plus audacieuse sur la structuration de la filière et sur les dispositifs de financement, deux points essentiels qui contribuent au retard pris dans la rénovation thermique du bâti. Nos coûts de construction et de rénovation sont très supérieurs à ceux des autres pays européens. Les prix des matériaux et l'organisation de la filière expliqueraient cet écart. Selon le comité de filière, une mutation profonde des métiers, du concepteur au bâtisseur, est indispensable. La diffusion des nouvelles technologies nécessite de nouvelles qualifications, de la transversalité. Les perspectives de croissance sont favorables à la rationalisation du processus de travail sans fragiliser le secteur.

Le succès de cette évolution repose sur la formation des professionnels et l'implication des syndicats dans l'organisation du travail. La CFDT regrette que le projet d'avis en reste à une recommandation récurrente visant à développer la coopération entre les professionnels. A notre sens, cela ne suffit pas au regard des enjeux stratégiques conditionnant l'évolution de la filière.

La CFDT regrette également que les débats sur la fiscalité soient restés figés sur la dénonciation du taux de TVA. Pourtant, plusieurs auditions ont souligné la nécessité de mieux cibler des mesures incitatives, que ce soit en termes de nature des travaux (priorité à l'isolation des combles, bouquet de travaux coordonnés) ou que ce soit en termes de ressources des bénéficiaires. Les dispositifs existants sont coûteux, ils ont des effets d'aubaine pour les ménages les plus aisés alors qu'ils ne sont pas à la hauteur des besoins pour les ménages modestes et le parc du logement social.

Plutôt que de trancher sur un taux de TVA - l'impôt le plus inadapté à des mesures ciblées - il faut raisonner en termes de fiscalité incitative et stable, fléchée vers l'efficacité énergétique et s'inscrivant dans une cohérence globale. C'est d'ailleurs l'objet du comité pour la fiscalité écologique qui étudiera l'impact de chaque mesure en termes d'efficacité écologique, d'efficacité économique et de justice sociale.

Enfin, la CFDT maintient son désaccord sur la proposition de confier aux entreprises RGE la validation des dossiers pour l'attribution des dossiers d'Eco PTZ. Outre le fait que l'entreprise serait juge et partie, mieux vaudrait un tiers certificateur avec des fonctions de conseil en amont du projet de rénovation, relayant ainsi les projets ciblés retenus.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CFDT s'abstiendra sur ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération, sur *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*.

### ***Coopération - M. Verdier***

**M. Verdier.** Monsieur le Président, Madame, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, la question de la transition énergétique constitue un enjeu crucial pour la France et l'Europe. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre trois contraintes *a priori* antagonistes : la compétitivité industrielle, la sécurité d'approvisionnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le débat sur la compétitivité de la France, l'évolution de la balance commerciale mais en évidence l'importance stratégique du volet énergie. Dans un contexte de crise, l'industrie française comme l'ensemble des Français ont bénéficié depuis plusieurs années d'une énergie peu chère. Il y aura selon les secteurs des créations d'emplois mais aussi des destructions et dans tous les secteurs un effort d'adaptation est à conduire.

Dans ce contexte, les études d'impact économique et social seront en effet indispensables pour appuyer la décision publique. Ces études doivent être accompagnées d'une évaluation précise et si possible chiffrée de leur efficacité en regard des mutations économiques et sociales à réaliser.

Nous partageons l'objectif d'une approche industrielle intégrée, innovatrice et anticipatrice des ruptures technologiques. Ainsi, le déploiement des énergies renouvelables suppose de résoudre trois problèmes clefs : les questions technologiques, notamment celle de l'intermittence des énergies solaires et éoliennes. Le financement des coûts d'investissement et la création de filières industrielles françaises, pour éviter notamment comme ce fut le cas par exemple pour le photovoltaïque que le soutien bénéficie d'abord aux fabricants chinois de panneaux solaires.

Les mutations à venir doivent s'articuler autour de politiques publiques inscrites dans la durée, valorisant les atouts, investissant dans des PME innovantes avec pour objectif la constitution de filières organisées et performantes. Des mutations importantes sont déjà engagées dans les territoires et nous pensons qu'il faut encourager les partenariats entre acteurs locaux dans lesquels les coopératives sont particulièrement impliquées.

Ainsi, dans le domaine de la production d'énergie renouvelable les sociétés coopératives d'intérêt collectif se développent pour la réalisation de projets économiques communs entre associés.

Nous vous remercions les rapporteurs d'avoir souligné le rôle des banques coopératives. En effet, de par leur implantation territoriale et leurs relations de proximité avec les différents acteurs locaux, elle s'implique particulièrement pour accompagner le développement des entreprises de l'ensemble de la filière des énergies renouvelables.

La forte croissance attendue de la valorisation énergétique de la biomasse constitue un nouvel enjeu pour lequel l'organisation de producteurs est un maillon indispensable. Ainsi, les coopératives agricoles et forestières investissent sur les nouveaux marchés de valorisation énergétique de la biomasse, biocarburant de deuxième génération, électricité, chaleur. En pleine crise économique avec des finances publiques qui sont ce qu'elles sont, une stratégie de croissance respectueuse de l'énergie dynamique et créatrice d'emplois en investissant dans les territoires est nécessaire.

Vous l'avez compris, Madame et Monsieur le rapporteur, nous vous félicitons pour ce travail accompli et équilibré que le groupe de la coopération votera.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Rafael, au nom du groupe de la coopération, sur *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire.*

#### ***Coopération - Mme Rafael***

**Mme Rafael.** Monsieur le Président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, la réalisation concomitante des projets d'avis sur la transition énergétique et sur l'efficacité énergétique, la présence des ministres concernées à leur présentation et surtout l'assurance que ces avis seront versés au débat national sur l'énergie montrent toute l'utilité et la pertinence de notre Conseil et en particulier la qualité des travaux des rapporteurs et de leur section respective.

Sans revenir sur l'enjeu pour notre pays de la question énergétique, déjà bien exprimée par mes collègues, je souhaite insister sur trois points, deux réserves et un commentaire sur le projet d'avis sur l'efficacité énergétique.

Tout d'abord, le projet d'avis montre que l'ensemble certes très hétérogène des techniques, technologies et pratiques concourants à l'efficacité énergétique est une source d'énergie majeure à prendre en compte dans le débat sur la transition énergétique. Il fait nettement la distinction avec le concept de sobriété énergétique. Le groupe de la coopération est effectivement très réservé sur le concept de sobriété, corolaire d'une conception décroissante de notre système économique avec ses conséquences tant en termes d'emploi que de remise en cause d'un droit à un confort minimal de vie pour l'ensemble de nos concitoyens. Le projet d'avis montre très bien que la sortie de la précarité

énergétique d'une partie de la population aura pour effet d'accroître la consommation énergétique de cette population et qu'il convient de le permettre.

Deuxième point, le projet d'avis demande que l'évolution de la politique fiscale ne donne pas de signaux contre-productifs des efforts de développement des politiques d'efficacité énergétique.

Si nous sommes d'accord sur ce principe général, nous sommes également très réservés sur l'utilisation du levier de la TVA. Tout d'abord, la baisse d'un impôt systémique comme le TVA n'a pas la finesse permettant de répondre aux objectifs précis recherchés et génèrent bien plus d'effet d'aubaine que d'évolutions réelles des pratiques. Nous souhaitons par ailleurs attirer votre attention sur le fait qu'une politique fiscale se doit d'être cohérente avec l'ensemble de la stratégie nationale. L'efficacité s'appuie sur des métiers à forte intensité de main d'œuvre. La charge fiscale et sociale sur l'emploi doit donc être aussi considérée dans ce débat.

Pour terminer mon propos, je souhaite insister sur la nécessaire capacité que doivent développer nos entreprises en termes non seulement d'innovation technologique mais aussi en termes d'innovation organisationnelle, à l'intérieur des entreprises, dans les filières entre les métiers et avec les collectivités. Sur ce dernier point, il nous semble que les entreprises coopératives d'intérêt collectif qui permettent d'organiser une gouvernance entre les acteurs privés avec les collectivités territoriales sont intéressantes.

Malgré les réserves et considérant toute la qualité de ce projet d'avis, le groupe de la coopération votera positivement le projet d'avis.

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour rappeler à nos collègues que nous organisons un colloque mardi prochain – *Clôture de l'année internationale des coopératives : dans un monde en crise, l'avenir est-il coopératif* - et que nous serions très honorés de leur présence à ce colloque à 14 h 30.

## **DISCUSSION DES AMENDEMENTS**

### **La transition énergétique : 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer**

**M. le Président.** Un amendement avait été déposé par Mme Meyer et a reçu l'avis favorable des deux rapporteurs.

Le texte des amendements et la suite qui leur a été donnée par la section sont annexés au présent compte rendu.



**VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS**  
**La transition énergétique : 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer**

**M. le Président.** Y a-t-il une explication de vote ? M. Lucas, vous avez la parole.

**M. Lucas.** La Coordination rurale que je représente salue le travail des rapporteurs sur les deux projets d'avis mais elle ne pourra pas apporter sa caution à ces projets parce que nous avons l'impression que l'agriculture n'a pas participé à leur rédaction. Ils souffrent d'une grave omission, oubliant que la sécurité alimentaire des consommateurs européens sera mise en danger si, à échéance de vingt ans, l'agriculture ne conquiert pas son autonomie énergétique.

Il est temps de dire la réalité. L'agriculture n'est pas comme on a tenté de le faire croire une source d'énergie de substitution pour d'autres usagers et d'autres secteurs mais avec la pêche, elle est la seule productrice de calories qui nourrissent, et insuffisamment, l'humanité.

Or, la production de ces calories n'est aujourd'hui possible pour l'Europe que par ses importations de pétrole.

Les défis que nous devons relever pour notre existence future, bien au-delà de la seule performance énergétique, sont ceux non pas d'une transition mais d'une mutation énergétique de l'agriculture lui permettant de garantir une production alimentaire pour tous une fois les énergies fossiles devenues trop rares.

Compte tenu de cet oubli, je ne pourrai pas voter ces deux projets d'avis.

**M. le Président.** Mes Chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis *La transition énergétique 2010-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*.

Mes Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- nombre de votants : 167
- ont voté pour : 157
- se sont abstenus : 7
- ont voté contre : 3

*(Applaudissements)*

**DISCUSSION DES AMENDEMENTS**  
**Effacité énergétique : un gisement d'économies ;**  
**un objectif prioritaire**

**M. le Président.** Mes Chers collègues, cinq amendements ont été déposés sur ce projet d'avis.

Les amendements n°1 et 2, déposés par les rapporteurs, ont été adoptés sans modification.

Les amendements n°3, 4, 5, déposés par M. Hochart, du groupe des personnalités qualifiées, ont été retirés par le déposant afin d'assurer un vote en plénière aussi proche de l'unanimité que possible.

La section et ses rapporteurs ont été sensibles à cette attitude de conciliation.

Sur le texte ainsi modifié, y a-t-il des explications de vote ?

**M. Bastian.** Faites attention, Président, à force que ceux qui déposent des amendements puis les retirent deviennent populaires, cela deviendra ingérable. Ce n'est qu'une simple recommandation !

**M. le Président.** Comme pour tout amendement, notamment agricole le groupe environnemental souhaite une chose : que le dépôt des amendements soit populaire.

**VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS**  
**Effacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

**M. le Président.** Mes Chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis *Effacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire*.

Mes Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- nombre de votants : 168
- ont voté pour : 149
- se sont abstenus : 16
- ont voté contre : 3

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Les Présidents de section ou les rapporteurs veulent-ils dire quelques mots ? La parole est à Mme Tissot-Colle.

**Mme Tissot-Colle,** rapporteure. Je veux remercier tout le monde des contributions à l'intérieur des sections et tous ceux qui sont intervenus aujourd'hui. Cela montre l'importance et la richesse de ces deux sujets.

**M. le Président.** La parole est à Mme de Bethencourt.

**Mme de Bethencourt**, rapporteure. Ce fut très riche tant sur le plan humain que professionnel. C'était une magnifique expérience. Merci à vous tous pour vos contributions et la suite à donner à ces avis pour qu'ils soient dans le débat.

**M. le Président**. Je tiens à dire aux deux Présidents de section Mme Ducroux et M. Schilansky, et aux quatre rapporteurs, qu'il faut aujourd'hui mesurer la force symbolique de cette séance. C'est la première séance de l'année et nous démarrons par deux avis qui concernent des sujets importants pour l'avenir de notre Europe et pour la planète.

Deuxièmement, vous étiez dans l'actualité, ce qui est remarquable et montre combien il convient que nous soyons attentifs à notre capacité d'anticipation, sur la pertinence des sujets aborder.

Troisièmement, c'est la première fois, et je remercie le Bureau d'avoir accepté de vous accompagner, que dans la même séance deux avis ont été présentés avec deux expressions de vote. Ce n'était pas évident. Chacun a pu souligner la complémentarité et la synergie de vos deux rapports.

Vous avez su distinguer ce qui était forcément clivant mais qui ne doit pas échapper au débat : le nucléaire, les réseaux, les transports. Nous serons attentifs à ce que vos sections puissent nous alerter sur les suites qu'elles entendent donner car c'est un sujet, comme le dit souvent Jean Jouzel, qui est séquencé en urgence, à court et à moyen terme. J'ai souvent dit que nous devons penser à agir non pas pour le court terme mais pour les futures générations. C'est l'exemple de cette alchimie extraordinaire du Conseil qui arrive à faire des propositions - à partir des différences que chacun de nous défend - qui interpellent nos décideurs politiques.

Il y a déjà une formidable remontée de presse que je tiens à votre disposition. Elle a relaté nos travaux avec beaucoup de force.

La prochaine séance aura lieu le 16 janvier et verra la présentation de l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Il sera présenté au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication par M. Xavier Nau.

La séance est levée.

\*  
\*            \*

*La séance est levée à dix-sept heures dix.*

*Prochaine séance le mercredi 16 janvier 2013 à 14h30.*



## **ANNEXES**



Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*

Amendement

Déposé par Mme Meyer (groupe des personnalités qualifiées)

Page 17 - remplacer les lignes 14 à 27 par le paragraphe suivant :

« Un réchauffement en moyenne mondiale de 3° à 4° en un siècle ou plus entraînerait un changement climatique majeur. D'autres variables climatiques seraient affectées : précipitations, vents, cyclones tropicaux, vagues de chaleur, couverture neigeuse, banquise, glaciers, niveau de la mer... Ces changements entraîneraient des risques d'inondations dans certaines régions, de sécheresses dans d'autres (en particulier le pourtour méditerranéen), une modification trop rapide des écosystèmes, l'accélération de la perte de biodiversité, l'acidification des océans... Si le réchauffement était trop important, d'autres impacts s'ensuivraient sur la santé, sur la production agricole et quasiment sur l'ensemble des secteurs d'activité. S'y ajouteraient des risques de " surprises climatiques ", d'irréversibilités, et de conflits liés au déplacement de populations. Toutes ces conséquences rendraient plus difficile l'objectif d'un développement durable des sociétés humaines au cours du XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà. »





Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'environnement à l'amendement déposé sur le projet d'avis *La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer*

Amendement

Cet amendement déposé par Mme Meyer (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 17 - remplacer les lignes 14 à 27 par le paragraphe suivant :

« Un réchauffement en moyenne mondiale de 3° à 4° en un siècle ou plus entraînerait un changement climatique majeur. D'autres variables climatiques seraient affectées : précipitations, vents, cyclones tropicaux, vagues de chaleur, couverture neigeuse, banquise, glaciers, niveau de la mer... Ces changements entraîneraient des risques d'inondations dans certaines régions, de sécheresses dans d'autres (en particulier le pourtour méditerranéen), une modification trop rapide des écosystèmes, l'accélération de la perte de biodiversité, l'acidification des océans... Si le réchauffement était trop important, d'autres impacts s'ensuivraient sur la santé, sur la production agricole et quasiment sur l'ensemble des secteurs d'activité. S'y ajouteraient des risques de " surprises climatiques ", d'irréversibilités, et de conflits liés au déplacement de populations. Toutes ces conséquences rendraient plus difficile l'objectif d'un développement durable des sociétés humaines au cours du XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà. »



Annexe 3 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire*

<p>Amendement n° 1</p> <p>Déposé par les rapporteurs Mme Anne de Béthencourt et M. Jacky Chorin</p> <p>Page 26, début de la ligne 10 - ajouter le mot « organisations ».</p>
<p>Amendement n° 2</p> <p>Déposé par les rapporteurs Mme Anne de Béthencourt et M. Jacky Chorin</p> <p>Page 55 - ligne 7 - remplacer l'expression NTIC par TIC.</p>
<p>Amendement n° 3</p> <p>Déposé par M. Régis Hochart (groupe des personnalités qualifiées)</p> <p>Page 56 - après la ligne 3 - insérer « Cette dépendance est préoccupante dans la mesure où elle concerne in fine l'alimentation des populations. Il convient donc de se fixer comme objectif de long terme l'atteinte de l'autonomie énergétique de ce secteur d'une importance stratégique ».</p>
<p>Amendement n° 4</p> <p>Déposé par M. Régis Hochart (groupe des personnalités qualifiées)</p> <p>Page 56 - lignes 11 à 13 - remplacer la phrase « Le principal défi reste cependant de réduire la dépendance énergétique aux énergies fossiles par une meilleure efficacité énergétique et une modification de ces pratiques conduisant à réduire la consommation d'intrants » par : « <i>L'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de l'agriculture passe notamment par une meilleure efficacité énergétique et une modification des pratiques des agriculteurs conduisant à réduire la consommation d'énergie et d'intrants</i> ».</p>
<p>Amendement n° 5</p> <p>Déposé par M. Régis Hochart (groupe des personnalités qualifiées)</p> <p>Page 57 - remplacer les lignes 8 à 10 par « Le CESE insiste sur le respect des engagements du Grenelle » concernant la consommation et la dépendance énergétique de l'agriculture ».</p>




Annexe 4: Suite donnée par la section des activités économiques aux amendements déposés sur le projet d'avis *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire*

<p>Amendement n° 1</p> <p>Cet amendement déposé par les rapporteurs Mme Anne de Béthencourt et M. Jacky Chorin a reçu un <b>avis favorable</b>. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 26, début de la ligne 10 - ajouter le mot « organisations ».</p>
<p>Amendement n° 2</p> <p>Cet amendement déposé par les rapporteurs Mme Anne de Béthencourt et M. Jacky Chorin a reçu un <b>avis favorable</b>. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 55 - ligne 7 - remplacer l'expression NTIC par TIC.</p>
<p>Amendement n° 3</p> <p>Cet amendement déposé par M. Régis Hochart (groupe des personnalités qualifiées) est <b>retiré</b>.</p>
<p>Amendement n° 4</p> <p>Cet amendement déposé par M. Régis Hochart (groupe des personnalités qualifiées) est <b>retiré</b>.</p>
<p>Amendement n° 5</p> <p>Cet amendement déposé par M. Régis Hochart (groupe des personnalités qualifiées) est <b>retiré</b>.</p>



Annexe 5 : - *La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer* - Diaporama illustrant les propos de Mme Catherine Tissot-Colle et M. Jean Jouzel, rapporteurs



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 - UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE

- Deux avis complémentaires, initiés début 2012, et qui s'inscrivent pleinement dans « *la feuille de route pour la transition écologique* » : discours du Président de la République devant la Conférence environnementale, des 14 et 15 septembre 2012
- Transition énergétique basée sur la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables (EnR)
- Enjeux multiples : économiques, environnementaux, géopolitiques, sociaux
- Contexte de changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles facilement accessibles, d'une évolution de la demande en énergie et d'une augmentation prévisible des prix de l'énergie



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 - UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE

### Au plan international

- Raréfaction des ressources fossiles
- Nouvelles exigences de sûreté dans l'industrie nucléaire
- Le réchauffement climatique lié aux activités humaines
  - Lien fort climat-énergie
  - Réchauffements importants aux conséquences désastreuses si rien n'est fait pour diminuer nos émissions
  - Maintenir ce réchauffement en-dessous de 2°C est un véritable défi :
    - diminution des émissions mondiales de GES d'ici 2020 puis
    - division par 3 d'ici 2050 ; effort plus important des pays développés
  - Aller vers une société sobre en carbone et en énergie n'est pas une option mais un impératif



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 - UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN GISEMENT D'ÉCONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE

**Au plan national**

- ✦ La France est engagée dans une union européenne volontariste
- ✦ Directive européenne sur l'efficacité énergétique
- ✦ La loi sur l'énergie de 2005 : facteur 4
- ✦ Grenelle de l'Environnement
- ✦ Débat national sur la transition énergétique
- ✦ Aspects économiques et sociaux
  - Balance commerciale
  - Compétitivité sur les marchés internationaux
  - Opportunités en termes de créations d'emplois
  - La précarité énergétique

## Conseil économique, social et environnemental

### Assemblée plénière – 8 et 9 janvier 2013


#### La transition énergétique : 2020-2050 - un avenir à bâtir, une voie à tracer

Avis présenté par : Mme Catherine Tissot-Colle et M. Jean Jouzel

Au nom de la section de l'Environnement







LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### 1. La TE au service de la performance économique et sociale (1)

▣ Notre enjeu : une économie décarbonée, compétitive et écologique

➤ Dès le débat :

- sobriété et efficacité énergétique : définir, promouvoir, préciser
- intégrer l'ensemble des facteurs
- s'appuyer sur des scénarios riches, pluralistes, transparents
- réaliser des études d'impact environnementales et socioéconomiques



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### 1. La TE au service de la performance économique et sociale (2)

▣ D'ici 2020 :

- préserver un service de l'électricité à coûts de production réduits
- privilégier les EnR à fort potentiel de développement, haut niveau de recherche, savoir-faire technologique opérationnel et générant des emplois qualifiés non délocalisables
- anticiper l'évolution des métiers, limiter les destructions, favoriser la transmission des compétences
- structurer aux niveaux national et européen, les filières de recyclage en généralisant l'éco-innovation



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

## 2. Une nécessaire évolution du mix énergétique

👉 **Vis-à-vis du débat national, nous recommandons :**

- de ne pas focaliser sur la place du nucléaire, mais prendre en compte toutes les énergies
- de questionner et évaluer les besoins et leur adéquation avec la fourniture d'énergie dans le cadre de l'optimisation de son utilisation
- d'aborder la question de l'évolution du nucléaire de manière sereine et complète
- d'intégrer prioritairement dans le débat national la problématique des transports



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

👉 **D'ici 2020 :**

- encourager l'élaboration de scénarios d'équilibre respectant les engagements sur le réchauffement climatique à l'horizon 2050
- concentrer l'aide sur les EnR déjà en phase de déploiement commercial, celles présentant un potentiel technologique pour nos entreprises, et celles dont le bilan en termes d'externalités négatives est satisfaisant
- soutenir l'extension et la modernisation des réseaux de transport de l'énergie
- développer dans les transports l'usage des moteurs électriques, hybrides ou à gaz naturel, puis renouvelables, et favoriser les nouvelles mobilités
- établir une programmation pluriannuelle des investissements pour l'énergie

👉 **D'ici 2030 :**

- accélérer l'électrification des transports individuels et collectifs, et poursuivre le soutien à l'émergence de la filière



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### 3. Une mobilisation des acteurs et des moyens à la hauteur du défi climatique (1)

📌 Lors du débat et après :

- clarifier les rôles respectifs des acteurs publics
  - veiller à ce que l'État reste responsable de la cohérence nationale (politique climat-énergie, fiscalité)
  - confier au niveau régional la responsabilité de la cohérence de la TE sur leurs territoires
  - renforcer les programmes opérationnels territoriaux visant la maîtrise de la demande en énergie
- orienter la politique étrangère de la France vers un accord international équitable



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### 3. Une mobilisation des acteurs et des moyens à la hauteur du défi climatique (2)

📌 Lors du débat et après (suite) :

- décider d'une politique européenne commune de l'énergie ambitieuse et solidaire, cohérente avec la politique climatique
- répondre au défi du financement :
  - en évaluant de manière publique et partagée le bilan du marché ETS européen
  - en réexaminant les mécanismes fiscaux français portant sur l'énergie à l'aune de l'efficacité économique, de la justice sociale et leur conformité avec la lutte contre les GES



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### 3. Une mobilisation des acteurs et des moyens à la hauteur du défi climatique (3)

↳ Lors du débat et après(suite) :

- faire partager les enjeux :
  - développer tout au long de la vie la formation aux questions de TE, d'efficacité et de sobriété
    - s'appuyer sur les réseaux de formation à l'éducation au développement durable
    - impliquer les ministères concernés à tous les niveaux : Éducation nationale, Enseignement supérieur
    - favoriser l'approche interdisciplinaire
    - former les personnels enseignants
  - sensibiliser et mobiliser tous les citoyens et acteurs aux niveaux national et régional : formation continue, campagnes de communication, réseaux associatifs



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### 3. Une mobilisation des acteurs et des moyens à la hauteur du défi climatique (4)

↳ D'ici 2020 :

- renforcer et étendre le marché des ETS sous réserve d'une régulation efficace, garante de la transparence et de l'intégrité du marché
- améliorer la lisibilité et la transparence de la CSPE, conduire des études d'impact en vue d'en élargir l'assiette
- faire de la BPI un outil de financement privilégié de la TE dans le cadre d'un véritable pôle financier public
- encourager le secteur bancaire, notamment coopératif, à intégrer la TE dans sa stratégie




LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

#### 4. Favoriser et développer la recherche et l'innovation

↳ Dans l'immédiat

- associer recherche fondamentale, recherche appliquée, innovation et développement, favoriser les partenariats entre acteurs publics et entreprises permettant le passage des étapes de R&D au développement de nouvelles filières
- réaliser un état des lieux de la recherche privée et publique, pour favoriser l'innovation et l'énergie « Made in France »
- développer un réseau pluridisciplinaire associant la recherche en sciences humaines aux sciences de l'ingénieur et économiques
- effectuer une expertise de la chaîne de financement de la R&D afin de soutenir les entreprises dans la phase de pré-industrialisation



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

↳ D'ici 2020 :

- déterminer les montants des investissements de R&D en fonction de l'état de la recherche et non en prédéterminant les financements en volume
- rééquilibrer et refinancer la recherche en général et celle sur l'énergie en particulier, en y allouant une partie des recettes des quotas du marché ETS
- développer et structurer la recherche des sciences humaines dans le secteur de l'énergie pour accompagner les mutations sociales
- engager les acteurs français à être parties prenantes de la politique européenne de la recherche

↳ D'ici 2030 :

- continuer d'explorer et de déployer toutes les pistes de valorisation et de transformation du CO<sub>2</sub> y compris le captage - stockage



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

**Sans cet effort de recherche, les ruptures technologiques n'auront pas lieu.**

**Il sera alors très difficile d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES.**

**Mais la transition énergétique ne sera pas uniquement technologique.**

**Les sciences humaines et sociales, en particulier la MDE, y ont toute leur place.**



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 – UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER

### CONCLUSION

- **Une nécessité** : repenser nos fondamentaux pour sortir de la crise systémique actuelle
- **Un impératif** : une transition pertinente, réfléchie et partagée
- **Notre ambition** : associer volontarisme et progressivité
  - donner un prix au carbone
  - permettre l'adaptation de tous les acteurs
  - améliorer la gouvernance
  - faire évoluer en profondeur la fiscalité
  - bâtir une véritable Europe de l'énergie
  - investir dans la R&D
  - développer des filières économiques pérennes

☐ **Un projet commun s'appuyant sur un large accord politique et une anticipation sociale**

Annexe 6 : - *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire* - Diaporama illustrant les propos de Mme Anne de Bethencourt et M. Jacky Chorin, rapporteurs

The slide cover features a grid of abstract green and blue images on the left. A central red box contains the text: "Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire" and "Avis de Béthencourt Jacky Chorin 2013".

**Conseil économique, social et environnemental**  
 Assemblées plénières 8 & 9 janvier 2013

**Efficacité énergétique  
 un gisement d'économies ;  
 un objectif prioritaire**

*Avis présenté par Anne de Béthencourt  
 et Jacky Chorin  
 Au nom de la Section des activités économiques*

LES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

RESUME DES TRAVAUX DE LA SECTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

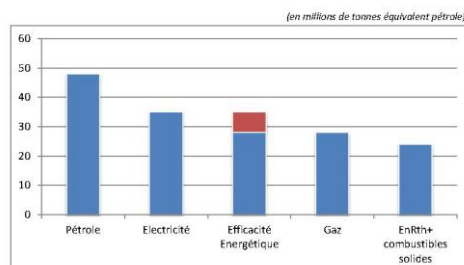
**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

Si l'objectif communautaire de  
**20% d'économies d'énergie en 2020**  
**par rapport à 1990**  
 et les objectifs du Grenelle de l'Environnement  
 sont atteints

alors...

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

Efficacité énergétique =  
1<sup>ère</sup> source d'énergie domestique à l'horizon 2020



En bleu : l'objectif Grenelle de l'environnement.  
En rouge : l'objectif table ronde efficacité énergétique 2011.  
Source : PNAEE, graphique CESE.

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

Les objectifs sont ambitieux  
et à l'heure actuelle ils sont difficiles à atteindre.



**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

### **Le contexte**

- Paquet climat énergie (3x20)
- Grenelle de l'Environnement
- Directive européenne efficacité énergétique
- Débat énergie

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

### **Les conditions de la réussite**

Considérer l'EE comme une réelle filière d'avenir au service de cette première source d'énergie domestique

S'inscrire dans une vision à long terme en prenant en compte la progressivité des efforts et les avancées existantes

Donner un signal politique fort et stopper les contre signaux

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **Le bâtiment résidentiel et tertiaire**

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

44% de la consommation d'énergie  
33 millions de logements dont 4 très énergivores  
55% du parc construit avant toute réglementation thermique  
75% du parc 2050 déjà construit  
88% des objectifs du Grenelle de l'Environnement  
500 000 rénovations/ an à partir de 2013 vs 400.000  
annoncées dans le Grenelle. 160.000 fait en 2011  
100 à 150 000 emplois concernés par l'EE

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **Nos propositions**

**Confirmer l'EE comme une priorité nationale**

Baisser la TVA à 5%

- biens et services de 1<sup>ère</sup> nécessité -

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **Nos propositions**

Favoriser la coopération entre professionnels de la filière

Définir rapidement les normes de rénovation du tertiaire

Développer l'efficacité active

Tendre vers une garantie de performance des travaux

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **Nos propositions**

Accélérer et innover dans la formation des professionnels

Réaffirmer l'éco conditionnalité des aides publiques

Impliquer et informer les citoyens

Comportement,

compteurs communicants

Individualisation charges de chauffage logements collectifs  
diagnostic de performance +

Tarification progressive

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **500.000 logements/an quels besoins de financement ?**

20/30 000 euros par rénovation

= 10 à 15 milliards d'euros / an

L'Etat finance 2 milliards

Effacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire

## Nos propositions

Flécher une partie significative des fonds de la nouvelle **Banque Publique d'Investissement** vers les entreprises intervenant dans l'efficacité énergétique

Développer le **tiers investissement** pour le tertiaire privé et public

Effacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire

## Nos propositions

Rendre plus efficaces les **Certificats d'Economies d'Energie**

Lancer une étude approfondie par la Caisse des Dépôts sur un **Programme de Soutien à l'Effacité Energétique**

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **La précarité énergétique**

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

### **La précarité énergétique en France**

3,8 millions de ménages consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques

Plus de 50% sont des personnes âgées, propriétaires, vivant en maisons individuelles, dans des zones rurales ou péri-urbaines

600.000 ménages déclarent souffrir du froid

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **Lutter contre la précarité énergétique**

Accélérer l'isolation des bâtiments les plus énergivores

Généraliser une aide pour le chauffage à toutes les énergies

Lancer une concertation immédiate pour intégrer la performance énergétique dans les critères de décence pour la location des logements

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **L'industrie**

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

21% de la consommation d'énergie  
Un potentiel d'économies d'énergie à exploiter

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

**L'industrie**

Favoriser les secteurs industriels de l'EE  
conception des matériaux en coopération avec le « neuf »,  
efficacité active,  
compteurs communicants,  
outils de mesure pour l'individualisation des charges de chauffage...



**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## **L'industrie**

De l'étiquette énergie à la directive éco conception  
Considérer l'efficacité énergétique comme un avantage  
compétitif

**Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire**

## Conclusion

**L'efficacité énergétique est ou sera**  
- selon la volonté des acteurs, des pouvoirs  
publics et de la société -  
**un marché clé du futur et une filière  
créatrice d'innovation**



Annexe 7 : *La coopération franco-allemande au cœur du projet européen* -  
Diaporama illustrant les propos de M. Alain Terrenoire, rapporteur

## Le Traité de l'Élysée



## La coopération franco-allemande



## Brigade franco-allemande



## La coopération franco-allemande



## La chute du mur de Berlin



## L'Allemagne et la France face à la crise de 2008 initiée par les USA



## La défense de l'Euro



## Persistence de la crise/montée du chômage



## Vieillissement de la population allemande



## L'Europe : pionnière dans la protection de l'environnement



## Recherche et innovation



## Anniversaire du Traité de l'Élysée





## Une Europe puissante et solidaire

